

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
STATISTIQUE

**ENQUETE SENEGALAISE AUPRES
DES MENAGES**

ESAM

Mars 1994-Avril 1995

RAPPORT DE SYNTHESE

OCTOBRE 1997

TABLE DES MATIERES

1ERE PARTIE: PRESENTATION DE L'ENQUETE.....	
1. <u>INTRODUCTION</u>.....	10
2. <u>LES BESOINS D'INFORMATIONS ET LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE</u>.....	10
3. <u>LA METHODE D'OBSERVATION ET LE QUESTIONNAIRE</u>.....	11
3.1 - LA METHODE D'OBSERVATION ET L'ORGANISATION DE TERRAIN	11
3.2 - LE QUESTIONNAIRE	12
4. <u>LE PLAN DE SONDAGE</u>	13
4.1 - LA BASE DE SONDAGE	14
4.2 - LE TIRAGE DE L'ECHANTILLON.....	14
5. <u>L'EXPLOITATION INFORMATIQUE</u>	15
5.1 - LA SAISIE ET LE CONTROLE DES DONNEES.....	15
4.2 - LA CORRECTION DES DONNEES.....	16
4.3 - L'ORGANISATION DES FICHIERS DESTINES A L'ANALYSE	16
6. <u>L'ORGANISATION DE L'ANALYSE DES RESULTATS</u>.....	17
7. <u>LE CALENDRIER D'EXECUTION</u>	18
8. <u>LES PROBLEMES RENCONTRES</u>	18
2EME PARTIE: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET	
SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES.....	21
<u>INTRODUCTION</u>.....	21
2. <u>CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES</u>.....	21
2.1. L'ETAT ET LA CROISSANCE DE LA POPULATION.....	21
2.2. LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	22
2.3. LA SITUATION MATRIMONIALE.....	24
2.4. LA RELIGION	26
2.5. L'ETHNIE ET LA NATIONALITE.....	26
3. <u>CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES</u>.....	28
3.1. LA TAILLE DU MENAGE	28
3.3. L'ALPHABETISATION	29
3.4. LE NIVEAU D'INSTRUCTION	30

3.5. LE DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU.....	31
3.6. L'ACTIVITE ECONOMIQUE	31
3.7. LA PROFESSION OU L'OCCUPATION PRINCIPALE.....	35
3.8. LA BRANCHE D'ACTIVITES	37
4. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE.....	38
3EME PARTIE : HABITATION ET EQUIPEMENTS DES	
MENAGES.....	
1. INTRODUCTION.....	45
2. LE TYPE DE LOGEMENT	45
3. LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	47
4. LE NOMBRE DE PIÈCES HABITÉES DU LOGEMENT.....	48
5. L'ACIENNETE DANS LE LOGEMENT	50
6. L'INDICE DE PEUPEMENT	52
7. LES ELEMENTS DE CONFORT	52
8. LE MODE D'ECLAIRAGE	53
9. LE COMBUSTIBLE DE CUISINE	53
10. L'EQUIPEMENT DES MENAGES	54
11. LES CHARGES LOCATIVES	55
4EME PARTIE : DEPENSES ET COSOMMATIO DES MENAGES	
2. LA REPARTITION DES DEPENSES TOTALES DES MENAGES.....	58
2.1 - REPARTITION DES DEPENSES TOTALES SELON LE MILIEU DE	60
2.2 - REPARTITION DES DEPENSES SELON LA TAILLE DES MENAGES	64
2.3 - REPARTITION DES DEPENSES SELON LE SEXE DU CM.....	68
2.4 - REPARTITION DES DEPENSES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM.....	70
2.5 - DISTRIBUTION DES DEPENSES SELON LE GROUPE SOCIO- ECONOMIQUE DU CM	74
3. LA STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION.....	78
3.1 - LA STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION SELON LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE DU CM.....	78
3.2 - LA STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION SANS LES VALEURS DE L'AUTOCONSOMMATION	79
4. LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES.....	80

5. L'AUTOCONSOMMATION DE PRODUITS AGRO-PASTORAUX.....	83
6. LES DEPENSES NON ALIMENTAIRES	83
6.1 - LES DEPENSES RELATIVES AU LOGEMENT.....	83
6.2 - LES DEPENSES D'HABILLEMENT.....	84
6.3 - LES DEPENSES DE SANTE	84
6.4 - LES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT.....	85
6.5 - LES DEPENSES D'AMEUBLEMENT ET D'EQUIPEMENT DU MENAGE	85
6.6 - LES DEPENSES DE TRANSPORT.....	86
6.7 - LES DEPENSES DE LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	86
6.8 - LES DEPENSES D'HOTELS, CAFE ET RESTAURANTS	87
6.9 - LES AUTRES BIENS ET SERVICES NON CLASSES AILLEURS	87
7. LES AUTRES DEBOURSEMENTS DES MENAGES.....	87
5EME PARTIE : REVENU ET AUTRES RESSOURCES DES MENAGES.....	
1. INTRODUCTION.....	90
2. LE REVENU DES MENAGES	90
2.1 - LA POPULATION	90
2.2 - LES MENAGES	91
2.3 - LES COMPOSANTES DU REVENU DES MENAGES.....	91
3. LES AUTRES RESSOURCES DES MENAGES	94
6EME PARTIE : LES TRANSFERTS VOLONTAIRES DES MENAGES.....	
1. INTRODUCTION.....	96
2. LE NIVEAU ET LA NATURE DES TRANSFERTS VERSES ET RECUS	96
2.1 - LE NIVEAU DES TRANSFERTS.....	96
2.2 - LA STRUCTURE DES TRANSFERTS.....	97
3. LES CARACTERISTIQUES DU DONATEUR ET DU BENEFICIAIRE	98
3.1 - REPARTITION DU MONTANT DES TRANSFERTS VERSES SELON LA	98
3.2 - REPARTITION DU MONTANT DES TRANSFERTS REÇUS SELON LE	98
3.3 - REPARTITION DU MONTANT DES TRANSFERTS SELON LA STRATE	99
3.4 - REPARTITION DU MONTANT DES TRANSFERTS SELON LE LIEU	101

4. PARTS MOYENNES DES TRANSFERTS DANS LES REVENUS ET LES	103
4.1 - PARTS MOYENNES DE TRANSFERTS REÇUS DANS LES REVENUS	103
4.2 - PARTS MOYENNES DES TRANSFERTS VERSES DANS LES DEPENSES	103
7EME PARTIE : LE CREDIT ET L'EPARGNE DES MENAGES.....	130
1. <u>INTRODUCTION</u>	106
2. <u>LE CREDIT DES MENAGES</u>	106
2.1 - LE NIVEAU DES EMPRUNTS SELON LE MILIEU	106
2.2 - LES EMPRUNTS SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT	106
2.3 - LA DUREE DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	108
2.4 - LES CARACTERISTIQUES DES DEBITEURS.....	108
2.5 - L'UTILISATION DES EMPRUNTS.....	111
3. <u>L'EPARGNE FORMELLE DES MENAGES</u>	113
3.1 - LA SITUATION DES COMPTES DANS LES BANQUES ET LES	113
3.2 - LA VARIATION DES COMPTES DANS LES BANQUES ET	114
4. <u>LES TONTINES</u>	116
4.1 - LA PARTICIPATION AUX TONTINES.....	116
4.2 - LES MONTANTS COTISES ET LES CARACTERISTIQUES DU PARTICIPANT	116
4.3 - L'UTILISATION DES MONTANTS DISTRIBUES.....	118
8EME PARTIE : LE PATRIMOINE DES MENAGES.....	130
1. <u>INTRODUCTION</u>	122
2. <u>LES BIENS FONCIERS</u>	122
2.1 - LES BIENS FONCIERS ET LE LIEU DE RESIDENCE.....	122
2.2 - LES BIENS FONCIERS, L'AGE, LE SEXE ET LE NIVEAU	123
2.3 - LES BIENS FONCIERS, LA DEPENSE PAR TETE ET LE GROUPE SOCIO-ECOOMIQUE DU CM	125
3. <u>LES BIENS IMMOBILIERS</u>	127
3.1 - BIENS IMMOBILIERS ET LIEU DE RESIDENCE	128
3.2 - BIENS IMMOBILIERS, AGE, SEXE ET EDUCATION.....	128
2.3 - BIENS IMMOBILIERS, LA DEPENSE PAR TETE ET LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)	130
4. <u>LE BETAIL DU MENAGE</u>	132

4.1 - LE BETAIL ET LE LIEU D'HABITATION.....	132
5. <u>LES VALEURS MOBILIERES : LES ACTIONS</u>	133
5.1 - LES ACTIONS ET LE MILIEU.....	133
5.2 - LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES DETENTEURS D'ACTION	134
9EME PARTIE : LES UNITES DE PRODUCTION DES MENAGES.....	146
1. INTRODUCTION.....	137
2. <u>LES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLES</u>	137
2.1 - LA MAIN-D'OEUVRE	137
2.2 - LES TERRES	138
2.3 - L'EQUIPEMENT AGRICOLE	139
3. <u>LES UNITES DE PRODUCTION NON AGRICOLES (UPNA)</u>	140
3.1 - LES CATEGORIES D'ACTIVITES.....	140
3.2 - LES CARACTERISTIQUES DES UPNA.....	141
3.3 - LA MAIN-D'OEUVRE	142
LISTE DES TABLEUX	
2EME PARTIE : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO- ECONOMIQUES	145
3EME PARTIE : HABITATION ET EQUIPEMENT DES MENAGES	146
4EME PARTIE : DEPENSES ET CONSOMMATION DES MENAGES	147
5EME PARTIE : REVENU ET AUTRES RESSOURCES DES MENAGES	148
6EME PARTIE : LES TRANSFERTS VOLONTAIRES DES MENAGES	148
7EME PARTIE : LE CREDIT ET L'EPARGNE DES MENAGES	149
8EME PARTIE : LE PATRIMOINE DES MENAGES	150
9EME PARTIE : LES UNITES DE PRODUCTION DES MENAGES	151
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	163

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CM	: Chef de Ménage
DMA	: Dépense Moyenne par Ménage et par An
DPA	: Dépense moyenne par Personne et par An
DR	: District de Recensement
DSA	: Dimension Sociales de l'Ajustement
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESP	: Enquête Sur les Priorités
IMPS	: Integrated Microcomputer Processing System
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGD	: Projet d'Appui à la Gestion du Développement
REMUAO	: Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
RM	: Rapport de Masculinité
SCN	: Système de Comptabilité Nationale
UP	: Unité Primaire
UPNA	: Unité de Production Non Agricole
US	: Unité Secondaire

Ce document a été réalisé par la Division des Statistiques Générales de la Direction de la Prévision et de la Statistique. Ont pris part à son élaboration : El hadji Malick DIOP, Marième FALL, Mamadou Matar GUEYE, Mamadou Al housseynou SARR, Momar Ballé SYLLA (chef de la division). Ils remercient pour leurs critiques constructives : Moussa FAYE (chef de division des synthèses et projections macro-économiques) et Mamadou NDAO (inspecteur des services), tout spécialement Momar-Coumba DIOP et El Hadji Seydou Nourou TOURE (à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop).

PARTIE I

PRESENTATION DE L'ENQUETE

1. INTRODUCTION

Le système d'information statistique au Sénégal est caractérisé par un certain nombre d'insuffisances et d'absences d'éléments importants. En effet, l'utilisation des données par les analystes et les décideurs a révélé le manque d'information, l'existence de séries incomplètes, les divergences selon les sources, le manque de clarté de certaines définitions de concepts et des nomenclatures et classifications inadaptées,...

Tous ces éléments constituent des obstacles pour disposer d'un système de suivi et d'analyse dans les différents secteurs de la vie socio-économique du pays. Cette situation a amené les autorités à chercher des moyens pour appuyer l'investigation statistique pour mener une bonne politique de développement économique et social.

Les efforts dans le domaine de la formulation de politique et de programme notés dans les plans de développement et les programmes d'ajustement doivent être soutenus par la production de données intégrées pour les planificateurs et les décideurs. L'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) s'inscrit dans cette perspective, elle est à objectifs multiples.

Depuis l'indépendance, la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) a organisé des opérations (Enquête Expérimentale "Budget-Consommation" 1973/1975, Recensements de 1976 et 1988, Enquête Démographique et de Santé I et II, Elaboration de tableaux Entrée-sortie, etc.) pour satisfaire les besoins en information qui sont de plus en plus pressants.

L'ESAM est la résultante de la fusion de l'enquête niveau de vie des ménages que l'on réalise généralement dans le cadre du projet "Dimensions Sociales de l'Ajustement"¹¹

Pour sa réalisation la DPS possède une longue expérience des enquêtes sur le terrain. Les recommandations relatives à la méthodologie formulées à partir de l'Enquête expérimentale ont beaucoup aidé dans la préparation de l'ESAM (élaboration et test du questionnaire, classification et nomenclatures adoptées, organisation de la collecte, approche des personnes à interroger, etc.). Cependant, cette préparation a nécessité des réunions-prospections auprès des principaux demandeurs de statistiques. Leur contribution a été précieuse lors de la conception.

Le montant du financement de cette enquête est couvert par la participation de la Banque mondiale (crédit IDA), de la coopération canadienne (don de l'ACDI) et du gouvernement du Sénégal.

L'accent est porté ici sur les besoins et objectifs, le questionnaire et la méthode d'observation. Des informations sont également fournies sur le plan de sondage. En plus de ces aspects le document insiste sur l'exploitation informatique des données, sur l'organisation pour l'analyse des résultats et le calendrier d'exécution de l'enquête.

2. LES BESOINS D'INFORMATIONS ET LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Beaucoup de besoins ont été exprimés lors des rencontres entre l'équipe de conception et les principaux demandeurs de données. Il est évident que l'enquête ne peut les satisfaire tous, pour des raisons de contraintes techniques, de temps et de coût. Les demandeurs voulaient régler tous leurs problèmes d'information à travers cette enquête. Face à l'ampleur des problèmes

1. Pour plus de détails sur cette partie, consulter le rapport méthodologique

soulevés, il a fallu définir un ordre de priorités pour restreindre les objectifs de l'enquête. Les besoins retenus proviennent dans l'ordre de la DPS et des départements ministériels intéressés par l'opération (Direction de la Planification, Direction de l'Artisanat, la Direction de l'emploi, Direction de l'Agriculture, etc.).

Ainsi les objectifs principaux définis et retenus sont :

- la détermination du niveau et de la structure des revenus et des dépenses des ménages ;
- l'élaboration d'un système de pondération pour construire un indice de prix à la consommation des ménages ;
- l'estimation de données intéressant le secteur des ménages de la comptabilité nationale : consommation finale, formation brute de capital fixe, structure de compte de production par branches, etc.
- l'étude de l'habitat et du patrimoine des ménages ;
- l'étude des thèmes spécifiques pour connaître le comportement socio-économique des ménages : les transferts, l'épargne, les unités de production des ménages, etc.
- la définition d'un profil de pauvreté pour le Sénégal.

3. LA METHODE D'OBSERVATION ET LE QUESTIONNAIRE

3.1 - La méthode d'observation et l'organisation de terrain

L'ESAM repose sur un échantillon de 3300 ménages. Le ménage urbain est visité une seule fois sur une période de 33 jours, tandis que celui du milieu rural reçoit les enquêteurs pendant deux périodes de 17 jours espacées de 6 mois environ. Les deux passages en milieu rural répondent au souci d'une meilleure appréhension de la consommation. Ce milieu est caractérisé par le fait que plus on s'éloigne de la période des récoltes, plus les ressources se font rares, ce qui a une incidence sur le niveau de la consommation des ménages concernés.

Treize (13) équipes de terrain ont été constituées, dont une de réserve. Chaque équipe mène l'enquête dans deux districts de recensement pendant 33 (période appelée cycle) ou 34 jours. Un cycle entier lui est réservé comme congé annuel pour les membres de l'équipe.

Une équipe est constituée de deux enquêteurs principaux, d'un enquêteur de réserve, d'un contrôleur et d'un chauffeur. Elle aura comme siège le bureau de la prévision et de la statistique de la région où elle travaille la plupart du temps.

Quinze (15) ménages urbains, douze (12) ménages ruraux sont affectés à un enquêteur principal. Ces ménages sont répartis en 3 groupes de 5 ou 4 en milieu rural. Chaque groupe correspond à une journée de travail pour l'enquêteur qui prend les groupes en rotation tous les 3 jours. Cela fera donc 10 visites (2 fois 5 en milieu rural) sur la période, les 3 derniers jours (2 fois 2 en milieu rural) serviront à compléter le questionnaire et au déplacement vers la prochaine zone d'enquête. L'enquêteur principal bénéficiera de 3 périodes de repos d'une durée de 2 jours pendant lesquels l'enquêteur de réserve prend la relève. Les membres du ménage qui réalisent les dépenses rempliront des carnets de comptes. Une balance est également mise à leur disposition pour la pesée des produits utilisés ou achetés sous d'autres unités de mesure (tas par exemple).

3.2 - Le questionnaire

Le contenu du questionnaire peut être réparti en trois catégories d'informations : la composition et les caractéristiques des ménages, le budget et le patrimoine.

- Première catégorie : la consommation et les caractéristiques des

Le ménage est un groupe d'individus qui vivent ensemble et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels. Les membres doivent avoir vécu au moins 6 mois au cours des 12 derniers. On établit la composition selon l'âge, le sexe, le lien de parenté avec le chef de ménage, l'état matrimonial, et la religion des membres.

L'éducation (classe achevée, diplôme obtenu, alphabétisation), les activités des membres (actifs, non actifs, profession, branche d'activité, statut dans la profession), le logement (statut d'occupation, caractéristiques physiques, etc.) ne figurent pas dans les objectifs principaux de l'enquête, néanmoins les informations collectées serviront principalement dans l'analyse des revenus et des dépenses.

- Deuxième catégorie : Le budget des ménages

Dans cette catégorie, se situent les informations relatives :

- aux revenus et autres ressources des ménages (salaires, les excédents d'exploitation, les revenus de la propriété, les transferts reçus, les emprunts, etc.)
- aux dépenses et autres sorties d'argent (consommation, transferts versés, remboursements d'emprunts, etc.).

Cette catégorie d'informations constitue la partie centrale de l'enquête.

- Troisième catégorie : Le patrimoine des ménages

Il renferme toutes les variables ayant trait aux biens possédés par le ménage :

- des biens fonciers : terres agricoles et terrains à bâtir ;
- Des biens immobiliers : maisons, appartements, etc.
- des biens ménagers : meubles, appareils audiovisuels, appareils pour la climatisation, etc.
- des moyens de transport : autos, motos, bicyclettes, etc.

Ces éléments reflètent bien le niveau et les conditions de vie des ménages.

Une fois ces différentes catégories identifiées, il fallait structurer les informations pour aboutir à un questionnaire tenant compte des contraintes de l'informatique et de l'organisation de la collecte.

Le questionnaire est constitué de 3 cahiers dénommés : cahier ménage, cahier journalier et cahier exploitations.

Les questions sont organisées à travers les 3 cahiers. Chaque cahier est divisé en sections, et chaque section rassemble les questions ayant trait au même sujet :

Cahier Ménage : 8 sections

- Section 01 : Composition du ménage ;
- Section 02 : Éducation ;
- Section 03 : Activités des membres du ménage ;
- Section 04 : Identification des répondants aux sections 5,6 et 7 ;
- Section 05 : Budget rétrospectif du ménage ;
- Section 06 : Crédit-Epargne ;
- Section 07 : Transfert, autres revenus et dépenses ;
- Section 08 : Habitat.

Cahier Journalier : 6 sections

- Section 09 : Contrôle du remplissage des sections journalières ;
- Section 10 : Achats et dépenses journaliers ;
- Section 11 : Opérations de troc et paiements en nature journaliers du ménage ;
- Section 12 : Prélèvements journaliers sur les produits d'exploitations ;
- Section 13 : Autoconsommation journalière de produits agricoles ou d'élevage du ménage ;
- Section 14 : Petit commerce et activités de transformation.

Cahier Exploitations : 3 sections

- Section 15 : Identification des exploitants agricoles et non agricoles ;
- Section 16 : Activités agro-pastorales ;
- Sections 17 à 20 : Entreprises non agricoles.

En plus de ces informations, chaque cahier porte les identifiants du ménage enquêté qui est constitué d'un élément de localisation géographique, du numéro de l'unité primaire d'enquête et du numéro de ménage. Dans le cahier figurent également des informations telles que les noms du chef de ménage (CM), du personnel de terrain (enquêteurs, contrôleurs, agents de saisie, superviseurs) et les dates de collecte, de saisie et de contrôle.

Le questionnaire est précodé. Il est accompagné des nomenclatures de biens et services (3 niveaux de classification et 800 postes élémentaires de biens et services), des professions (2 niveaux et 150 professions) et des branches d'activités (2 niveaux et 390 activités élémentaires).

4. LE PLAN DE SONDAGE

L'échantillon comprend un total de 3300 ménages. Cette taille correspondait à la charge de travail de 10 équipes d'enquêteurs pendant onze périodes de 33 jours (appelées cycles). Chaque équipe a une charge de travail égal à 30 ménages par période.

Le caractère hétérogène (socio-économiquement parlant) du milieu urbain nécessite l'application d'un taux de sondage deux fois plus élevé qu'en milieu rural pour faire ressortir cette diversité. Cette approche donne 176 districts de recensement² (DR) échantillons urbains.

2. Les districts de recensement résultent du découpage de tout le pays fait lors du Recensement de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH/88). Ils sont de tailles modestes en moyenne (entre 50 et 300 ménages avec une moyenne proche de 100).

Cette organisation a été modifiée tout en maintenant la taille de l'échantillon constante, suite à la proposition de la Banque mondiale pour l'augmentation du nombre de DR ruraux qui lui semblait insuffisant : les ménages ruraux sont visités 2 fois dans l'année, cela a nécessité une équipe de plus en milieu rural ; une équipe travaille sur 24 ménages au lieu de 30 pendant 17 jours. Le changement introduit onze DR supplémentaires dans l'échantillon.

Afin de minimiser les déplacements et de faciliter le contrôle de la collecte, il semble impératif que les deux enquêteurs principaux soient affectés au même district de recensement en milieu rural. En milieu urbain par contre, les deux enquêteurs travaillent dans des DR étant dans la même ville. Le milieu urbain pose moins de problèmes de déplacement. Les distances à couvrir sont moins longues et chaque équipe dispose d'un véhicule.

4.1 - La base de sondage

Au Sénégal, on bénéficie de l'existence d'un échantillon-maître³ de secteurs de dénombrement. Ces secteurs constituent des regroupements de DR contigus issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH/88). Ce regroupement permet de travailler avec des unités de taille plus importante variant entre 200 et 350 ménages (soit 1 à 3 DR par secteur).

L'échantillon-maître est à 2 degrés : l'unité primaire (UP) est la commune en zone urbaine et la communauté rurale en milieu rural. Les communes ont été toutes choisies et les communautés rurales ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille (nombre de ménages) dans chaque région. L'unité secondaire (US) dans les deux strates est le secteur de dénombrement. Les secteurs des communes de plus de 100.000 habitants ont connu une stratification qui se fonde sur les données socio-économiques du recensement (niveau d'éducation, profession et type d'habitat).

La taille de l'échantillon-maître est répartie aux différentes communes proportionnellement à la taille. A l'intérieur des communes, les secteurs sont alloués de la même manière aux strates socio-économiques (niveau élevé, niveau moyen élevé, niveau moyen faible, niveau faible).

Dans chaque strate un tirage systématique a été utilisé pour obtenir un échantillon de secteurs avec probabilité proportionnelle à la taille.

Dans la strate rurale, deux secteurs de dénombrement ont été également sélectionnés avec probabilité proportionnelle à la taille dans chaque communauté rurale échantillon.

4.2 - Le tirage de l'échantillon

Les unités secondaires (US) de l'échantillon sont regroupées en strates selon le découpage adopté par l'ESAM. La zone urbaine est scindée en deux strates "région urbaine de Dakar" qui regroupe les communes de Dakar, Pikine-Guédiawaye Rufisque et Bargny, et "les autres communes", la zone rurale constitue une seule strate.

3. C'est un gros échantillon destiné aux sou-échantillonnage pour plusieurs enquêtes.

A Dakar on a procédé à une fusion des strates "Moyen Élevé" et "Moyen faible". Les 132 DR urbains de l'échantillon ESAM ont été répartis proportionnellement à la taille pour donner 74 DR à Dakar et 58 DR dans les "autres communes".

Les DR de Dakar ont été distribués de la même manière aux 3 strates définies : 28 DR au niveau élevé, 22 DR au niveau moyen et 24 DR au niveau faible.

Premier degré : Les secteurs de dénombrement ont été tirés avec probabilités égales à partir de l'échantillon-maître.

Deuxième degré : Le choix d'un DR par secteur a été fait au moyen d'un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille.

Troisième degré : En milieu rural : 24 ménages à tirer dans un DR échantillon. En milieu urbain : 15 DR à tirer dans un DR échantillon.

Une équipe de 4 personnes effectue la mise à jour de la liste des chefs de ménage du recensement ou d'une enquête plus récente au niveau de chaque DR.

Cette liste servira ainsi de base de sondage pour le tirage de l'échantillon des ménages.

5. L'EXPLOITATION INFORMATIQUE

L'informatique assure, en partie, la qualité des données collectées et l'obtention des résultats dans les délais convenables. elle englobe la saisie, le contrôle, la correction des données, l'organisation et l'extraction de fichiers destinés à l'analyse et à la production de tableaux.

5.1 - La saisie et le contrôle des données

Une saisie décentralisée avec un atelier dans chaque bureau régional est retenue pour l'enquête.

Le logiciel utilisé pour cette phase est l'Integrated Microcomputer Processing System (IMPS) mis au point par l'International Statistical Program Center du Bureau of the Census des Etats-Unis. C'est un système intégré qui couvre l'ensemble des phases de traitement des données.

La programmation de la saisie avec le module CENTRY commence par la définition de la structure des données dans un dictionnaire. Ce dictionnaire a un nombre limité (98) de types d'enregistrement (ensemble de variables) à créer, cette contrainte mène à la création d'un dictionnaire pour chaque cahier du questionnaire.

Le découpage en enregistrements reflète, dans la mesure du possible (il y a une longueur maximum à respecter), la configuration de chaque cahier suivant les sections. Les écrans sont identiques au dessin du questionnaire. Les cahiers Ménage, Journalier et Exploitations sont découpés respectivement en 34, 9 et 50 types d'enregistrement.

Ainsi, les fichiers obtenus après l'introduction des données contiennent des enregistrements de structure et de longueur différente. Cependant, ils présentent la même forme sur les onze premières positions qu'occupent les différentes parties de l'identification du ménage (Région, cycle, DR, Type de ménage, Numéro du ménage et Type d'enregistrement).

Chaque fichier correspond à un "lot" de cahiers des ménages du même district de recensement.

Ce lot est soumis aux différents types de contrôle programmé à l'aide du module CONCOR. Il est défini 5 types de programme par cahier :

- les contrôles de structure permettent de vérifier les omissions et doubles comptes au niveau des types d'enregistrements
- les contrôles de validité assurent le respect des codes de réponse définis pour chaque question
- les contrôles de total comparent le total saisi et le total calculé pour les questions dont la fourchette des réponses est grande. Ils assurent en quelque sorte la saisie correcte des réponses pour lesquelles les codes ne sont pas préétablis
- la réponse donnée à une question entraîne le saut d'un ou de plusieurs champs, le contrôle de ces sauts consiste à vérifier que les questions correspondant à ce ou ces champs ne sont pas renseignées
- les contrôles de cohérence. Les données ont des liens entre elles, ces programmes vérifient si ces liaisons sont bien établies entre les variables.

Il est demandé à l'agent de saisie (sous la responsabilité du superviseur) de lancer ces programmes suivant la séquence ci-dessus. Les programmes génèrent des listings contenant les différents messages d'erreurs. L'agent effectue ensuite les corrections manuelles entre deux contrôles pour éviter d'utiliser un volume de papier important car une variable peut être affectée par plusieurs contrôles.

4.2 - La correction des données

Avant de soumettre les fichiers à l'exploitation statistique, il faut s'assurer qu'ils sont propres et exhaustifs. Les contrôles ci-dessus constituent un maillon de la chaîne d'apurement mise en place. Dans un premier temps, l'agent de saisie corrige ses propres erreurs en comparant les données sorties par le contrôle et celles du questionnaire. Lorsque le fichier est apuré des erreurs de saisie, il va subsister celles qui incombent à l'équipe d'enquêteurs. Les listings lui sont envoyés pendant qu'elle est sur le terrain pour vérification et correction. Un atelier de correction ouvert à Dakar centralise les données et évalue la qualité finale. Cette évaluation consiste à vérifier la saisie (fichiers), à connaître les taux de non-réponses, à faire un état, variable par variable, sur les différents types d'erreurs. Cet état guidera le choix du mode de redressement (manuel ou automatique) à faire. Quand les fichiers sont complètement apurés des erreurs détectées, il peut néanmoins subsister certaines anomalies, la tabulation sur les variables importantes (au vu des anomalies ou des objectifs de l'enquête) aident à les déceler.

4.3 - L'organisation des fichiers destinés à l'analyse

Il a été arrêté un certain nombre de résultats à obtenir par l'enquête, la liste de ces résultats est établie. L'obtention de ces résultats nécessite la création d'autres variables qui ne sont pas directement observées. Pour les créer on écrit des algorithmes. Il reste ensuite le travail de structuration des données.

Les programmes de création de variables seront appliqués sur onze fichiers intermédiaires pour faciliter le maniement compte tenu du volume d'informations :

Personnes ;
 Biens et services (interview rétrospective) ;
 Transferts et crédits ;
 Habitat et équipement ;
 Biens et services (carnet de comptes et interview sur une période de 3 jours)
 ;
 Petit commerce/Activité de transformation ;
 Terres agricoles ;
 Cultures ;
 Cheptel ;
 Équipement et autres revenus agricoles ;
 Entreprises non agricoles.

La sortie des tableaux se fait avec le logiciel SPSS plus performant, sur ce plan, que le module CENTS de IMPS. Des extractions de variables sont faites pour la création de fichiers d'analyse qui rendent aisée la sortie des résultats. Les fichiers créés sont les suivants :

Ménages-Caractéristiques socio-démographiques ;
 Ménages-Personnes ;
 Ménages-Dépenses ;
 Ménages-Produits ;
 Ménages-Revenus ;
 Ménages-Unités de production ;
 Ménages-Habitat ;
 Ménages-Équipement ;
 Ménages-Patrimoine ;
 Ménages-Personnes-Transferts ;
 Ménages-Personnes-Epargne et crédit ;
 Ménages-Produits alimentaires.

6. L'ORGANISATION DE L'ANALYSE DES RESULTATS

Il est mis une organisation de travail dans le but de diminuer les délais de parution des résultats de l'enquête. L'encadrement a défini 12 thèmes pour lesquels des rapports seront rédigés :

- . Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages
- . Logement et équipement des ménages
- . Dépenses et consommation des ménages
- . Revenus et autres ressources des ménages
- . Les transferts volontaires des ménages
- . Le crédit et l'épargne des ménages
- . Le patrimoine des ménages
- . Les unités de production des ménages : agricoles et non agricoles
- . Intégration des données dans le système de Comptabilité Nationale⁴
- . Un profil de pauvreté au Sénégal²
- . Quelques indicateurs sociaux à partir de l'ESAM³
- . Un profil de pauvreté au Sénégal⁴

4. Ce thème fera l'objet d'une publication plus détaillée.

5 Idem.

6 Idem.

- . Les pondérations pour le calcul d'un nouvel indice de prix à la consommation (rédaction d'une note méthodologie en collaboration avec le bureau des prix)⁵.

7. LE CALENDRIER D'EXECUTION

Conception et préparation de l'enquête	1985 - 1994
Collecte des données	mars 94 - avril 95
Saisie et correction des données	mai 94 - mai 95
Contrôle et correction des données	mai 95 - juin 95
Imputation des données	décembre 95
Organisation des données	janv. 96 - sept.96
Tabulation	oct. 96 - déc. 96
Rapport de présentation des résultats préliminaires	janv. 97 - mars 97

La phase de conception et de préparation a été très longue en raison des objectifs de l'enquête et la divergence dans l'approche qui a existé entre la Banque Mondiale et la DPS. Elle a duré environ 9 années et renferme l'évaluation des besoins des utilisateurs, l'établissement de la base de sondage, le tirage de l'échantillon des unités primaires, l'élaboration et le test du questionnaire, l'écriture et le test des programmes de saisie et de contrôle, et la rédaction des instructions pour la collecte et la saisie et la formation du personnel.

8. LES PROBLEMES RENCONTRES

La source principale des difficultés est liée aux normes de gestion du Projet d'Appui à la Gestion du Développement (PAGD) qui ne sont pas compatibles avec les exigences d'une grande enquête comme l'ESAM. Cependant la mission de mise en place de la composante DSA avait souligné ces contraintes spécifiques aux enquêtes statistiques. En ce qui concerne la gestion des fonds elle avait proposé une "flexibilité nécessaire à une exécution harmonieuse et efficace de l'ESAM"⁵. Pour atteindre une efficacité optimale la DPS devrait être dotée en fonds de roulement qui serait approvisionné en fonction des dépenses effectuées (achats de biens et services et paiements des salaires).

En tirant les enseignements de l'enquête-pilote, le budget de l'enquête a été présenté en fonction des dates de décaissement pour toutes les opérations prévues. Malgré cette disposition, le matériel n'est pas acquis à temps, le recrutement de la totalité du personnel n'a pas été effectif et le paiement des salaires n'a pas été effectué dans les meilleures conditions.

Sur le plan technique, le début de l'enquête a été laborieux. Cela est dû à la taille du questionnaire et à la nouveauté de la procédure de collecte. Des missions de supervision se sont rendues sur le terrain et la situation s'est améliorée. A titre d'exemple, la dernière instruction relative au remplissage

7 Idem.

8 Cet objectif est intégré dans le projet d'harmonisation des indices de prix des pays de l'UEMOA. Ce projet fait que chaque pays dispose d'un indice de prix avec l'année 96 comme base de calcul.

5. Cf. Aide mémoire point 32. Mission d'évaluation de la Banque Mondiale effectuée du 19 octobre au 2 novembre 1987.

de la section 01 "Composition du ménage" en milieu rural lors du deuxième passage a nécessité des explications supplémentaires en cours d'enquête : il fallait maintenir constant les numéros affectés aux membres du ménage en dépit du mouvement des individus entre les deux passages. Ce numéro relie l'individu a ces caractéristiques et aux opérations qu'il a effectuées dans le questionnaire.

Enfin, le dernier problème relève de l'informatique. Les programmes de saisie ont bien fonctionné. Il n'a pas été de même pour les programmes de contrôles. C'est la conséquence du manque de clarté de certaines spécifications et des erreurs dans l'écriture des programmes. Ces programmes n'ont pas été suffisamment testés pour déceler toutes les imperfections, les erreurs ont été redressées au fur et à mesure de leur apparition.

PARTIE II

**CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES
ET SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES**

1. INTRODUCTION

Ce chapitre traite des caractéristiques démographiques, notamment l'état et la croissance de la population, la structure par sexe et par âge ainsi que la religion, l'ethnie et la nationalité. Ensuite, dans une description sommaire, seront examinées, les caractéristiques socio-économiques telles que la taille des ménages et la structure familiale. Seront également étudiés l'alphabétisation, le niveau d'instruction et les occupations des membres des ménages. Avec la même approche l'on tentera de donner le profil du chef de ménage.

Étant donné les différences souvent observées dans la définition de certains concepts utilisés dans ce rapport, il est nécessaire d'y apporter quelques précisions.

Le ménage est défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent habituellement ensemble et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels tels que l'alimentation et le logement. Ces personnes reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM). Vu sous l'angle de l'unité budgétaire, le ménage se distingue ainsi de la famille qui ne regroupe que des personnes liées par le sang ou le mariage.

Le principal critère d'appartenance à un ménage (ou le statut de membre d'un ménage) est le fait d'y avoir vécu pendant au moins 6 mois au cours des 12 mois précédant l'interview. Toutefois, pour des raisons de commodité, des personnes ne remplissant pas cette condition sont néanmoins considérées comme membres du ménage. Il s'agit de celles présentes dans le ménage pour une durée inférieure à 6 mois mais ayant l'intention d'y habiter. D'une façon générale, le ménage comprend également toutes les personnes qui viennent de s'y installer, suite à un déménagement (épouses rejoignant le domicile conjugal, travailleurs récemment affectés, nouveau-nés etc.).

En revanche, certains individus, comme les locataires, ne sont pas compris dans le ménage de leur logeur. De même, les domestiques n'appartiennent pas au ménage de leur employeur sauf s'ils y vivent habituellement. Les visiteurs présents depuis moins de 6 mois seulement dans un ménage ne sont pas pris en compte dans ce ménage où, en réalité, ils ne sont que de passage.

En outre, la population flottante ou personnes sans domicile fixe et les ménages collectifs ne font pas partie du champ de l'étude. Par ménages collectifs, on entend la population vivant dans des institutions spéciales

Enfin, il faut souligner que les résultats de l'ESAM portent sur la population de fait et non sur la population de droit. Ainsi, l'enquête traite de tous les ménages ordinaires vivant au Sénégal au moment de l'interview, quelle que soit la nationalité du chef de ménage et celle des membres.

2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES

2.1. L'état et la croissance de la population

L'ESAM estime la population du Sénégal à 7 884 257 habitants en fin Septembre 1994 (Tableau 2.1). En 1988, le Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH/88) la dénombrait à 6 896 800 habitants. L'effectif se serait donc accru de 987 457 habitants dans la période, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,1%. Celui-ci est légèrement inférieur au taux d'accroissement inter-censitaire (1976-1988) estimé à 2,7%.

Cette différence pourrait être due aux variations liées aux erreurs de sondage inhérentes à toute enquête. En admettant qu'elle soit réelle et sous réserve d'une égale qualité des données des deux sources, la baisse observée pourrait résulter d'un fléchissement progressif de la fécondité. Les Enquêtes

Démographiques et de Santé (EDSI, 1986 - Phase I) et (EDSII, 1992 - Phase II) réalisées par la DPS, mettaient en évidence une baisse continue de la fécondité. Par ailleurs, le "Réseau migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest" (REMUAO, 1992) notait, au cours des cinq années précédant l'enquête, une modification négligeable de la migration internationale marquée par des échanges équilibrés entre le Sénégal et les pays de la sous région et globalement une croissance légèrement négative de celle-ci (- 0,5%). De plus, le déclin de la mortalité, observé ces dernières années, semble constant, ce qui conforterait les hypothèses sur la baisse du taux d'accroissement.

TABLEAU 2.1 : Répartition de la population totale selon le sexe et le milieu de résidence

RESIDENCE	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%	M(*) %
DAKAR.....	795 969	21,0	863 545	21,0	1 659 514	21,0	92,2
%	(48)		(52)		(100)		
A.URBAIN.....	679 963	18,0	737 281	18,0	1 417 244	18,0	92,2
%	(48)		(52)		(100)		
RURAL.....	2 284 566	61,0	2 522 932	61,0	4 807 499	61,0	90,5
%	(47,5)		(52,5)		(100)		
TOTAL.....	3 760 498	100,0	4 123 759	100,0	7 884 257	100,0	91,2
	(47,7)		(52,3)		(100)		

Source: D.P.S./ESAM/94-95

RM(*)= Rapport de masculinité= Nombre d'hommes pour 100 femmes

La population urbaine du Sénégal est estimée à 3 076 758 personnes, soit un taux d'urbanisation de 39%. Le milieu urbain comprend l'ensemble des communes du Sénégal, quel que soit leur chiffre de population. Toutefois, l'ESAM n'inclut pas les communes créées en 1996, soit deux ans après le démarrage de l'enquête.

Plus de la moitié de cette population (54%) vit dans la zone urbaine de la région de Dakar qui comprend les cinq communes de Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Bargny. Pour des raisons de commodité, "Dakar" sera utilisé dans la suite de ce rapport, en lieu et place du terme "zone urbaine de la région de Dakar".

La stratification retenue distingue Dakar, les autres centres urbains pris dans leur ensemble et le milieu rural qui comprend la totalité des villages du pays.

2.2. La structure par sexe et par âge

Comme indiquée dans le tableau 2.2, la population du Sénégal compte 3 760 498 hommes (47,7%) et 4 123 759 femmes (52,3%), soit un rapport de masculinité (RM= nombre d'hommes pour 100 femmes) de 91,2%. Ce rapport varie notablement selon l'âge mais de façon irrégulière. Il est influencé à la fois par la mortalité et la migration qui subissent, elles-mêmes, les effets différentiels de l'âge et du sexe. Dans les faits, ces deux phénomènes touchent plus les hommes que les femmes.

TABLEAU 2.2 : Répartition de la population selon le sexe et l'âge

AGE	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%	RM %
0-4.....	702 189	18,7	650 374	15,8	1 352 563	17,2	108,0
5-9.....	656 946	17,5	688 464	16,7	1 345 410	17,1	95,4
10-14.....	534 075	14,2	485 220	11,8	1 019 294	12,9	110,0
15-19.....	425 235	11,3	450 294	10,9	876 029	11,1	94,3
20-24.....	302 628	8,0	374 564	9,1	677 192	8,6	80,8
25-29.....	213 628	5,7	291 326	7,1	504 955	6,4	73,0
30-34.....	165 445	4,5	240 206	5,8	409 651	5,2	70,5
35-39.....	150 266	4,0	203 759	4,9	354 005	4,5	73,7
40-44.....	121 880	3,2	173 069	4,2	294 949	3,7	70,4
45-49.....	103 657	2,8	122 868	3,0	226 525	2,9	84,4
50-54.....	84 028	2,2	107 291	2,6	191 319	2,4	78,3
55-59.....	79 325	2,1	97 121	2,4	176 446	2,2	81,7
60-64.....	67 074	1,8	86 528	2,1	153 602	1,9	77,5
65-69.....	66 718	1,8	55 729	1,4	122 446	1,6	120,0
70-74.....	38 135	1,0	42 336	1,0	80 471	1,0	90,1
75 et +.....	45 157	1,2	53 710	1,3	98 867	1,3	84,1
ND.....	111	-	419	-	531	-	
TOTAL....	3 760 498	100,0	4 123 759	100,0	7 884 257	100,0	91,2

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le tableau 2.3 donne la même répartition que le tableau 2.2. Toutefois, présenté selon les grands groupes d'âges, il permet d'atténuer les fluctuations du RM et rend ainsi l'analyse de sa tendance plus aisée. D'environ 105% à la naissance, le RM est d'environ 102% entre 0 et 19 ans. Il tombe à 77,5% et 72,0% respectivement entre 20-29 ans et 30-39 ans avant de remonter graduellement jusqu'à 91,5% à 60 ans et plus.

Les niveaux les plus bas sont atteints aux environs de 30-44 ans, âges où l'émigration des hommes est, en général, la plus forte.

En outre, le tableau 2.1 montre que le RM est plus faible en campagne qu'en ville, ce qui pourrait résulter de l'exode rural qui touche plus les hommes d'âges actifs que les femmes du même groupe.

La structure par âge présente les caractéristiques d'une population très jeune, résultat d'une fécondité passée assez forte même si celle-ci connaît une baisse progressive. En effet, 58,2% de la population sont âgés de moins de 20 ans. La population adulte (20-59 ans) ne compte que 36,0% et celle des personnes âgées (60 ans et plus) 5,8%. Pour les mêmes catégories d'âges, le RGPH/88 fournit, respectivement, les données suivantes : 57,7%, 37,3% et 5,0%.

TABLEAU 2.3 : Répartition de la population selon le sexe et les grands groupes d'âges

AGE	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%	RM %
0-19.....	2 318 445	61,7	2 274 852	55,2	4 593 297	58,2	102,0
20-29.....	516 256	13,7	665 890	16,1	1 182 146	15,0	77,5
30-39.....	315 771	8,4	443 945	10,8	763 656	9,7	72,0
40-49.....	225 537	6,0	295 937	7,2	521 474	6,6	76,2
50-59.....	163 353	4,3	240 206	5,8	409 651	5,2	80,0
60 et +....	217 084	5,8	238 303	5,8	455 387	5,1	91,1
ND.....	111	-	419	-	531	-	
TOTAL.....	3 760 498	100,0	4 123 759	100,0	7 884 257	100,0	91,2

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Ces résultats montrent une légère baisse en valeur relative de l'effectif des personnes d'âges actifs en faveur des jeunes et des personnes âgées. Si cette variation était réelle, elle expliquerait l'augmentation du taux de dépendance démographique, défini comme le rapport du nombre de jeunes et de personnes âgées (0-14 ans et 60 ans et +) sur le nombre d'adultes (15-59 ans). Celui-ci s'établit à 168% au RGPH/88 alors qu'il est estimé à 174% par l'ESAM.

2.3. La situation matrimoniale

Le tableau 2.4 donne la situation matrimoniale des personnes de 10 ans et plus. Il montre des différences notables entre les hommes et les femmes. En effet, 60,9% des hommes sont célibataires contre 36,6% des femmes. En revanche, 53,3% des femmes sont dans les liens du mariage contre 37,8% des hommes seulement.

Dans le mariage, malgré l'attrait de la polygamie, la prédominance de la monogamie persiste (59,0% tous sexes confondus).

Chez les femmes mariées, 52,6% appartiennent à des ménages monogames contre 69,6% chez leurs homologues de sexe masculin.

TABLEAU 2.4 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe et la situation matrimoniale

	Célibataires	Monogames	Polygames	Veufs	Divorcés	Autres	Ensemble
Homme.....	1 461 618 (60,8)	631 945 (26,3)	275 842 (11,5)	10 375 (0,4)	20 999 (0,9)	1 227 (0,1)	2 402 006 (100,0)
Femme.....	1 019 835 (36,6)	781 340 (28,0)	704 643 (25,3)	203 497 (7,3)	74 083 (2,7)	1 520 (0,0)	2 784 918 (100,0)
TOTAL.....	2 481 453 (47,8)	1 413 285 (27,3)	980 485 (18,9)	213 872 (4,1)	95 082 (1,8)	2 747 (0,1)	5 186 924 (100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Chez les polygames, on compte 704 643 femmes pour 275 199 hommes, soit en moyenne 2,6 femmes pour chaque homme. Comme on peut le constater dans le tableau 2,5, la polygamie n'est pas pratiquée par les personnes d'âges avancés seulement. On observe, par exemple, qu'à 20-24 ans, 27,0% des femmes mariées sont polygames contre 1% seulement des hommes du même groupe d'âges. Entre 20-39 ans, 41,7% des femmes sont polygames contre 11,6% des hommes. Dans l'ensemble, 86,0% des hommes polygames ont 40 ans et plus. Les personnes âgées de sexe masculin (50 ans et plus) représentent 60,5% des polygames, ce qui pourrait se traduire par un écart d'âges important entre époux.

Le veuvage est plus fréquent chez les femmes (moins de 1% contre 7%), résultat de l'effet combiné de la polygamie et de la surmortalité masculine. De même, les femmes divorcées représentent 2,7% contre moins de 1% chez les hommes. Le fait que les hommes polygames conservent leur statut de marié même s'ils se séparent d'une de leurs épouses, explique, en partie, le poids plus important des divorcées comparé à celui de leurs homologues de sexe masculin.

Considérant la population de 15 ans et plus recensée au RGPH/88, on note une diminution de la fréquence du mariage au profit principalement du célibat : chez les hommes, le pourcentage de célibataires passe de 44,2% en 1988 à 49,7% en 1994 pendant que celui des mariés tombe de 52,3% à 48,5%. S'agissant des femmes, la part des célibataires, estimée à 23,4% en 1994, n'était que de 19,5% en 1988: ce qui peut résulter du recul de l'âge au premier mariage. Dans la même période, la part des mariées et des remariées a baissé de 68% à 64,4%.

TABLEAU 2.5 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale

AGE	HOMME				FEMME			
	Monogames	%	Polygames	%	Monogames	%	Polygames	%
10-19.....	3 541	0,1	335	0,1	93 760	12,0	24 717	3,5
20-24.....	29 477	4,7	335	0,1	170 926	21,9	63 268	9,0
25-29.....	66 907	10,6	3 614	1,3	139 222	17,8	89 906	12,8
30-39.....	202 763	32,1	35 382	12,8	187 048	23,9	202 182	28,7
40-49.....	137 544	21,8	69 091	25,1	104 024	13,3	158 288	22,5
50 et +....	191 602	30,3	166 442	60,5	86 360	11,1	165 863	23,5
ND*.....	(111)	-	(643)	-	-	-	(419)	-
ENS	631 834	100,0	275 199	100,0	781 340	100,0	704 224	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

ND*=Personnes dont l'âge n'est pas déclaré

2.4. La Religion

L'Islam reste la religion dominante au Sénégal où les musulmans constituent plus de 95,0% de la population (Tableau 2.6). Les chrétiens représentent 4,4% alors que moins de 1,0 % de la population pratique l'animisme ou a d'autres croyances. On peut noter cependant dans le tableau 2.6 que c'est en milieu urbain que le christianisme est plus développé, soit 7,3% à Dakar contre 6,1% dans les autres villes et 3,0% seulement en milieu rural.

Globalement, la population musulmane a tendance à augmenter plus rapidement. De 93,8% au RGPH/88, le pourcentage des musulmans est estimé à 95,5% en 1994.

TABLEAU 2.6 : Répartition de la population totale selon la religion et le milieu de résidence

Ensemble	Dakar		Autres urbains		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Musulman	1 536 988	92,6	1 329 471	93,8	4 659 271	96,9
Chrétien	121 499	7,3	87 071	6,1	144 420	3,0
Animiste	659	0,0	340	0,0	3 462	0,1
Autre	369	0,0	362	0,0	346	0,0
Total	1 659 514	100	1 417 244	100	4 807 499	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Les pratiques islamiques favoriseraient-elles la procréation plus que les autres croyances, au point que les musulmans seraient moins enclins à recourir à la planification familiale ? Ils auraient ainsi une plus forte fécondité qui justifierait une croissance plus rapide.

2.5. L'ethnie et la nationalité

En terme d'effectif, on distingue sept principales ethnies au Sénégal (Tableau 2.7). Les Wolof et les Lebou comptent 43,3% de la population et constituent le groupe majoritaire. L'ethnie Pular qui comprend les Peulh et les Toucouleur, occupe le deuxième rang avec 23,8%. Les Sérér, les Diola et les Manding/Socé représentent respectivement 14,7%, 3,7% et 3,0%. Le nombre de

Soninké avoisine 1,0%. Les autres ethnies regroupées sont estimées à 9,8% de la population alors que le nombre d'étrangers n'atteint pas 1,0%.

TABLEAU 2.7 : Répartition de la population totale selon l'ethnie ou la nationalité et le lieu de résidence

	Dakar			Autres urbains			Rural			Ensemble		
	Effectif	(%)		Effectif	(%)		Effectif	(%)		Effectif	(%)	
Wolof/Lébou	819 313	49,4		709 870	50,1		1 885 050	39,2		3 414 233	43,3	
Pular	329 215	19,8		299 162	21,1		1 247 951	26,0		1 876 328	23,8	
Sérèr	163 410	9,8		150 395	10,6		846 457	17,6		1 160 262	14,7	
Diola	89 450	5,4		80 943	5,7		119 869	2,5		290 262	3,7	
Manding/Socé	43 965	2,6		48 130	3,4		145 672	3,0		237 767	3,0	
Soninké	33 425	2,0		15 769	1,1		35 866	0,7		85 061	1,1	
Aut. Sén.	146 205	8,8		104 297	7,4		518 925	10,8		769 426	9,8	
Africains	26 269	1,6		6 681	0,5		7 422	0,2		40 312	0,5	
Aut. Etrang.	1 997	0,2		-	-		-	-		9 920	0,1	
ND.	341	0,0		-	-		285	0,0		627	0,0	
Total	1 659 514	100		1 417 244	100		4 807 499	100		7 884 257	100	

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La composition ethnique varie selon le milieu de résidence. Les Wolof, les Diola et les Soninké sont les ethnies les mieux représentées en ville : respectivement 50%, 5,5% et 1,6% contre 39%, 2,5% et 0,7% seulement en milieu rural. En revanche, le poids des autres groupes ethniques (Pular, Sérèr et Autres Sénégalais) est relativement plus faible en milieu urbain : 20%, 10% et 8% respectivement contre 26%, 18% et 11% en milieu rural. Les Manding/Socé sont également représentés. Les Africains vivant au Sénégal s'installent en ville (82,0%), alors que les étrangers ayant d'autres nationalités, les européens notamment, sont totalement absents du milieu rural. Les Diola, les Soninké et les Wolof sont les ethnies les plus urbanisées. Les taux d'urbanisation estimés sont plus élevés que la moyenne, soit 59,0%, 58,0% et 45,0% respectivement contre 39,0% pour l'ensemble du pays. Les ethnies les moins urbanisées sont les Sérèr (27,0%), les Autres Sénégalais (33,0%) et les Pular (33,0%).

Par rapport au RGPH/88 la composition ethnique du pays est restée constante.

3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

3.1. La taille du ménage

Le tableau 2.8 montre que, quel que soit le milieu de résidence, la plupart des ménages (41,0% à 45,0%) comptent 5 à 9 membres et environ le quart (23,0% à 27,0%) entre 10 et 14 membres. Les ménages de petite taille (moins de 5 membres) représentent 13,0%, avec toutefois des variations selon le milieu de résidence. Ils sont plus fréquents en ville (20,4% à Dakar et 13,6% dans les autres centres urbains) qu'en campagne (9,0%).

TABLEAU 2.8 : Répartition des ménages selon la taille et le lieu de résidence

TAILLE	Dakar		Urbain		Rural		Ensemble	
1- 4.	37 334	20,4	19 998	13,6	40 726	9,1	98 058	37,2
5- 9.	76 190	41,5	66 712	45,2	193 549	43,3	336 451	49,4
10-14.	41 822	22,8	38 662	26,2	120 837	27,0	201 322	9,1
15-19.	18 173	10,0	13 132	8,9	55 335	12,4	80 640	2,6
20-29.	9 240	5,0	7 641	5,2	30 281	6,8	47 162	1,7
30 et +	590	-	1 333	0,9	6 375	1,4	8 297	-
TOTAL.	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Les ménages de grande taille (15 personnes et plus) sont plus fréquents en milieu rural (20,6% contre 15% en ville).

La taille moyenne d'un ménage est estimée à 10,2 membres pour l'ensemble du pays. Elle varie légèrement selon le milieu de résidence: de 9,2 à Dakar et 9,7 dans les autres villes, elle passe à 10,7 en milieu rural.

3.2. La structure des ménages

Étant donné la définition du ménage retenue, l'on doit s'attendre à la présence de membres sans lien avec le chef de ménage. Comme l'indique le tableau 2.9, ces derniers comptent 150 182 individus, soit 2,0% de la population totale. Les 2,0% de personnes sans lien avec le chef de ménage incluent les domestiques, les apprentis, les sourghas (salariés agricoles payés en nature : champs, semences, hébergement, etc.), les enfants confiés et d'autres personnes hébergées par le ménage.

L'ESAM a dénombré 777 931 chefs de ménage qui représentent 10,0% de la population. Cet effectif comprend 6% de femmes qui assument ce rôle en raison de l'absence temporaire de leur époux (ménages polygames en général).

TABLEAU 2.9 : Répartition de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le milieu de résidence

Lien avec CM	Dakar			Autres urbains			Rural			Ensemble						
CM de droit...	172	280	10,4	132	482	9,4	428	223	8,9	732	985	9,3				
CM de fait.....	11	069	0,7	14	997	1,1	18	880	0,4	44	946	0,6				
Époux/Épouses..	149	815	9,0	116	316	8,2	535	460	11,1	801	591	10,2				
Enfants.....	735	419	44,3	631	738	44,6	1	937	101	40,3	3	304	258	41,9		
Parents.....	20	878	1,3	15	956	1,1	109	450	2,3	146	284	1,8				
Frères/Soeurs..	76	841	4,6	38	318	2,7	193	552	4,0	308	711	3,9				
Neveux/Nièces..	121	264	7,3	84	352	6,0	370	367	7,7	575	983	7,3				
Beaux Parents..	3	480	0,2	4	507	0,3	25	946	0,5	33	933	0,4				
Beaux Enfants..	21	247	1,3	21	703	1,5	151	472	3,2	194	422	2,5				
Petits Enfants..	156	459	9,4	185	229	13,1	501	070	10,4	842	758	10,7				
Autres Parent..	180	835	10,9	145	852	10,3	420	860	8,8	747	547	9,5				
Sans Lien.....	9	928	0,6	25	645	1,8	114	609	2,4	150	182	1,9				
ND.....	-	-	-	149	-	-	509	-	-	658	-	-				
Total	1	659	514	100	1	417	244	100	4	807	499	100	7	884	257	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

ND = Personnes dont le lien de parenté avec le chef de ménage n'a pas été déclaré

En plus de leurs conjoints (10,2%), les chefs de ménage vivent essentiellement avec leurs propres enfants (42,0%) et leurs petits enfants (11,0%). Ces deux dernières catégories sont plus présentes en ville (respectivement 44,0% et 11,0%) qu'en campagne (40,0% et 10,0% respectivement).

Les parents du chef de ménage (2,0%) ainsi que ses beaux-parents (4,0%) habitent rarement avec ce dernier. Les ruraux ont une plus grande tendance à vivre avec leurs parents (2,3% contre 1,0% ailleurs). Cela peut être lié, en partie, à une plus grande disponibilité d'espace en milieu rural ainsi qu'à une moins grande sollicitation au plan économique, c'est-à-dire, de meilleures dispositions à prendre en charge une famille élargie. En effet, le nombre moyen de pièces par ménage et la taille moyenne du ménage sont plus élevés en milieu rural.

Environ 4,0% des membres sont des frères et soeurs du chef de ménage et 7,3% ses neveux et nièces: cela suggère un lien étroit entre le chef de ménage et ses collatéraux.

On peut déduire de ce qui précède que la famille biologique ou nucléaire (les conjoints et leurs descendants) constitue 62,0% seulement de la population du ménage.

En outre, les autres parents représentent presque 10,0%. C'est une indication de plus sur la persistance de la famille élargie que l'urbanisation rapide a plutôt accentuée. Ce résultat est contraire aux hypothèses formulées dans certaines théories de la modernisation. S'agissant des interactions entre l'urbanisation et la structure familiale, le fait que le part des "autres parents" dans la composition du ménage soit plus importante à Dakar (11,0%) que dans les autres villes (10,0%) ou en campagne (9,0%), semble infirmer les effets attendus de l'urbanisation et l'éducation. Toutefois, le Sénégal pourrait être un cas atypique, du fait, entre autres facteurs, de l'effet perturbateur de l'exode rural déterminé principalement par des raisons de travail et d'études et de l'orientation des flux migratoires exclusivement vers la capitale. En effet, la population établie à Dakar compte beaucoup d'immigrants d'origine rurale installés depuis une longue date. Ces derniers pourraient manifester une plus grande solidarité dans l'accueil de migrants plus récents et de plus en plus nombreux.

3.3. L'alphabétisation

Dans le traitement du niveau d'alphabétisation, l'on s'est limité aux personnes de 14 ans et plus, soit 53,0% de la population totale. Dans ce groupe, l'on distingue les illettrés ou analphabètes de ceux qui savent lire et écrire dans une langue quelconque, y compris les langues nationales. Parmi elles, 4,0% n'ont pas répondu à la question sur l'alphabétisation.

Il ressort du tableau 2.10 que la grande majorité des Sénégalais de 14 ans et plus (63,4%) ne savent ni lire ni écrire dans aucune langue, même nationale. Le degré d'analphabétisme est variable selon le milieu de résidence. Il est particulièrement élevé en milieu rural où il touche 77,0% de la population, soit plus des trois quarts. L'analphabétisme n'a guère épargné les citadins même si ces derniers comptent relativement moins d'illettrés: 40,0% à Dakar et 50,0% dans les autres centres urbains. Le RGPH/88 donnait un taux de 68,5% pour les personnes de 6 ans et plus et 69,0% pour celles de 10 ans et plus alors que 77,0% des individus de 15 ans et plus étaient analphabètes. Plus récemment, l'ESP (1991) avait permis d'estimer le taux d'analphabétisme à 51,0% pour les personnes de 10 ans et plus. Les différentes sources mettent en évidence le fait que l'illettrisme décroît progressivement, même si, en rapport avec l'ampleur du phénomène, le rythme est encore très lent. Le RGPH/88 indiquait déjà que le taux d'analphabétisme baissait de 90,0% à 50,0% entre 60 ans et plus et 10-14 ans.

TABLEAU 2.10: Répartition de la population de 14 ans et plus selon le niveau d'alphabétisation et le milieu de résidence

	Dakar		Autres urbains		Rural		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	%
Non-Alphab.	565 232	59,0	529 906	49,0	3 007 670	17,5	4 102 808	32,9
Alphabétisé	383 713	40,1	402 472	49,9	465 427	76,8	1 251 612	63,4
ND	8 378	0,9	195 359	1,1	61 316	5,7	265 053	3,7
Total	957 323	100,0	1 127 737	100,0	3 534 413	100,0	5 619 473	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.4. Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction concerne la population de 6 ans et plus ayant fréquenté de façon régulière un établissement d'enseignement moderne quelconque (privé ou public), notamment français, arabe ou autre. L'école coranique n'est pas prise en compte. Cette population est estimée à 6 243 083 personnes. Le tableau 2.11 montre qu'au Sénégal l'enseignement ne touche que peu de citoyens. En effet, 4 083 337 personnes, soit 65,4% de la population n'ont pas fréquenté l'école et n'ont donc aucun niveau d'instruction. Environ 22,0% ont atteint le niveau primaire et 8,0% le niveau secondaire. Les personnes ayant un niveau supérieur représentent moins de 1,0% (0,7%).

Par rapport au RGPH/88, les tendances du niveau d'instruction vont dans le sens d'une amélioration. Ainsi, le pourcentage des non-instruits est tombé de 69,0% à 65,0%. Dans le même temps, la part des personnes ayant un niveau primaire est passé de 20,0% à 22,0%. Le pourcentage des individus ayant atteint le niveau secondaire est passé de 7,2% à 8,3% alors que celui des individus du niveau supérieur semble être tombé de 0,9% à 0,7%.

Cette fréquentation scolaire très faible dans l'ensemble, cache surtout d'énormes inégalités au profit des centres urbains, Dakar en particulier. Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, de 40,0% à Dakar et 46,0% dans

les autres centres urbains, la part des personnes sans instruction passe à 80,0% en milieu rural.

De même, la part des Sénégalais ayant les niveaux primaire et secondaire est plus importante en milieu urbain. Ces deux catégories sont estimées respectivement à 37,0% et 19,0% à Dakar, 35,0% et 17,0% dans les autres centres urbains et seulement 12,5% et 1,6% en milieu rural. A elle seule, Dakar abrite les 80,0% de Sénégalais ayant atteint un niveau supérieur alors que le milieu rural n'en compte que 2.257 pour 3 737 171 habitants de 6 ans et plus, soit environ 6/10 000.

Ces disparités entre la ville et la campagne mettent à jour la persistance de déséquilibres profonds, résultats d'un développement économique et social resté longtemps inégal et non intégré.

TABLEAU 2.11: Répartition de la population de 6 ans et plus selon l'âge, le niveau d'instruction et le milieu de résidence

	Dakar		Autres urbains		Rural		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	%
Aucun.....	545 925	40,1	529 906	46,2	3 007 670	80,5	4 083 337	65,4
Primaire..	503 946	37,1	402 472	35,1	465 427	12,5	1 371 845	22,0
Secondaire	260 780	19,2	195 359	17,0	61 316	1,6	517 455	8,3
Supérieur.	35 652	2,6	6 882	0,6	2 257	0,0	44 791	0,7
ND.....	12 893	1,0	12 097	1,1	200 501	5,4	225 491	3,6
Total....	1 359 196	100	1 146 717	100	3 737 171	100	6 243 083	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.5. Le diplôme le plus élevé obtenu

Le tableau 2.12 donne la répartition des personnes de 6 ans et plus selon le diplôme le plus élevé obtenu. Parmi les Sénégalais ayant fréquenté l'école, 85,0% n'ont obtenu aucun diplôme. Ce manque de diplôme est encore plus prononcé en milieu rural: 92,0% contre 74,0% à Dakar et 77,0% dans les autres villes. Environ 7,0% ne possèdent que le CEPE. La situation est moins enviable en milieu rural (2,0% contre 14,0% à Dakar et 15,0% dans les autres centres urbains).

Les Sénégalais ayant obtenu le BEPC ou le DFEM comme diplôme le plus élevé représentent moins de 3,0%. La plupart d'entre eux réside en ville: 6,0% à Dakar et 5,0% dans les autres centres urbains n'ont que le BEPC. En dehors de Dakar où ce pourcentage varie entre 2,2% pour les bacheliers et 1,5% pour les licenciés et plus, les autres milieux comptent beaucoup moins de 1,0% de personnes dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat ou la licence et plus.

3.6. L'activité économique

L'activité économique est définie comme le fait de créer des biens et services, en utilisant d'autres biens et services, le facteur de travail et un capital fixe (équipements et machines). Le travail domestique effectué par les membres du ménage et le bénévolat ne sont pas considérés, ici, comme une activité économique.

TABLEAU 2.12: Répartition de la population de 6 ans et plus selon le diplôme le plus élevé obtenu et le milieu de résidence

	Dakar		Autres urbains		Rural		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	%
Aucun....	1 006 742	74,1	885 208	77,2	3 437 807	92,0	5 329 757	85,4
CEPE.....	187 466	13,8	167 179	14,6	75 349	2,0	429 994	6,9
BEPC.....	82 270	6,1	55 101	4,8	16 614	0,4	153 985	2,5
CAP.....	15 917	1,2	5 957	0,5	1 683	0,0	23 557	0,0
Bacc.....	29 398	2,2	8 098	0,7	2 665	0,1	40 161	0,0
Licence et +	20 189	1,5	10 234	0,9	1 607	0,0	32 030	0,0
Autre....	3 037	0,2	980	0,1	215	0,0	4 232	0,0
ND.....	14 176	1,0	13 960	1,2	201 231	5,4	229 367	3,7
Total....	1 359 195	100	1 146 717	100	3 737 171	100	6 243 083	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Selon le tableau 2.13, la population en âge de travailler (10 ans et +) est estimée à 5 185 752 individus dont 56,2% d'actifs et 39,7% d'inactifs. Au moment de l'enquête 213 729 individus, soit 4,1% de la population n'ont pas déclaré leur situation par rapport à l'emploi.

TABLEAU 2.13: Répartition de la population en âge de travailler selon la situation par rapport a l'emploi et le lieu de résidence

	Occupés		Chômeurs		Elèves/ Foyer		Retraité Malade/		Autres Indet.	
	Etudiants	Hand	Inactifs							
Dakar.....	483 039	94 648	255 041	261 676	38 886	11 724	9 524	11 811		
Aut. Urb..	367 807	59 171	257 275	223 901	41 404	11 122	5 879	5 866		
Rural.....	1 844 539	65 798	253 381	531 035	106 294	30 960	18 939	196 052		
Total....	2 695 385	219 617	765 697	1 016 612	186 564	53 806	34 342	213 729		
	(52,0%)	(4,2%)	(14,8%)	(19,6%)	(3,6%)	(1,0%)	(0,7%)	(4,1%)		

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La population active comprend les occupés et les chômeurs âgés de 10 ans et plus.

Une personne est active occupée si elle a exercé une activité rémunérée ou rémunératrice au cours des 12 mois précédant l'enquête. Un chômeur est un actif disponible pour un emploi mais qui n'a pas travaillé au cours de la période de référence. Il est dans l'attente d'un emploi ou à la recherche d'une occupation pendant au moins six (6) mois au cours des 12 mois précédant l'enquête.

La population active du Sénégal est composée de 2.695.385 occupés et 219.617 chômeurs, soit un taux spécifique d'activité de 59,0% pour la population en âge de travailler dont la situation par rapport à la participation économique est connue, et un taux de chômage de 7,5% au niveau national (Tableau 2.14). Par rapport aux résultats fournis par le RGPH/88, de bonnes performances ont été réalisées dans le secteur de l'emploi au cours de la période. Le taux d'activité était de 47,0% et celui du chômage de 8,9%.

Le taux spécifique (ou épuré) d'activité mesure la participation économique définie comme le rapport entre l'effectif de la population active et celui de la population potentiellement active (ou en âge de travailler). Les données du

tableau 2.14 montrent cependant des écarts importants entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le taux d'activité est plus faible dans les centres urbains autres que Dakar (44,0%) et plus élevé en milieu rural (67,0%). A Dakar il se situe à un niveau intermédiaire (50,0%).

Alors que le chômage est relativement aigu en milieu urbain avec des taux de 16,4% et 14,0% respectivement à Dakar et dans les autres villes, il est très bas en milieu rural où le taux est estimé à 3,4%.

TABLEAU 2.14: Répartition de la population active selon le milieu de résidence

	PAT(*)	Occupés	Chômeurs	Pop. Active	TA(*) %	Taux de Chômage %
Dakar.....	1 166 330	483 039	94 648	577 687	50	16,4
Aut. Urb..	972 425	367 807	59 171	426 978	44	13,9
Rural.....	3 046 997	1 844 539	65 798	1 910 337	67	3,4
Total.....	5 185 752	2 695 385	219 617	2 915 002	59	7,5

Source: D.P.S./ESAM/94-95

(*): PAT= Population en Age de Travailler TA=Taux d'activité

En ce qui concerne Dakar où des données comparables existent pour des dates plus récentes, on peut vérifier que la situation de l'emploi s'est nettement améliorée entre 1991 et 1994/95, malgré les importants changements de politique économique intervenus et dont on attendait des conséquences plutôt négatives et durables. Ainsi, l'"Enquête Emploi, Sous Emploi et Chômage en milieu urbain" (Avril, 1991) et l'"Enquête sur les Priorités" (Novembre, 1991) estimaient les taux de chômage à Dakar, respectivement à 24,4% et 26,3%. Le chômage a donc baissé de moitié (entre 49,0% et 62,0% selon les sources citées ci-dessus) dans l'intervalle considérée. En effet, la poursuite des mesures d'ajustement structurel initiées en 1979 et la dévaluation survenue en Janvier 1994 ne présageaient guère, dans un laps de temps aussi court, une croissance économique apte à générer des emplois. On peut alors légitimement se poser des questions sur la nature des modifications survenues dans ce domaine et de celle des emplois créés.

A Dakar, l'"Enquête Emploi, Sous Emploi et Chômage en milieu urbain" dénombrait 442 132 occupés et 132 090 chômeurs en 1991. Avec l'ESAM, on compte 483 039 occupés et 94 648 chômeurs en 1994/95. Selon ces deux sources, on noterait, dans la période, une augmentation du nombre d'emplois de 40 907 et une baisse du nombre de chômeurs de 48 442. De plus, l'examen de l'évolution de la structure des déterminants de l'activité, notamment la situation dans l'emploi, la branche d'activité et la profession exercée, fournit quelques indications sur les changements qui ont pu contribuer à l'explication des résultats enregistrés actuellement dans ce domaine.

A ce propos, une comparaison des données des deux enquêtes montre que les salariés qui représentaient 40% des travailleurs en 1991 ne comptaient plus que 35,0% en 1994/95. Les emplois créés seraient donc essentiellement non salariés.

S'agissant du secteur d'activités, on note une baisse de la part des branches "Administration Publique" (de 9,4% à 7,2%), "Transport et Communication" (de 7,0% à 5,0%) et "Commerce" (de 28,0% à 26,0%) et une augmentation de celles des "Bâtiments et Travaux Publics" (de 5,0% à 6,0%), de la "Fabrication de Produits Alimentaires, Boissons et Tabacs" (de 3,0% à 5,0%). Toutefois, les résultats sur l'évolution de la branche du "Commerce" sont inattendus.

Concernant l'occupation, des emplois généralement salariés, ont connu une baisse de leur part. Il s'agit des "Professions intellectuelles et scientifiques (de 7,0% à 5,0%), les "Professions intermédiaires" (de 8,0% à 4,0%), les "Employés de type administratif" (de 4,0% à 3,0%), les "Conducteurs d'installations de machines et véhicules et ouvriers de l'assemblage" (de 7,0% à 3,0%) et les "Personnels des services et vendeurs des magasins" (de 11,0% à 4,0%). Dans le même temps, la part des "Ouvriers et des Employés non qualifiés" a augmenté (de 30,0% à 47,0%).

Les jeunes de 10-24 ans comptent 119 207 chômeurs et 1 006 253 personnes occupées parmi eux. Ils connaissent un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale (10,6% contre 7,5%).

Le lieu de résidence a une forte influence sur le chômage des jeunes qui augmente avec le degré d'urbanisme. De 5,5% en milieu rural, le taux de chômage passe à 21,8% dans les villes autres que Dakar. Dans la capitale, il se situe à 22,5%. Comme le reste de la population de la capitale, les jeunes dakarois tirent également profit de la baisse du chômage dont le taux tombe de 32,0% à 22,5% entre 1991 et la date de l'enquête (1994/95).

La population inactive (Tableau 2.15) comprend principalement les personnes au foyer (49,4%), les élèves/étudiants (37,2%) et les retraités (9,1%). Les malades/handicapés et autres inactifs représentent 4,3%. Quel que soit le milieu de résidence, les élèves/étudiants et les personnes au foyer constituent l'essentiel des inactifs. La jeunesse de la population et le statut des femmes par rapport à la participation économique peuvent expliquer cette situation. Ces deux catégories représentent respectivement 44,2% et 45,4% de la population inactive de Dakar contre 41,5% et 48% dans les autres centres urbains. En milieu rural cependant, la part des élèves/étudiants est moins importante (27,0%) comparée à celle des personnes au foyer (56,4%).

TABLEAU 2.15: Répartition de la population inactive selon le milieu de résidence

	Dakar		Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Elèves/Etudiants.	255 041	44,2	257 275	47,7	253 381	27,0	765 697	37,2
Personne au foyer	261 676	45,4	223 901	41,5	531 035	56,4	1 016 612	49,4
Retraité.....	38 866	6,7	41 404	7,7	106 294	11,3	186 564	9,1
Malades/Handicapés	11 724	2,0	11 122	2,1	30 960	3,3	53 806	2,6
Autres Inactifs..	9 524	1,7	5 879	1,0	18 939	2,0	34 342	1,7
Total.....	576 831	100	539 581	100	940 609	100	2 057 021	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

C'est probablement une conséquence de l'émigration pour des raisons d'études liée à l'absence d'infrastructures d'enseignements secondaire et supérieur en milieu rural.

Le taux de dépendance économique (TDE) est de l'ordre de 0,7 pour l'ensemble de la population (Tableau 2.16). Exprimé en pourcentage, cela signifie qu'en moyenne, 70 personnes inactives sont à la charge de 100 personnes actives. Ce taux varie selon le milieu de résidence. De 50,0% en milieu rural, il passe à 100,0% à Dakar et à 130,0% dans les autres centres urbains. Compte tenu de la cherté de la vie en ville, cette situation pourrait entraîner des charges plus pesantes sur les citoyens occupés.

TABLEAU 2.16: Répartition de la population inactive selon le milieu de résidence

	PAT(*)	Pop. Active	Pop. Inactive	TDE*
DAKAR.....	1 166 330	577 687	576 831	1,0
A.URBAINS.....	972 425	426 978	539 581	1,3
RURAL.....	3 046 997	1 910 337	940 609	0,5
TOTAL.....	5 185 752	2 915 002	2 057 021	0,7

Source: D.P.S./ESAM/94-95

(*): PAT= Population en Age de Travailler TDE=Taux de Dépendance Economique

En effet, les conditions de vie et l'intégration sociale sont plus difficiles en ville où celles-ci sont étroitement liées à l'emploi urbain qui y est à la fois plus rare et plus précaire.

3.7. La profession ou l'occupation principale

L'occupation principale fait référence à l'activité à laquelle l'intéressé a consacré le plus de temps au cours des 12 mois précédant l'interview.

TABLEAU 2.17: Répartition des occupés selon la profession et le milieu

PROFESSION	DAKAR	URBAIN	RURAL	TOTAL
Membres de l'Exécutif, du Corps Législatif et Cadres Supérieurs des administrations Publiques..1	556 0,3	1 546 0,3	-	3 102 0,1
Directeurs de Société, d'Entreprises et Gérants.....3	614 0,7	1 538 0,4	1 485 0,08	6 637 0,2
Professions Intellectuelles et Scientifiques.....26	149 5,4	20 066 5,4	14 072 0,8	60 287 2,2
Professions Intermédiaires....19	404 4,0	9 287 2,5	6 792 0,4	35 483 1,3
Employés de type Administratif.....13	854 2,9	8 821 2,4	2 831 0,2	25 506 1,0
Personnels des Services et vendeurs.....17	187 3,6	10 719 3,0	7 812 0,4	35 718 1,3
Agriculteurs et Ouvriers de l'Agriculture et de la Pêche..13	460 2,8	52 096 14,1	1 559 884 84,5	1 625 440 60,4
Artisans et Ouvriers des Métiers de type Artisanal....137	278 28,4	94 252 25,6	64 925 3,5	296 455 11,0
Conducteurs d'Installations de machines et de véhicules et ouvriers de l'assemblage...15	345 3,2	11 822 3,2	5 725 0,3	32 892 1,2
Ouvriers et Employés non qualifiés.....226	856 47,0	154 308 42,0	179 559 9,7	560 723 20,8
Forces Armées et Police.....8	337 1,7	3 351 1,0	1 452 0,1	13 140 0,5
	483 040 100,0	367 806 100,0	1 844 537 100,0	2 695 383 100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le tableau 2.17 donne la répartition des occupés selon la profession et le milieu de résidence. Il montre que la plupart des travailleurs sont des "agriculteurs ou ouvriers de l'agriculture et de la pêche" (60,4%) et des "ouvriers ou employés non qualifiés" (20,8%). Les "artisans et ouvriers des métiers de type artisanal" sont estimés à 11,0%. Ces résultats mettent en évidence le très faible niveau de qualification des travailleurs sénégalais. Les "professions intellectuelles et scientifiques" touchent 2,2% seulement des occupés, les "professions intermédiaires" et celles de "type administratif" ne concernant que 1,3% et 1,0% respectivement. Les "personnels des services et les vendeurs" sont peu présents et n'occupent que 1,3% des emplois. Cette structure est variable selon le milieu de résidence. En milieu rural par exemple, les "agriculteurs et ouvriers de l'agriculture et de la pêche" comptent 84,5% de la population contre 2,8% et 14,1% respectivement à Dakar et dans les autres centres urbains où le maraîchage et la pêche constitueraient l'essentiel des activités de ce type.

En revanche, les "ouvriers et employés non qualifiés" d'une part et les "artisans et ouvriers des métiers de type artisanal" d'autre part, prédominent en milieu urbain, soit respectivement 47,0% et 28,4% à Dakar et 42,0% et 25,6% dans les autres centres urbains contre 9,7% et 3,5% seulement en milieu rural. Les 77,0% des personnes exerçant des "professions intellectuelles et scientifiques" ainsi que les 81,0% des "professions intermédiaires" et les 89,0% de celles de "type administratif" résident en ville.

Le déséquilibre dans la répartition des emplois modernes en faveur de Dakar, montre que la capitale bénéficie de l'essentiel des investissements dans ce secteur au détriment du reste du pays.

Le processus de régionalisation qui vient d'être amorcé pourra t-elle permettre un renversement de cette tendance persistante?

TABLEAU 2.18: Répartition de la population de 10 ans et plus selon la branche d'activité et le milieu de résidence

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	DAKAR	URBAIN	RURAL	TOTAL
Agriculture, Elevage et Foret....	6 620	41 873	1 550 378	1 598 871
%	(0,6)	(4,3)	(50,9)	(30,8)
Pêche.....	10 868	12 264	6 444	29 596
%	(0,9)	(1,3)	(0,2)	(0,0)
Extraction.....	866	812	-	1 678
%	(0,1)	(0,1)	-	(0,0)
Fabrication Produits Alimentaires				
Boissons et Tabacs.....	24 566	21 131	22 086	67 783
%	(0,1)	(2,2)	(,7)	(1,3)
Branches Manufacturières.....	121 159	71 428	52 596	245 183
%	(10,4)	(7,3)	(1,7)	(4,7)
Eau, Electricité et Gaz.....	3 040	2 362	760	6 162
%	(0,3)	(0,2)	(0,0)	(0,0)
Bâtiments et Travaux Publics.....	28 105	21 778	10 788	60 671
%	(2,4)	(2,2)	(0,4)	(1,2)
Commerce.....	123 266	100 419	145 089	368 774
%	(10,6)	(10,3)	(4,8)	(7,1)
Restaurants et Hôtels.....	13 083	4 490	3 591	21 164
%	(1,1)	(0,5)	(0,1)	(0,0)
Transports et Communications.....	26 638	19 670	13 667	59 975
%	(2,3)	(2,0)	(0,4)	(0,0)
Banques, Assurances et Etablissements Financiers.....	4 663	498	-	5 161
%	(0,4)	(0,1)	-	(0,0)
Autres Branches Marchandes.....	37 002	20 287	16 993	74 282
%	(3,2)	(2,1)	(0,6)	(1,4)
Services Domestiques.....	43 679	20 756	11 354	75 789
%	(3,7)	(2,1)	(0,4)	(1,5)
Administrations Publiques.....	35 596	27 081	7 955	70 632
%	(3,1)	(2,8)	(0,3)	(1,4)
Administrations Privées.....	1 341	2 959	1 812	6 112
%	(0,1)	(0,3)	(0,1)	(0,0)
Organisations Internationales, Ambassades et Consultats... ..	2 548	-	700	3 248
%	(0,2)	-	(0,0)	(0,0)
Chômeurs et Inactifs.....	671 480	598 752	1 006 408	2.276 640
%	(57,6)	(61,6)	(33,0)	(43,9)
ND.....	11 811	5 866	196 377	240 054
%	(1,0)	(0,6)	(6,4)	(4,1)
Ensemble.....	1 166 330	972 425	3 046 999	5 185 754
%	(100)	(100)	(100)	(100)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.8. La branche d'activités

Les chômeurs et les inactifs constituent un groupe assez important de la population en âge de travailler (44,0%), soit 33,0% en milieu rural contre 58,0% à Dakar et 62,0% dans les autres centres urbains. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des occupés exercent leur activité dans l'agriculture, l'élevage et la forêt (31,0%) ou le commerce (7,0%). Cette répartition varie selon le milieu de résidence. Les agriculteurs représentent 51,0% en milieu rural contre 0,6% à Dakar et 4,3% dans les autres villes. Inversement, le commerce emploie relativement plus de personnes en milieu urbain (10 à 11,0%) qu'en milieu rural (4,8%). Les manufactures occupent 4,7% des travailleurs dont la plupart exerce à Dakar où ils représentent 10,4% ou dans les autres centres urbains (7,3%). Les ruraux sont rarement dans la manufacture (1,7%).

4. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE

L'ESAM a dénombré 777 931 ménages dont 152 859 (20,0%) sont dirigés par des femmes (Tableau 2.19). Globalement, c'est en milieu urbain où la part des femmes chefs de ménage est plus importante. Elles représentent 24,0% à Dakar et 31,4% dans les autres centres urbains contre 14,0% seulement en milieu rural. Il est important de préciser que 29,0% des femmes chefs de ménage ne le sont qu'en raison de l'absence temporaire de leur époux.

TABLEAU 2.19: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence

MILIEU	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%
DAKAR.....	44 088	76,0	139 261	24,0	183 349	100,0
AUTRE URBAIN.....	46 321	68,6	101 158	31,4	147 479	100,0
RURAL.....	62 450	86,0	384 653	14,0	447 103	100,0
ENSEMBLE	625 072	80,4	152 859	19,6	777 931	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Dans l'ensemble les chefs de ménage sont relativement âgés (Tableau 2.20). Environ 13,0% seulement sont âgés de moins de 35 ans. La grande majorité a 35 ans ou plus avec 38,2% appartenant à la catégorie des personnes âgées de 55 ans et plus.

La part des moins de 35 ans est plus importante chez les femmes que chez les hommes (23,0% contre 10,5%) comparée à une moyenne nationale de 13,0%. Cela est confirmé par la variation du rapport de masculinité qui passe de 93 et 217 pour cette catégorie d'âges comparé à ceux des autres groupes (entre 410 et 765).

TABLEAU 2.20: Répartition des chefs de ménages le sexe et l'âge

AGE	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%	RM %
20-24.....	3 785	0,6	4 086	2,7	7 871	1,0	92,6
25-29.....	18 385	2,9	11 172	7,3	29 557	3,8	164,0
30-34.....	43 303	6,9	19 924	13,0	63 227	8,1	217,0
35-39.....	68 629	11,0	16 472	10,8	85 102	10,9	416,6
40-44.....	84 566	13,5	20 220	13,2	104 786	13,5	418,2
45-49.....	82 774	13,2	17 438	11,4	100 212	12,9	474,6
50-54.....	71 333	11,4	17 417	11,4	88 750	11,4	409,5
55-59.....	69 730	11,2	16 927	11,1	86 658	11,1	411,9
60-64.....	59 200	9,5	10 905	7,1	70 106	9,0	542,9
65-69.....	59 121	9,5	7 732	5,1	66 853	8,6	764,6
70-74.....	32 337	5,2	5 448	3,6	37 785	4,9	593,5
75 et +...	31 076	5,0	4 912	3,2	35 988	4,6	632,6
ND.....	111	-	204	0,1	315	-	
	625 072	100,0	152 859	100,0	777 931	100,0	408,9

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Les résultats du tableau 2.21 révèlent des différences entre le milieu urbain et le milieu rural. Les chefs de ménage les moins âgés (moins de 35 ans) et les plus âgés (55 ans et plus) sont plus nombreux en milieu rural (14,0% et 42,0% respectivement) contre 11 à 13,0% et 29 à 39,0% en milieu urbain. La faible part des chefs de ménage aux âges intermédiaires est certainement une conséquence de l'exode rural qui touche principalement les personnes d'âges actifs.

Sauf pour les moins de 35 ans, c'est en ville que les femmes chefs de ménage sont mieux représentées: 82 à 85,0% contre 60,7% en milieu rural. En

d'autres termes, les femmes chefs de ménage sont en moyenne plus jeunes en milieu rural qu'en milieu urbain.

TABLEAU 2.21: Pourcentage des chefs de ménages selon le sexe et les grands groupes d'âges

AGE	DAKAR			A. URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
-35.....	11	18	13	8	15	11	11	33	14	11	23	13
35-54.....	60	50	58	49	52	50	45	41	44	49	47	49
55 et +...	29	32	29	42	33	39	44	26	42	40	30	38
Total....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La plupart des chefs de ménage sont mariés (Tableau 2.22). Ils sont monogames (52,6%) ou polygames (37,0%). Les célibataires comptent moins de 2,0% de l'ensemble. Chez les chefs de ménage dont la dernière union a été rompue, les veufs (7,0%) prédominent sur les divorcés (1,8%).

TABLEAU 2.22: Répartition des chefs de ménage selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence

	Célibataire	Monogame	Polygame	Veuf	Divorcé,	Autre,	Ensemble
Dakar....	4 184	104 332	52 379	15 441	6 681	332	183 349
%	(2,3)	(56,9)	(28,4)	(8,4)	(3,6)	(0,2)	(100,0)
Aut. Urb.	1 114	77 635	46 172	16 910	5 482	148	147 749
%	(0,8)	(52,7)	(31,3)	(11,5)	(3,7)	(0,1)	(100,0)
Rural....	7 805	227 025	188 582	22 090	1 600	-	447 103
%	(1,7)	(50,8)	(42,2)	(4,9)	(0,4)	-	(100,0)
Total....	13 104	409 011	287 133	54 441	13 763	480	777 931
%	(1,7)	(52,6)	(36,9)	(7,0)	(1,8)	(0,1)	(100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En moyenne les chefs de ménage ont un niveau d'instruction moins élevé que celui du reste de la population (Tableau 2.23). Ceux d'entre eux qui n'ont pas fréquenté l'école représentent 77,0% des chefs de ménage comparés aux personnes du même niveau dans la population considérée dans son ensemble (65,0%). Les chefs de ménage ayant atteint les niveaux primaire ou secondaire sont estimés à 11% et 8,4% respectivement contre 22,0% et 8,3% pour la moyenne nationale. En revanche, concernant le niveau supérieur, la situation est plus favorable aux chefs de ménage, quel que soit le milieu de résidence. Le fait que les chefs de ménage comptent relativement plus de personnes du niveau supérieur mais aussi moins de personnes sans instruction peut être lié à leur moyenne d'âge plus élevée que celle de l'ensemble de la population (2,3% contre 0,7%).

Les différences de niveaux d'instruction entre la population totale des villes et celle du milieu rural se retrouvent aussi chez les chefs de ménage. Dakar occupe la position la plus enviable, quel que soit le niveau considéré. Les autres centres urbains se situent aussi au dessus de la moyenne nationale alors que les écarts entre les villes et la campagne restent considérables. Par exemple, les chefs de ménages ruraux comptent parmi eux 91,5% d'individus n'ayant jamais fréquenté l'école et 5,3% seulement qui ont atteint le niveau primaire.

TABLEAU 2.23: Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	ND	Ensemble
DAKAR...	96 255	37 956	33 243	13 303	2 591	183 349
%	(52,5)	(20,7)	(18,1)	(7,3)	(1,4)	(100,0)
URBAIN..	93 080	23 756	24 143	3 170	3 331	147 749
%	(63,1)	(16,1)	(16,4)	(2,1)	(2,3)	(100,0)
RURAL..	408 892	23 905	7 751	1 116	5 438	447 103
%	(91,5)	(5,3)	(1,7)	(0,2)	(1,2)	(100,0)
TOTAL..	598 227	85 617	65 138	17 589	11 360	777 931
%	(76,9)	(11,0)	(8,4)	(2,3)	(1,5)	(100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En ce qui concerne l'activité économique, plus de 80,0% des chefs de ménage sont actifs et 16,5% sont classés dans la population inactive (Tableau 2.24). Environ 2,0% n'ont pas déclaré leur statut. Comparés à la population totale, les chefs de ménage bénéficient d'une situation plus favorable. En effet, ils comptent moins d'inactifs (16,5% contre 39,7%) et de chômeurs (2,8% contre 4,2%) parmi eux.

Le fait que l'âge moyen des chefs de ménage soit assez élevé laisse penser que les inactifs déclarés dans ce groupe seraient composés essentiellement de retraités et de femmes au foyer.

TABLEAU 2.24: Répartition des chefs de ménage selon la participation économique et le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Ensemble	Occupés	Chômeurs	Inactifs	ND*	Taux de Chômage %
DAKAR.....	183 349	128 744	8 849	41 957	3 799	6,4
%	(100)	(70,2)	(4,8)	(22,9)	(2,1)	
URBAIN....	147 479	103 170	3 674	39 130	1 505	3,4
%	(100)	(70,0)	(2,5)	(26,5)	(1,0)	
RURAL.....	447 103	380 613	9 323	47 493	9 674	2,4
%	(100)	(85,1)	(2,1)	(10,6)	(2,2)	
TOTAL.....	777 931	608 526	21 846	128 580	14 979	3,5
%	(100)	(78,8)	(2,8)	(16,5)	(1,9)	

Source: D.P.S./ESAM/94-95

(*): ND= Non Déclarée: Personnes dont la situation relative à l'emploi n'a pas été déclarée

Le nombre d'inactifs varie également selon le milieu de résidence. Ces derniers représentent 23,0% à Dakar et 26,0% dans les autres villes. Le milieu rural est plus favorablement représenté (11,0%).

Le chômage des chefs de ménage est beaucoup moins élevé que celui de l'ensemble de la population (3,5% contre 7,5%). Comme celui-ci cependant, il varie considérablement en fonction du milieu de résidence. A Dakar, le taux de chômage des chefs de ménage est estimé à 6,4%, environ le double de celui des autres villes (3,4%) et 2,7 fois celui du milieu rural (2,4%).

La structure de la profession chez les chefs de ménage est différente de celle de la population active totale. Alors que 60,4% de la population potentiellement active sont des agriculteurs ou des ouvriers de l'agriculture et de la pêche, 53,6% seulement des chefs de ménage exercent ces métiers. Les "Membres de l'Exécutif, du Corps Législatif et des cadres Supérieurs des Administrations Publiques", les "Directeurs de Société, d'Entreprise et

Gérants", les "Professions Intellectuelles et Scientifiques", les "Professions Intermédiaires", les "Employés de Type Administratif", les Personnels des Services et Vendeurs" confondus occupent 13,0% des chefs de ménage et 6,1% seulement de la population totale.

Concernant les autres professions, les pourcentages entre les chefs de ménage et les autres sont similaires.

De même, la distribution des chefs de ménage dans les différentes branches d'activités ne suit pas celle de la population occupée totale. Ainsi, quel que soit le sexe, les chefs de ménage occupés sont inégalement répartis dans les différentes branches d'activités. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans le secteur de l'agriculture, l'élevage et la forêt (41,3%) ou celui du commerce (13,0%). Alors que les hommes sont plus présents dans l'agriculture (46,2% contre 21,0% chez les femmes), les femmes sont mieux représentées dans le commerce (25,0% contre 9,0% chez les hommes). Le tableau 2.25 ci-dessous donne la répartition du quart restant dans les autres branches. On peut noter que pour ces derniers, les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sont les manufactures (5,2%) et les administrations publiques (5,2%). Dans ces branches, la place des hommes est relativement dominante (6,0% contre 2,0% chez les femmes). Les autres branches marchandes emploient peu de chefs de ménage (3,5%), de même que les transports et communications (3,0%), les travaux publics et bâtiments (2,2%) et la fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs (2,0%).

Bien que le secteur de la pêche soit développé au Sénégal, il emploie moins de 1,0% des chefs de ménage.

Beaucoup de chefs de ménage (150 426 individus, soit 19,3%) sont inactifs ou en chômage. Parmi eux 37,0% sont des femmes. Ces résultats sont très proches de ceux de la population en général.

TABLEAU 2.25: Répartition des chefs de ménage selon la branche d'activités économiques et le sexe

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	HOMME	FEMME	TOTAL
Agriculture, Elevage et Forêt.....	288 936	32 157	321 093
%	(46,2)	(21,0)	(41,3)
Pêche.....	6 547	385	6 932
%	(1,0)	(0,3)	(0,9)
Extraction.....	1 452	-	1 452
%	(0,2)	-	(0,2)
Fabrication Produits Alimentaires, Boissons et Tabacs.....	7 034	8 906	15 940
%	(1,1)	(5,8)	(2,0)
Branches Manufacturières.....	37 311	3 528	40 839
%	(6,0)	(2,3)	(5,2)
Eau, Electricité et Gaz.....	3 344	143	3 487
%	(0,5)	(0,1)	(0,4)
Bâtiments et Travaux Publics.....	17 322	-	17 322
%	(2,8)	-	(2,2)
Commerce.....	59 164	38 607	97 771
%	(9,5)	(25,3)	(12,6)
Restaurants et Hôtels.....	5 026	976	6 001
%	(0,8)	(0,6)	(0,8)
Transports et Communications.....	22 294	471	22 765
%	(3,6)	(0,3)	(2,9)
Banques, Assurances et Etablissements Financiers.....	2 532	-	2 532
%	(0,4)	-	(0,3)
Autres Branches Marchandes.....	22 272	4 704	26 976
%	(3,6)	(3,1)	(3,5)
Services Domestiques.....	1 415	2 060	3 476
%	(0,2)	(1,3)	(0,4)
Administrations Publiques.....	38 017	2 784	40 802
%	(6,1)	(1,8)	(5,2)
Administrations Privées.....	2 301	378	2 679
%	(0,4)	(0,2)	(0,3)
Organisations Internationales, Ambassades et Consulats... ..	1 675	459	2 134
%	(0,3)	(0,3)	(0,3)
Chômeurs et Inactifs.....	95 026	55 400	150 426
%	(15,2)	(36,2)	(19,3)
ND.....	13 403	1 901	15 303
%	(2,1)	(1,2)	(2,0)
Ensemble.....	625 072	152 859	777 931
%	(100,0)	(100,0)	(100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

S'agissant des groupes socio-économiques traités dans ce rapport, six grandes catégories socio-professionnelles ont été créées par la combinaison des trois principales caractéristiques généralement utilisées pour décrire l'activité économique: la profession exercée au cours des 12 mois précédant l'enquête, la situation dans la profession, la branche et le secteur d'activités. Il ressort du tableau 2.26 que la plupart des chefs de ménage travaillent dans le secteur de l'agriculture, l'élevage et la pêche (40,8%) ou possèdent des entreprises individuelles non agricoles (21,4%), soit globalement 62,2%.

Les ouvriers (7,0%) et les employés (3,2%) sont mieux représentés dans la population totale que chez les chefs de ménage. Les cadres supérieurs représentent 4,5%. Alors que la majorité des ruraux (67,2%) sont des indépendants agricoles, Dakar et les autres centres urbains en comptent moins de 1% et 10% respectivement. Cette tendance est inversée en ce qui concerne les employés, les ouvriers et les indépendants non agricoles. La faible représentation des indépendants non agricoles en milieu rural (13,0% contre

32,0% en ville) pourrait signifier que malgré le développement rapide du secteur informel, les ruraux ne sont touchés que dans une moindre mesure.

TABLEAU 2.26: Répartition des chefs de ménage selon le groupe socio-économique et le milieu de résidence

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE	DAKAR	URBAIN	RURAL	TOTAL
Employeurs et Indépendants				
Non agricoles.....	58 927	47 713	59 916	166 555
%	(32,1)	(32,4)	(13,4)	(21,4)
Employeurs et Indépendants Agricoles, de l'élevage				
Et de la pêche.....	1 717	14 919	300 611	317 248
%	(0,9)	(10,1)	(67,2)	(40,8)
Cadres supérieurs.....	15 710	12 943	6 717	35 370
%	(8,6)	(8,8)	(1,5)	(4,5)
Professions intermédiaires.....	6 606	3 249	2 446	12 300
%	(3,6)	(2,2)	(0,5)	(1,6)
Ouvriers.....	29 839	16 000	8 315	54 155
%	(16,3)	(10,8)	(1,9)	(7,0)
Employés.....	15 117	7 124	2 607	24 848
%	(8,2)	(4,8)	(0,6)	(3,2)
Chômeurs.....	8 849	3 674	9 323	21 846
%	(4,8)	(2,5)	(2,1)	(2,8)
Inactifs.....	41 957	39 130	47 493	128 580
%	(22,9)	(26,5)	(10,6)	(16,5)
Non Déclaré.....	4 627	2 727	9 674	17 028
%	(2,5)	(1,8)	(2,2)	(2,2)
Ensemble.....	183 349	147 479	447 103	777 931
%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

PARTIE III

**HABITATION ET EQUIPEMENTS DES
MENAGES**

1. INTRODUCTION

Les caractéristiques de l'habitat donnent une indication sur les conditions de vie des ménages et le niveau de confort de leur logement. Généralement, les ménages tendent à investir dans le logement et son équipement une fois que les besoins tels que l'alimentation sont satisfaits. Cette tendance est particulièrement forte à Dakar où les promoteurs immobiliers deviennent de plus en plus nombreux alors que la demande en logements est loin d'être satisfaite.

Un examen des résultats issus de l'Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale (EDMC, 1996) réalisée par la DPS a montré que le poids des dépenses liées au logement et au transport a augmenté, comparé aux pondérations utilisées jusqu'ici dans le calcul de l'indice de prix à la consommation publié mensuellement.

Le présent chapitre traite du type de logement, du statut d'occupation, du nombre de pièces à la disposition du ménage. ces pièces peuvent être habitées, louées, prêtées ou utilisées à des fins d'exploitation économique par le ménage. Seront également abordées des questions relatives à l'ancienneté dans le logement, la promiscuité dans le ménage ainsi que quelques éléments de confort tels que l'utilisation du téléphone et de la voiture personnelle. De même, d'autres aspects touchant la disponibilité de l'eau courante, de l'électricité et de toilettes intérieures (WC) seront examinés.

Dans les limites de cette description sommaire, les différences observées entre milieux de résidence seront mises en évidence. De même, les différences liées au sexe du chef de ménage seront prises en compte si elles présentent un réel intérêt.

2. LE TYPE DE LOGEMENT

Le type de logement fait référence essentiellement au matériau de construction du local d'habitation. L'architecture est un critère supplémentaire qui permet de déterminer le standing. Il a été procédé à une classification allant du plus modeste au plus moderne. Ainsi, on distingue les cases et les baraques d'une part et, d'autre part, les maisons à un ou plusieurs bâtiments, les maisons à un ou deux étages et les immeubles. Un immeuble est défini comme un bâtiment de trois étages ou plus.

La répartition des ménages selon le type de logement (Tableau 3.1) montre que beaucoup de Sénégalais vivent encore dans des conditions modestes, si on admet que les cases et les baraques sont caractéristiques de l'habitat traditionnel et reflètent un faible niveau de vie. En effet, plus du tiers (37,5%) des ménages occupent des cases ou des baraques.

Toutefois, la grande majorité qui habite dans des maisons en dur bénéficie d'un cadre de vie relativement meilleur: 58,4% dans une maison de 1 ou plusieurs bâtiments et 4,1% dans une maison à étages ou un immeuble.

TABLEAU 3.1: Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de Résidence

TYPE	DAKAR	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Case.....	6 781	12 288	245 845	264 914
%	3,7	8,3	55,0	34,1
Baraque.....	11 648	5 471	9 204	26 324
%	6,4	3,7	2,1	3,4
Maison à 1 bâtiment....	74 104	79 016	110 577	263 698
%	40,4	53,6	24,7	33,9
Maison à + bâtiment....	60 065	49 806	80 884	190 755
%	32,8	33,8	18,1	24,5
Maison à 1-2 étages....	27 817	610	307	28 735
%	15,2	0,4	0,1	3,7
Immeuble.....	2 761	-	-	2 761
%	1,5	-	-	0,4
Autre.....	173	287	285	744
%	0,1	0,2	0,1	0,1
TOTAL	183 349	147 479	447 103	777 931
%	100	100	100	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le logement des ménages s'améliore avec l'urbanisation. En ville, les cases et les baraques tendent à diminuer sans pour autant disparaître totalement. Elles ne concernent plus que 10,0% des ménages à Dakar et 12,0% de ceux des autres centres urbains pris globalement, contre 57,0% en milieu rural. Les ménages habitant des immeubles vivent presque exclusivement à Dakar.

Contrairement à toute attente, les conditions de logement sont dans l'ensemble meilleures chez les femmes chefs de ménage que chez leurs homologues de sexe masculin (Tableau 3.2). Les cases et les baraques n'abritent que 23,5% des femmes alors qu'elles constituent la demeure de 40,8% des hommes chefs de ménage. Par suite, les femmes chefs de ménage sont mieux loties que les hommes en ce qui concerne les logements de type plutôt moderne (76,0% contre 59,0%).

Quel que soit le sexe du chef de ménage, la distribution des ménages selon le type de logement en ville est comparable. A Dakar toutefois, les conditions de logement sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes: 90,0% des hommes habitent dans un bâtiment ou une maison à étages contre 84,0% des femmes. En revanche, les ménages dirigés par une femme occupent une situation relativement plus confortable en milieu rural: 76,0% des femmes habitent dans un bâtiment ou une maison à étage contre 59,0% des hommes.

TABLEAU 3.2: Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage, le type de logement et le milieu de résidence

TYPE	HOMME	%	FEMME	%	ENSEMBLE	%
DAKAR						
Case.....	4 117	3,0	2 664	6,0	6 781	3,7
Baraque.....	7 939	5,7	3 709	8,4	11 648	6,4
Maison à 1 bâtiment..	57 363	41,2	16 742	38,0	74 104	40,4
Maison à + bâtiments..	45 595	32,7	14 470	32,8	60 065	32,8
Maison à 1-2 étages..	22 009	15,8	5 808	13,2	27 817	15,2
Immeuble.....	2 066	1,5	675	1,6	2 761	1,5
Autre.....	173	0,1	-	-	173	0,1
TOTAL.....	139 261	100	44.088	100	183.349	100
AUTRES CENTRES URBAINS						
Case.....	8 366	8,3	3 922	8,5	12 288	8,3
Baraque.....	3 811	3,8	1 660	3,6	5 471	3,7
Maison à 1 bâtiment..	52 904	52,3	26 113	56,4	79 016	53,6
Maison à + bâtiments..	35 739	35,3	14 067	30,4	49 806	33,8
Maison à 1-2 étages..	227	0,2	383	0,8	610	0,4
Autre.....	111	0,1	176	0,4	287	0,2
TOTAL.....	101 158	100	46 321	100	147 479	100
RURAL						
Case.....	223 452	58,1	23 393	35,9	245 845	55,0
Baraque.....	7 710	2,0	1 495	2,4	9 204	2,1
Maison à 1 bâtiment..	80 748	21,0	29 829	47,8	110 577	24,7
Maison à + bâtiments..	72 150	18,8	8 734	14,0	80 884	18,1
Maison à 1-2 étages..	307	0,1	-	-	307	0,1
Autre.....	285	0,1	-	-	285	0,1
TOTAL.....	384 653	100	62 450	100	447 103	100
ENSEMBLE						
Case.....	235 935	37,7	28 979	19,0	264 914	34,1
Baraque.....	19 459	3,1	6 865	4,5	26 324	3,4
Maison à 1 bâtiment..	191 015	30,6	72 683	47,5	263 698	33,9
Maison à + bâtiments..	153 484	24,6	37 271	24,4	190 755	24,5
Maison à 1-2 étages..	22 543	3,6	6 191	4,1	28 735	3,7
Immeuble.....	2 066	0,3	695	0,5	2 761	0,4
Autre.....	569	0,1	176	0,1	744	0,1
TOTAL.....	625 072	100	152 859	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3. LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le statut d'occupation définit une relation de propriété par rapport au logement occupé par le ménage. On distingue la propriété et la non propriété, y compris la location et le logement gratuit.

Plus de trois quarts des ménages (75,7%) ont accédé à la propriété d'un logement. On distingue les propriétaires (66,7%) et les co-propriétaires (8,7%). Un ménage propriétaire possède tout seul son logement alors que le ménage co-propriétaire partage le sien avec un ou plusieurs autres ménages. La co-propriété résulte le plus souvent d'un processus d'héritage inachevé. Il est fréquent de constater, par exemple, à la suite du décès d'un père de famille que son ménage est scindé en plusieurs ménages distincts alors que le partage de ses biens reste à effectuer. S'agissant du logement, les délais sont souvent assez longs et les héritiers peuvent même décider de ne pas se le partager et de le considérer comme une "maison familiale". Ces derniers (enfants et co-épouses) peuvent cohabiter ou non dans le même local, qui, dans ce cas, appartient à tous.

TABLEAU 3.3: Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence

STATUT	DAKAR	A.URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Propriétaire.....	78 545	84 438	356 164	519 147
%	42,8	57,3	79,7	66,7
Copropriétaire.....	7 466	11 639	48 731	67 836
%	4,1	7,9	10,9	8,7
Locataire-Acheteur.....	2 159	1 850	-	4 009
%	1,2	1,3	-	0,5
Locataire.....	75 566	27 162	2 252	102 982
%	40,1	18,4	0,5	13,2
Co-Locataire.....	1 956	1 299	-	3 255
%	1,1	0,9	-	0,4
Sous Locataire.....	-	210	-	210
%	-	0,1	-	0,0
Logé par Employeur.....	4 556	1 726	1 196	7 478
%	2,5	1,2	0,3	1,0
logé par Parent/Ami.....	14 765	18 194	37 962	70 920
%	8,1	12,3	8,5	9,1
Autre.....	335	962	798	2 096
%	0,2	0,7	0,2	0,1
TOTAL.....	183 349	147 479	447 103	777 931
%	100	100	100	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le quart des ménages se compose de locataires (14,1%) et d'individus logés gratuitement (10,1%). Ces derniers sont dans 9 cas sur 10 logés par un parent ou un ami. Les ménages pris en charge par l'employeur sont négligeables. Le nombre de locataires/acheteurs est si faible qu'en les assimilant à des propriétaires, le poids de cette dernière catégorie ne changerait que de 0,5%. Les locataires comprennent quatre sous groupes: les locataires simples, les locataires-acheteurs qui n'ont pas encore soldé leur compte d'acquéreur chez le promoteur immobilier, les co-locataires qui partagent leur logement avec d'autres locataires et les sous-locataires. Les trois dernières catégories sont négligeables.

Cette répartition (Tableau 3.3) varie en fonction du milieu de résidence. Alors que la location est largement pratiquée en ville, en particulier à Dakar (42,4%), elle ne concerne pratiquement pas les ménages ruraux (moins de 0,5%). Dans les autres centres urbains, elle touche 20,0% dont 1,3% de locataires-acheteurs.

A l'inverse, 91,0% des ménages ruraux ont accédé à la propriété au sens large contre 47,0% à Dakar et 65,2% dans les autres centres urbains. Les autres formes d'occupation sont plus fréquentes en ville (11,0% à Dakar et 14,2% dans les autres villes) qu'en milieu rural (9,0%).

4. LE NOMBRE DE PIÈCES HABITÉES DU LOGEMENT

Pour des ménages de même taille, le nombre de pièces habitées peut être considéré comme un critère de différenciation en terme de confort. En effet, on peut admettre que le surpeuplement et l'exiguïté sont des sources d'inconfort liés au manque de pièces.

Les données du tableau 3.4 montrent que le nombre de ménages décroît avec le nombre de pièces du logement. Parmi les 777 931 ménages du pays, 44,4% occupent un logement de 1 à 3 pièces, 41,9% un logement de 4 à 6 pièces et le reste (13,7%) un local comptant 7 pièces et plus pour une taille moyenne de 10 personnes par ménage.

Le pourcentage de ménages disposant d'un petit nombre de pièces (1 à 3) augmente avec le degré d'urbanisme. Il est de 55,6% à Dakar, 44,9% dans les autres centres urbains et 39,6% seulement en milieu rural. En milieu rural, on s'attend à une tendance plus marquée à utiliser un grand nombre de pièces. En effet, 16,5% des ménages ruraux possèdent des logements de plus de 7 pièces contre 8,5% à Dakar et 11,7% dans les autres centres urbains. Cela peut s'expliquer par des raisons démographiques et économiques. D'une part, les ménages ruraux sont en moyenne plus peuplés. D'autre part, les terrains à bâtir sont plus accessibles en milieu rural et le coût de construction (matériau et main d'oeuvre) du type de logement traditionnel qui y prédomine est nettement moins élevé. Par exemple, on note 51,0% de cases et baraques en milieu rural contre 10% à Dakar et 12,0% dans les autres centres urbains.

Le nombre moyen de pièces habitées par ménage est estimé à 4,2 dans l'ensemble, 3,7 à Dakar, 4,1 dans les autres villes et 4,5 en campagne.

TABLEAU 3.4: Répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées et le milieu de résidence

PIECES	DAKAR	%	A.URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
1-3....	102 012	55,6	66 237	44,9	177 178	39,6	345 427	44,4
4-6....	65 744	35,9	64 024	43,4	195 921	43,8	325 689	41,9
7-9....	12 521	6,8	12 546	8,3	56 939	12,7	82 007	10,5
10 et +	3 072	1,7	4 672	3,2	17 065	3,8	24 809	3,2
TOTAL..	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Comparés aux logements des hommes, ceux des femmes chefs de ménage tendent à disposer d'un plus petit nombre de pièces: 52,9% des femmes chefs de ménages ont des logements de 1 à 3 pièces contre 42,3% des hommes. Concernant les logements de 7 pièces ou + on compte 8,0% seulement de femmes chefs de ménage contre 15,1% d'hommes.

Les ménages peuvent également réserver des pièces de leur logement à d'autres usages que leur simple habitation. Il s'agit notamment de la location, la mise à disposition à d'autres ménages parents ou amis et l'utilisation à des fins d'activité économique des membres du ménage.

Globalement, 4,0% seulement des 777 931 ménages disposent dans leur logement de pièces mises en location (Tableau 3.5). La presque totalité de ces ménages (31.511) se trouve en ville: 62,0% à Dakar et 29,0% dans les autres centres urbains.

TABLEAU 3.5: Répartition des ménages selon le nombre de pièces louées et le milieu de résidence

PIECES	DAKAR	%	A.URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
0.....	163 937	89,7	138 256	93,7	444 236	99,4	746 420	95,9
1-3....	15 552	8,5	8 436	5,7	2 683	0,6	26 671	3,4
4-6....	2 864	1,6	649	0,4	184	-	3 697	0,5
7-9....	160	0,1	-	-	-	-	160	-
10 et +	845	0,5	138	0,1	-	-	983	0,1
Total..	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le nombre moyen de pièces mises en location par un ménage est estimé à 0,1, soit 77 793 pièces au niveau national. En d'autres termes, un ménage sénégalais sur dix met une pièce de son logement en location. Cette moyenne varie en fonction du milieu de résidence. Elle est estimée à 0,31 à Dakar, 0,15 dans les autres villes et 0,01 en campagne.

Environ 20,0% des ménages qui louent des pièces de leur logement sont dirigés par des femmes.

Les ménages qui mettent des pièces gratuitement à la disposition d'autres ménages sont estimés à 21 646 (2,8%). Bien que la plupart (61,0%) vit en milieu rural (Tableau 3.6), le milieu de résidence n'influe pas sur la structure de la distribution.

Le milieu de résidence n'influe pratiquement pas sur le nombre moyen de pièces mises gratuitement à la disposition d'un autre ménage. Celui-ci est estimé à 0,07.

TABLEAU 3.6: Répartition des ménages selon le nombre de pièces mises à la disposition d'autres ménages et le milieu de résidence

PIECES	DAKAR	%	A.URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
0.....	178 780	97,5	143 381	97,2	433 923	97,1	756 084	97,2
1-3....	3 805	2,1	3 597	2,4	12 863	2,9	20 265	2,6
4-6....	763	0,3	390	0,3	-	-	1 153	0,1
7-9....	-	-	111	0,1	-	-	111	-
10 et +	-	-	-	-	317	-	317	-
Total..	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Un nombre relativement plus important de ménages (53 251), soit 7,0%, utilisent des pièces de leur logement pour les besoins de leurs activités économiques (Tableau 3.7). Le pourcentage est plus important en milieu rural (9,0%) qu'en ville: 3,8% à Dakar et 4,2% dans les autres centres urbains. Le quart de ces ménages seulement se trouve en ville (13% à Dakar et 12% dans les autres villes).

Le nombre moyen de pièces du logement utilisées à des fins d'exploitation économique du ménage est estimé à 0,14. Le nombre de pièces utilisées pour les besoins professionnels des ménages serait donc de 108 910. La moyenne baisse avec le degré d'urbanisation en passant de 0,17 en milieu rural à 0,09 dans les villes autres que Dakar où celle-ci est d'environ 0,08.

TABLEAU 3.7: Répartition des ménages selon le nombre de pièces utilisées pour les activités du ménage et le milieu de résidence

PIECES	DAKAR	%	A.URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
0....	176 346	96,2	141 288	95,8	407 045	91,0	724 680	93,2
1-3...	7 003	3,8	5 968	4,0	38 160	8,5	51 132	6,6
4-6...	-	-	222	0,2	184	0,5	2 119	0,2
Total.	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

5. L'ANCIENNETE DANS LE LOGEMENT

Pour traiter la durée d'occupation du logement actuel, on distingue d'une part, les ménages qui occupent leur logement "depuis toujours", c'est-à-dire, depuis qu'ils existent en tant que ménages et d'autre part ceux qui ont habité ailleurs avant de s'installer dans le local où ils se trouvaient au moment de l'enquête. Telle que formulée, la notion d'ancienneté dans le local actuel met l'accent sur l'idée d'une certaine permanence-mobilité par rapport à un logement déterminé plutôt que sur une durée de présence effective calculée pour tous les ménages. La question relative à la durée effective d'occupation n'a été posée qu'aux ménages appartenant à la seconde catégorie. Le fait qu'un ménage déclare occuper son local actuel "depuis toujours" ne signifie pas, en

terme de durée réelle, que ce ménage soit plus ancien dans son logement actuel qu'un autre ayant donné une réponse chiffrée.

Une part importante des ménages sénégalais (24,7%) appartient à la première catégorie (tableau 3.8). Ce pourcentage décroît, cependant, selon le degré d'urbanisation. De 35,2% en milieu rural, il tombe à 14,3% dans les villes autres que Dakar où 7,1% seulement des ménages ont toujours vécu dans leur logement actuel.

Parmi les ménages de la seconde catégorie, la plupart (40,2%) occupent leur logement depuis plus de 10 ans. Les résultats présentés dans le tableau 3.8 montrent des différences entre milieux de résidence moins importantes que celles notées dans la première catégorie. A Dakar, par exemple, 35,6% des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans contre 38,7% dans les autres centres urbains et 43,1% en milieu rural. En revanche, 31,0% des ménages à Dakar n'occupent leur logement que depuis moins de 4 ans contre 23,0% dans les autres centres urbains et 7,0% en milieu rural. Plus de la moitié (56,6%) des logements occupés depuis moins d'un an se trouve à Dakar et 27,0% dans les autres centres urbains.

La durée d'occupation du logement actuel est estimée, en moyenne à 18,7 ans au niveau national mais elle varie selon le degré d'urbanisation.

TABLEAU 3.8: Répartition des ménages selon l'ancienneté dans le logement actuel et le milieu de résidence

DUREE	DAKAR	%	A.URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
0-1.....	19 810	10,8	9 358	6,3	5 896	1,3	35 124	4,5
1-3.....	36 391	19,8	25 101	17,0	23 735	5,3	85 227	11,0
4-7.....	31 402	17,1	22 679	15,4	36 507	8,2	90 587	11,6
8-10.....	19 375	10,6	12 266	8,3	30 672	6,9	62 313	8,0
11 et +...	63 338	35,6	56 996	38,7	192 662	43,1	312 996	40,2
TOUJOURS..	12 973	7,1	21 080	14,3	157 632	35,2	191 685	24,7
TOTAL.....	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

A Dakar et dans les autres centres urbains, la durée moyenne de séjour dans le logement actuel est d'environ 14,0 ans et 16,3 ans respectivement. En milieu rural, l'ancienneté dans le logement est plus longue (22,4 ans).

La plus faible durée moyenne observée à Dakar peut être liée à plusieurs facteurs, dont la plus grande fréquence de la location. En effet, du point de vue de la permanence dans le logement, les ménages locataires sont beaucoup plus mobiles que les autres du fait de la précarité de leur statut d'occupation et de leur plus grande liberté (choix) de changer de demeure pour diverses raisons liées à leur propre convenance mais aussi aux termes du contrat de location. On peut également évoquer la plus grande fréquence dans la création de nouveaux ménages, suite à la scission d'autres ménages. En effet, au fur et à mesure que la taille du ménage augmente, l'espace disponible, qui est déjà très réduit, s'amenuise progressivement et certains membres sont contraints, par ce fait, de chercher un autre local.

6. L'INDICE DE PEUPEMENT

L'indice de peuplement donne une certaine idée de la promiscuité qui règne dans un ménage. Pour un ménage donné, l'indice de peuplement est le rapport entre le nombre de membres et le nombre de pièces à usage d'habitation ou, plus simplement, le nombre de personnes par pièces habitées. Ainsi, un ménage est dit sous-peuplé si son indice est inférieur à 1 (c'est-à-dire quand il y a plus de pièces que de personnes) ou surpeuplé s'il est égal ou supérieur à 3 (c'est-à-dire quand il y a 3 personnes ou plus par pièce). Un ménage est normalement peuplé si son indice de peuplement est compris entre 1 et 2 (c'est-à-dire quand le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2).

Le tableau 3.9 montre que plus de trois ménages sur quatre (79%) sont normalement peuplés alors que 17% sont surpeuplés. Le niveau de sous-peuplement des ménages est très faible (4%) et comparable d'un milieu à l'autre. C'est dans la répartition des ménages surpeuplés et ceux dits normalement peuplés que de légères différences sont observées entre milieux de résidence. En effet, les ménages surpeuplés sont plus fréquents en milieu urbain: 25% à Dakar et 18% dans les autres centres urbains contre 13% seulement en campagne.

TABLEAU 3.9: Répartition des ménages selon l'indice de peuplement et le milieu de résidence

INDICE	DAKAR		URBAIN		RURAL		TOTAL	
Sous-peuplé.....	7 749	4,2	7 778	5,3	15 781	3,5	31 308	4,0
Normal. peuplé..	129 815	70,8	112 690	76,4	372 505	83,3	615 010	79,1
Surpeuplé.....	45 785	25,0	27 011	18,3	58 817	13,2	131 613	16,9
TOTAL.....	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

7. LES ELEMENTS DE CONFORT

La disponibilité en eau courante et en électricité et l'existence de toilettes (WC) dans le ménage peuvent refléter un certain niveau de confort du ménage. Etant donné leur importance dans le cadre de vie du ménage, il est raisonnable de considérer le manque d'un ou de plusieurs de ces éléments comme un signe d'un niveau de confort très bas.

Le tableau 3.10 montre que par rapport aux éléments d'appréciation retenus, 52,1% des ménages ne jouissent d'aucun confort. Cette vue globale quelque peu sombre, doit cependant être nuancée. Un examen détaillé du tableau permet de déceler des différences significatives d'un milieu de résidence à un autre.

TABLEAU 3.10: Répartition des ménages selon les éléments de confort et le milieu de résidence

CONFORT	DAKAR		URBAIN		RURAL		ENSEMBLE	
		%		%		%		%
Aucun.....	8 240	4,5	34 590	23,5	362 673	81,1	405 504	52,1
Eau.....	1 737	0,9	7 058	4,8	9 031	2,0	17 826	2,3
Electricité...	4 125	2,2	5 732	3,9	1 900	0,4	11 756	1,5
WC.....	30 575	16,7	23 227	15,7	55 428	12,4	109 230	14,0
Eau-Electric..	4 072	2,2	9 211	6,2	335	0,1	13 618	1,8
Eau-WC.....	9 367	5,1	7 370	5,0	9 740	2,2	26 478	3,4
WC-Electric...	28 837	15,7	13 789	9,3	2 342	0,5	44 968	5,8
WC-Eau-Elect..	96 396	52,6	46 354	31,4	5 654	1,3	148 404	19,1
ND.....	-	-	148	-	-	-	148	-
TOTAL.....	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Les ménages les plus touchés sont en milieu rural (81,0%). A Dakar, moins de 5,0% des ménages sont concernés contre 23,5% dans les autres villes.

Dans l'ensemble 19,1% seulement des ménages jouissent de tous les éléments de confort retenus. Ils constituent la grande majorité à Dakar (52,6%), 31,4% dans les autres centres urbains et 1,3% seulement en milieu rural. Bien que les pourcentages de ménages disposant de WC seulement sont voisins d'un milieu à l'autre (entre 12 et 17,0%), ils augmentent en faveur du milieu urbain.

8. LE MODE D'ECLAIRAGE

Au plan national, la lampe tempête (Tableau 3.11) constitue le mode d'éclairage le plus courant (36,0% des ménages). A Dakar, cependant, moins de 10,0% l'utilisent pour leur éclairage contre 33,0% dans les autres centres urbains et 47,2% en milieu rural.

Un peu plus du quart des ménages sénégalais (28,0%) s'éclairent avec l'électricité. Toutefois, son utilisation n'est pas uniforme d'un milieu à un autre. Si à Dakar et dans les autres centres urbains, respectivement 73,0% et 51,0% des ménages se servent de l'électricité pour leur éclairage, 2,3% seulement y ont recours en milieu rural.

La lampe à pétrole traditionnelle est encore utilisée par 24,0% des ménages environ: 38,0% en milieu rural, 3,5% à Dakar et 8,7% dans les autres centres urbains. C'est à Dakar que la bougie est relativement le plus utilisée: 13,2% contre 4 à 6,0% dans le reste du pays.

TABLEAU 3.11: Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et le milieu

MODE ECLAIRAGE	DAKAR	%	URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
Electricité.....	133 429	72,8	75 086	50,9	10 230	2,3	218 745	28,1
Lampe à gaz.....	1 128	0,6	1 296	0,9	1 268	0,3	3 692	0,5
Lampe Tempête.....	17 955	9,8	48 903	33,2	210 852	47,2	277 710	35,7
Lampe Pétrole trad.	6 487	3,5	12 851	8,7	168 813	37,8	188 150	24,2
Bougie.....	24 212	13,2	9 343	6,3	18 237	4,1	51 793	6,7
Bois.....	138	0,1	-	-	29 129	6,5	29 267	3,8
Autre.....	-	-	-	-	8 573	1,9	44 968	1,1
TOTAL.....	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

9. LE COMBUSTIBLE DE CUISINE

Plus de la moitié des ménages (55,5%) utilisent le bois de chauffe pour faire la cuisine (Tableau 3.12). Environ un ménage sur cinq (21,5%) prépare ses repas avec du charbon de bois. Le même nombre de ménages a recours au gaz. L'électricité n'est utilisée que par 359 ménages résidant à Dakar. Les ménages qui utilisent le pétrole ou d'autres sources d'énergie pour faire la cuisson sont rares.

Les ménages urbains sont relativement plus nombreux à utiliser le gaz et le charbon: 66,3% et 29,1% respectivement à Dakar et 24,5% et 39,3% dans les autres centres urbains. En milieu rural par contre, c'est l'utilisation du bois de chauffe et du charbon qui prévaut (83,3% et 12,4% respectivement).

TABLEAU 3.12: Répartition des ménages selon le combustible utilisé et le milieu de résidence

COMBUSTIBLE	DAKAR	%	URBAIN	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
Gaz.....	121 475	66,3	36 140	24,5	6 965	1,6	164 579	21,2
Electricité..	359	0,2	-	-	-	-	359	0,0
Bois chauffe.	6 641	3,6	52 419	35,5	372 460	83,3	431 521	55,5
Charbon bois.	53 298	29,1	58 012	39,3	55 615	12,4	166 925	21,5
Autre.....	266	0,1	564	0,4	1 355	0,3	1 355	0,2
Sans objet...	1 309	0,7	343	0,2	8 804	2,0	9 634	1,2
ND.....	-	-	-	-	1 905	0,4	3 558	0,5
TOTAL	183 349	100	147 479	100	447 103	100	777 931	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

10. L'EQUIPEMENT DES MENAGES

L'utilisation du téléphone à domicile et de la voiture personnelle semble connaître un accroissement assez vigoureux. Cependant, en raison de l'absence d'une base chiffrée sur une longue période, il serait hasardeux de tenter de mesurer l'ampleur des changements intervenus. Si malgré cette forte tendance, le nombre de ménages qui possèdent actuellement ces biens reste faible, on peut en déduire que leur utilisation dans le passé devait être très limitée, comme l'indiquent les résultats de l'ESP (1991).

Au moment de l'enquête, 5,0% des ménages sénégalais disposaient de téléphone chez eux (Tableau 2.13). L'ESP avait estimé ce pourcentage à 2,9%, soit une augmentation de 64,0%. Le téléphone à domicile est presque inexistant en milieu rural. Même si on le trouve en ville, son usage est rare: 11,4% à Dakar et 9,3% dans les autres centres urbains.

La part des ménages possédant une automobile à usage domestique est encore plus faible (moins de 4%) pour l'ensemble du pays. Selon les résultats de l'ESP, la part des ménages disposant de voiture personnelle n'a pas varié depuis 1991. Le taux de possession selon le milieu de résidence est très inégal. Le milieu rural reste très mal loti (moins de 1%) alors que les ménages urbains bénéficient d'une meilleure situation. A Dakar, par exemple, 10,2% de ménages sont dotés de voiture privée contre 4,7% dans les autres centres urbains.

Les ménages qui disposent d'une voiture de fonction sont compris dans ce taux. Ces derniers l'utilisent également pour les besoins personnels de leur famille. En revanche, les véhicules à usage professionnel exclusif ne sont pas pris en compte (taxi par exemple).

La cuisinière est peu utilisée au Sénégal (moins de 4%). Alors qu'à Dakar un ménage sur dix possède une cuisinière à gaz, ce pourcentage tombe à 7% dans les autres centres urbains et à 0,3% en milieu rural.

Le réchaud à gaz est plus répandu (30,5%). A Dakar, deux ménages sur trois en disposent contre 47,0% dans les autres villes et 10,0% en campagne.

La vidéo n'est pas assez répandue (5,5% des ménages) et son utilisation se limite en ville. Les ménages disposant d'une vidéo sont estimés à 16,0% à Dakar, 8,0% dans les autres villes et 0,4% en milieu rural.

La radio et la radio cassette sont les équipements les plus fréquents dans les ménages sénégalais. Près de trois ménages sur quatre (72,0%) possèdent une radio ou une radio cassette. Toutefois, le taux d'équipement est variable. Il est de 82,3% à Dakar, 77,5% dans les autres villes et 65,0% en milieu rural.

L'ordinateur et la chaîne à musique sont loin d'être courants au Sénégal. Ils sont rares, même en milieu urbain bien qu'à Dakar, 14% des ménages possèdent une chaîne à musique.

Bien que la télévision n'existe que dans un ménage sur cinq (21,0%), les ménages ont de plus en plus tendance à l'utiliser. En effet, selon l'ESP, seuls 15,5% des ménages sénégalais possédaient un téléviseur en 1991. L'augmentation dans la période est estimée à 35,0%. Son utilisation est plus fréquente à Dakar où plus de la moitié des ménages disposent d'un poste de télévision. Le taux de possession est plus faible dans les autres villes et en campagne: 37,3% et 3,0% respectivement.

Le réfrigérateur est relativement peu utilisé (13,1% des ménages) comparé au poste de télévision. Cela est dû à son absence quasi-totale du milieu rural. En effet, à Dakar et dans les autres villes, respectivement, plus du tiers et environ 25% de ménages possèdent un réfrigérateur contre moins de 1% en milieu rural.

D'autres éléments de confort ont été observés dans l'ESAM. Le tableau 3.13 en donne un aperçu. Il montre une grande inégalité dans la distribution en faveur de Dakar. Le milieu rural est caractérisé par une quasi absence de confort. En dehors de la radio (65,0%), du réchaud à gaz (10,43%), de la télévision (2,90%) et de la machine à coudre, les autres biens concernent moins de 1% des ménages ruraux.

TABLEAU 3.13: Répartition des ménages selon le taux d'équipement par rapport à certains éléments de confort et le milieu de résidence

Biens Possédés	Pourcentage de ménages			
	DAKAR	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Téléphone.....	11,43	9,32	0,50	4,75
Voiture.....	10,17	4,69	0,99	3,86
Réfrigérateur/Congélateur.....	33,64	24,30	0,94	13,08
Cuisinière.....	10,06	6,70	0,27	3,81
Télévision.....	52,09	37,27	2,90	21,01
Vidéo.....	15,99	7,60	0,44	5,46
Réchaud à Gaz.....	66,54	46,65	10,43	30,52
Radio/Radio Cassette.....	82,30	77,51	65,27	71,60
Micro-ordinateur.....	0,41	0,72	0,00	0,23
Chaîne Hi Fi.....	13,89	5,31	1,07	4,89
Climatiseur.....	4,65	0,96	0,11	1,34
Machine à coudre.....	14,29	12,20	2,65	7,20

Source: D.P.S./ESAM/94-95

11. LES CHARGES LOCATIVES

Au Sénégal, environ 85,0% des ménages sont propriétaires de leur logement ou sont logés gratuitement par un parent, un ami ou leur employeur (Tableau 3.14). Ils ne sont donc pas concernés par des charges locatives. Les ménages qui payent le loyer sont estimés à 124 990 dont 87 250 (70,0%) à Dakar, 34 337 (27,3%) dans les autres centres urbains et 3 404 en milieu rural (2,7%).

Le taux d'effort locatif mesure les charges locatives. Pour un ménage, il est défini comme la part (en pourcentage) de la dépense consacrée au paiement du loyer du logement occupé dans la dépense totale. Ainsi, plus de la moitié d'entre eux, soit 59,0%, payent moins de 10% de leur dépense totale pour le loyer. Environ 30,0% consacrent entre 10 à 19% de leur dépense aux charges locatives. Un ménage sur dix paye un loyer compris entre 20 à 49% de sa dépense annuelle totale. Peu de ménages (1,6%) consacrent 50% ou plus de leur dépense totale au paiement de leur loyer.

En moyenne, 11,0% des dépenses totales effectuées par un ménage locataire sont consacrées au paiement de son loyer. Ces charges sont plus importantes en ville: 12,11% à Dakar et 10,8% dans les autres centres urbains. En milieu rural elles sont relativement plus faibles.

TABLEAU 3.14: Répartition des ménages selon le taux d'effort locatif et le milieu de résidence

TAUX	DAKAR	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
MENAGES LOCATAIRES				
1-9...	48 228	21 819	3 404	73 450
%	55,3	63,5	100	58,8
10-19..	28 089	8 949	-	37 038
%	32,2	26,1	-	29,6
20-49..	9 434	3 037	-	12 471
%	10,8	8,9	-	10,0
50 et +	1 499	532	-	2 031
%	1,7	1,5	-	1,6
TOTAL..	87 250 (47,6)	34 337 (33,3)	3 404 (0,8)	124 990 (16,1)
	100	100	100	100
MENAGES NON LOCATAIRES				
0%.....	96 098 (52,4)	113 143 (76,7)	443 699 (99,2)	652 940 (83,9)
TOTAL	183 349 (100)	147 479 (100)	447 103 (100)	777 931 (100)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

PARTIE IV

DEPENSES ET CONSOMMATION
DES MENAGES

1. INTRODUCTION

L'objectif assigné à l'ESAM est l'analyse des dépenses des ménages résidant au Sénégal. Afin de faciliter l'interprétation des résultats présentés, il est utile d'indiquer ce que renferme le terme de dépense. Ainsi, sont inclus dans le champ des dépenses :

- les dépenses de consommation finale du Système de Comptabilité Nationale de 1968 (SCN/68) qui comprend les dépenses en biens et services destinés à la consommation, la valeur des produits agricoles et d'élevage produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation et la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire ou gratuitement par les ménages ;

- les transferts des ménages qui englobent les impôts, les cotisations sociales, les primes d'assurance, les cadeaux et dons faits par les ménages à d'autres ménages ou des institutions.

C'est une définition proche du concept de dépenses des ménages de l'OIT. La consommation finale, du point de vue de l'enquête, ne renferme pas les services fournis par les assurances et les banques car il est impossible de les estimer sur la base de celle-ci et ceux fournis par les administrations (éducation et santé).

L'analyse sera basée sur le niveau de dépense par tête. Les calculs sont effectués sur la base de la répartition des ménages, de la population et du montant des dépenses totales.

L'enquête a recueilli des informations sur les déboursements autres que les dépenses telles que définies ci-dessus. Une présentation de résultats leur est réservée.

2. LA REPARTITION DES DEPENSES TOTALES DES MENAGES

La variable qui sera au centre de cette analyse est la dépense annuelle par tête. Les calculs sont faits sur la base de la répartition des ménages, de la population et des dépenses annuelles totales.

Le niveau de dépense annuelle par tête est délimité par des tranches :

1ère tranche:	moins de	60 000
2ème tranche:	60 000 -	100 000
3ème tranche:	100 000 -	150 000
4ème tranche:	150 000 -	225 000
5ème tranche:	225 000 -	350 000
6ème tranche:	350 000 -	600 000
7ème tranche:	600 000 -	1 500 000
8ème tranche:	1 500 000 et +	

Les tableaux croisés de cette variable avec d'autres donnant la répartition des ménages, de la population et des dépenses totales permettent le calcul des fréquences, des moyennes et des indices de concentration. L'indice mesure la concentration d'une distribution pour une variable donnée. Plus il est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire.

Tableau n° 4.1 Répartition des ménages, de la population et dépenses annuelles (en millions) par tranche de dépense par personne et par an (dpa)

DEPENSE MOYENNE PAR PERSONNE ET PAR AN	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES		MOYENNE PAR	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN
Moins de 60000	103 075	13,2	1 356 092	17,2	60 470,4	5,2	44 592	586 664
60000-100000	205 153	26,4	2 317 972	29,4	182 574,0	15,7	78 765	889 974
100000-150000	193 043	24,8	1 971 064	25,0	239 555,7	20,6	121 536	1 240 945
150000-225000	121 057	15,6	1 103 796	14,0	201 180,3	17,3	182 262	1 661 864
225000-350000	78 601	10,1	670 162	8,5	182 574,0	15,7	122 354	2 322 795
350000-600000	45 147	5,8	323 255	4,1	140 709,9	12,1	435 291	3 116 705
600000-1500000	23 605	3,0	118 264	1,5	101 171,6	8,7	855 473	4 286 024
1500000 et +	8 250	1,1	23 652	0,3	54 656,0	4,7	2 310 841	6 624 970
TOTAL	777 931	100 0	7 884 257	100,0	1 162 891,9	100,0	147 495	1 494 852

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La valeur nulle correspond à une distribution égalitaire. Ces caractéristiques statistiques seront le fondement dans l'analyse des dépenses.

Le nombre de ménages est estimé à 777 931. Ces ménages ont dépensé 114 482 millions de francs CFA par an.

La dépense moyenne par personne et par an (DPA) calculée est de 147 495 F environ et la dépense moyenne par ménage et par an (DMA) est de 1 494 852 F correspondant à une taille moyenne de 10,2 personnes par ménage(6).

En enlevant les valeurs de l'autoconsommation, la DPA est estimée à 114 225 F. En valeur courante, elle a connu de 1991(6) à 1994 un accroissement moyen annuel de 7,8 %. L'évolution des prix à la consommation est en moyenne de 9,4 % sur la même période. Cela traduit un accroissement négatif en termes réels d'environ 2 %.

On note que 46,6 % de la population ont une DPA inférieure à 100 000 F contre 39,6 % seulement pour les ménages. Ainsi pour les niveaux de dépenses faibles, les tailles des ménages sont élevées. En revanche 1,8 % de la population ont une DPA supérieure à 600 000 par contre celle des ménages atteint 4,1 % (voir tableau n° 4.1).

Ce constat se confirme avec les indices de concentration:

$i = 0,41$ pour la population

$i = 0,31$ pour les ménages

La distribution des dépenses est plus hétérogène et plus concentrée quand on considère la population et non les ménages.

2.1 - Répartition des dépenses totales selon le milieu de résidence

Le total des ménages se répartit ainsi qu'il suit: 23,6 % à Dakar, 18,9 % dans les autres villes et 57,5 % en milieu rural.

Cette structure est proche de celle de la population: 21,0 % à Dakar, 18,0 % dans les autres villes et 61,0 % en milieu rural. L'écart qui existe entre les tailles moyennes n'est pas très important: Dakar = 9,2, autres villes = 9,7 et milieu rural = 10,7. La population est à dominante rurale (voir tableau 4.2).

Les dépenses moyennes sont différentes selon le milieu. En effet, la DPA moyenne par personne à Dakar s'élève à 266 126 F. Elle est 2,8 fois plus élevée que celle du milieu rural (94 250 F.), tandis qu'elle fait 1,4 fois celle enregistrée dans les autres villes. Ce déséquilibre traduit les fortes disparités entre les niveaux de vie des populations dakaroises et ceux du reste du pays (voir tableau n° 4.2).

6. Cf. 2ème partie pour la taille des ménages

6 C'est l'année de réalisation de l'Enquête Sur les Priorités (ESP). La somme des dépenses de consommation alimentaire et des dépenses non alimentaires donne l'équivalent du résultat de la définition adoptée dans cette partie. Ce résultat a été rapporté à la population estimée dans l'ESP pour obtenir la DPA de 1991.

En effet 60,0 % des ménages ruraux ont une DPA inférieure à 100 000 F., contre 17,5 % des ménages des autres centres urbains et 7,7 % à Dakar.

De même dans le rural 0,6 % ont une DPA supérieure à 600 000 F. alors que ce taux est de 5,2 % dans les autres villes et de 11,8 % à Dakar (voir tableau 4.4).

Les dépenses se répartissent donc d'une façon inégale entre les ménages d'un milieu à l'autre.

Tableau n° 4.2 : Répartition des ménages, de la population et dépenses annuelles (en millions) selon le milieu de résidence

MILIEU DE RESIDENCE	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES		MOYENNE PAR			
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	PERSONNE PAR AN	MENAGE PAR AN	PERSONNE	MENAGE
DAKAR	183 349	23,6	1 659 514	21,0	441 639,1	38,0	266 126	2 408 735	0,37	0,27
AUTRES CENTRES URBAINS	147 479	18,9	1 417 244	18,0	268 146,6	23,0	189 203	1 818 202	0,35	0,24
MILIEU RURAL	447 103	57,5	4 807 499	61,0	453 106,2	39,0	94 250	1 013 427	0,32	0,23
ENSEMBLE	777 931	100,0	7 884 257	100,0	1 162 891,9	100,0	147 495	1 494 852	0,41	0,31

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.3 : Répartition de la population (en %) selon la dpa et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE			TOTAL
	Dakar Urbain	Autres Centres urbains	Milieu rural	
	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête				
moins de 60000.....	0,5	2,0	26,7	16,7
60000-100000.....	8,9	19,0	39,7	29,5
100000-150000.....	22,7	33,7	23,6	25,2
150000-225000.....	27,7	24,9	6,3	14,1
225000-350000.....	22,8	11,2	2,8	8,5
350000-600000.....	12,0	6,4	0,7	4,1
600000-1500000.....	4,5	2,6	0,2	1,5
1500000 et +	0,9	0,3	0,1	0,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.4 : Répartition des ménages (en %) selon la dpa et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE			TOTAL
	Dakar Urbain	Autres centres urbains	Milieu rural	
	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête				
moins de 60000.....	0,5	2,3	22,1	13,2
60000- 100000.....	7,2	15,2	37,9	26,4
100000- 150000.....	19,2	29,8	25,5	24,8
150000- 225000.....	25,5	23,8	8,8	15,6
225000- 350000.....	21,6	13,8	4,1	10,1
350000- 600000.....	14,1	9,9	1,0	5,8
600000-1500000.....	8,7	4,0	0,4	3,0
1500000 et +	3,1	1,2	0,2	1,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.5 : Répartition des dépenses annuelles selon la dpa et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE			TOTAL
	Dakar Urbain	Autres centres urbains	Milieu rural	
	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête				
moins de 60000....	0,1	0,5	12,6	5,1
60000- 100000....	2,9	8,3	32,4	15,8
100000- 150000....	10,7	21,9	29,6	20,7
150000- 225000....	19,7	23,8	11,5	17,4
225000- 350000....	23,6	16,3	7,6	15,6
350000- 600000....	19,7	14,9	3,1	12,0
600000-1500000....	14,9	11,3	1,2	8,7
1500000 et +	8,4	3,0	2,1	4,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Les indices de concentration correspondants sont les suivants: 0,27 à Dakar, 0,24 dans les autres villes et 0,23 en milieu rural. Les dépenses se distribuent donc de façon plus égalitaire entre les ménages ruraux qu'entre les ménages urbains.

En ce qui concerne la population des individus, il y a une modification qui va dans le sens de l'accentuation des inégalités. Ainsi

66,4 % de la population ont une DPA inférieure à 100 000 F en milieu rural, 21,0 % dans les centres urbains et 9,4 % à Dakar. Par ailleurs, la proportion de population ayant une DPA supérieure à 600 000 F est de l'ordre de 0,3 % en milieu rural, 2,9 % dans les autres villes et 5,4 % à Dakar (voir tableau n° 4.3). Les indices de concentration sont plus élevés dans le cas de la répartition de la population que dans le cas des ménages:

Dakar = 0,37

Autres villes = 0,35

rural = 0,32

2.2 - Répartition des dépenses selon la taille des ménages

Le classement des dépenses selon la taille est le même que celui adopté dans la première partie avec les caractéristiques démographiques et socio-économiques. Il distingue 6 types de taille: 1 à 4 personnes

5 à 9 personnes

10 à 14 personnes

15 à 19 personnes

20 à 29 personnes

30 personnes et +

Les dépenses ne se répartissent pas de façon proportionnelle à la taille, le maximum se situe à la deuxième classe "5-9 personnes" ensuite elles diminuent régulièrement.

Par contre les dépenses moyennes par ménage croissent avec la taille. Les DPA moyennes font ressortir une différence entre les niveaux moyens des dépenses. La DPA moyenne par tête décroît avec la taille du ménage. Elle passe de 382 290 F pour la classe "1-4 personnes" à 99 798 F pour la classe "30 personnes et +" (voir tableau n° 4.6).

Le pourcentage de ménages ayant moins de 100 000 de DPA croît avec la taille jusqu'à la classe "15-19 personnes", il baisse légèrement à "20-29 personnes" avant de remonter pour atteindre 63,7 % pour la dernière classe. Celui des ménages avec une DPA supérieure à 600 000 F décroît avec la taille. Il est de 0% pour la dernière classe (voir tableau n° 4.8). L'inégalité au niveau des dépenses suit la même évolution que le pourcentage des ménages ayant moins de 100 000 Frs de DPA. A la tranche "20-29 personnes" l'indice baisse. L'élément taille accentue la disparité de dépenses entre les ménages.

Tableau n°4.6 : Répartition des ménages, de la population et dépenses annuelles (en millions)
selon la taille du ménage

TAILLE	MENAGES		POPULATION		DEPENSE ANNUELLE		MOYENNE PAR		INDICE DE CONCENTRATION	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	personne /an	ménage/an	personne	ménage
1-4 personnes	98 059	12,6	293 044	3,7	112 027,9	9,6	382 290	1 142 466	0,55	0,49
5-9 personnes	336 451	43,2	2 366 746	30,0	405 014,8	34,8	171 127	1 203 785	0,40	0,38
10-14 personnes	201 322	25,9	2 378 276	30,2	316 460,5	27,2	133 063	1 571 912	0,36	0,35
15-19 personnes	86 640	11,1	1 444 954	18,3	175 993,4	15,1	121 799	2 031 318	0,37	0,38
20-29 personnes	47 162	6,1	1 106 814	14,0	124 012,5	10,7	112 045	2 629 500	0,35	0,35
30 et + personnes	8 297	1,1	294 423	3,8	29 382,8	2,6	99 798	3 541 376	0,40	0,41
TOTAL	777 931	100 0	7 884 257	100,0	1 162 891,9	100,0	147 495	1 494 852	0,41	0,31

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.7 Répartition de la population (en %) selon la dpa et la taille du ménage

	TAILLE DU MENAGE						TOTAL
	1 à 4 pers	5 à 9 pers	10 à 14 pers	15 à 19 pers	20 à 29pers	30 et plus	
	%	%	%	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête							
moins de 60000....	4,6	10,5	17,1	20,4	23,1	33,8	16,7
60000- 100000....	15,0	25,4	31,2	36,6	28,9	29,9	29,5
100000- 150000....	16,2	28,7	25,2	21,6	26,1	21,6	25,2
150000- 225000....	21,1	16,8	14,3	9,8	13,1	9,5	14,1
225000- 350000....	17,4	10,1	7,6	8,0	6,8	3,5	8,5
350000- 600000....	12,0	5,8	3,7	2,7	1,7	1,8	4,1
600000-1500000....	8,8	2,4	1,0	0,8	0,2	0,0	1,5
1500000 et +.....	5,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.8 Répartition des ménages (en %) selon la dpa et la taille du ménage

	TAILLE DU MENAGE						TOTAL
	1 à 4 pers	5 à 9 pers	10 à 14 pers	15 à 19 pers	20 à 29pers	30 et plus	
	%	%	%	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête							
moins de 60000....	4,3	9,9	17,0	20,2	23,3	34,5	13,2
60000- 100000....	13,0	24,7	30,8	36,1	29,0	30,1	26,4
100000- 150000....	14,7	28,1	25,2	22,0	26,1	20,8	24,8
150000- 225000....	18,6	17,4	14,2	10,0	13,0	9,0	15,6
225000- 350000....	17,3	10,4	7,9	8,1	6,8	3,7	10,1
350000- 600000....	13,1	6,3	3,9	2,8	1,6	1,8	5,8
600000-1500000....	11,9	2,7	1,0	0,8	0,2	0,0	3,0
1500000 et +.....	7,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.9 Répartition des dépenses (en %) selon la dpa et la taille du ménage

	TAILLE DU MENAGE						TOTAL
	1 à 4 pers	5 à 9 pers	10 à 14 pers	15 à 19 pers	20 à 29pers	30 et plus	
	%	%	%	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête							
moins de 60000....	0,6	2,9	6,0	7,5	8,8	13,4	5,1
60000- 100000....	3,2	11,8	18,6	23,5	19,7	23,9	15,8
100000- 150000....	5,5	20,4	22,9	21,8	27,3	25,6	20,7
150000- 225000....	9,9	17,8	19,6	14,7	20,5	18,7	17,4
225000- 350000....	12,4	15,8	15,8	17,6	15,8	10,1	15,6
350000- 600000....	13,8	15,0	11,9	8,9	6,5	8,3	12,0
600000-1500000....	21,2	12,1	5,2	6,1	1,3	0,0	8,7
1500000 et +	33,6	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.3 - Répartition des dépenses selon le sexe du CM

Le nombre de ménages dirigés par les hommes représente 80,4 % de l'ensemble. Ces ménages englobent 84,8 % de la population totale. Leur part dans les dépenses est de 82,1 %.

La dépense moyenne par ménage chez les hommes est de 1 527 110 F contre 1 362 945 F pour celle des femmes. Au niveau de la distribution des dépenses entre les individus, les moyennes sont 142 813 F et 173 570 F respectivement. Ce changement est lié au facteur taille. Les ménages dirigés par des femmes sont moins peuplés (7,9 personnes contre 10.7) (voir tableau n° 4.10).

La concentration des dépenses est plus faible sur les deux distributions chez les femmes ($i = 0,33$ et $0,39$) que chez les hommes ($i = 0,40$ et $0,41$).

La proportion de ménages disposant de moins 100.000 par tête et par an est de 43,3% pour les hommes, il atteint 28,6% pour les femmes (voir tableau n° 4.12). Avec la répartition de la population ces taux sont 22,5% et 13,3% respectivement (voir tableau n° 4.11).

Tableau n° 4.10 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses annuelles (en millions) selon le sexe du CM

SEXE	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES		MOYENNE PAR		INDICE DE CONCENTRATION	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN	PERSONNE	MENAGE
HOMME	625 072	80,4	6 683 943	84,8	954 553,5	82,1	142 813	1 527 110	0,41	0,40
FEMME	152 859	19,6	1 200 314	15,2	208 338,4	17,9	173 570	1 362 945	0,39	0,33
TOTAL	777 931	100,0	7 884 257	100,0	1 162 891,9	100,0	147 495	1 494 852		

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n° 4.11: Répartition de la population (en %) selon la dpa et le sexe du chef de ménage

	SEXE		
	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
	%	%	%
Dépense annuelle par tête			
moins de 60000.....	17,9	10,1	16,7
60000- 100000.....	30,6	23,4	29,5
100000- 150000.....	24,9	27,2	25,2
150000- 225000.....	13,3	18,7	14,1
225000- 350000.....	7,9	12,1	8,5
350000- 600000.....	3,7	6,3	4,1
600000-1500000.....	1,4	2,0	1,5
1500000 et +	0,3	0,6	0,3
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n° 4.12 : Répartition des ménages (en %) selon la dpa et le sexe du chef de ménage

	SEXE		TOTAL
	MASCULIN	FEMININ	
	%	%	%
Dépense annuelle par tête			
moins de 60000.....	14,4	8,6	13,2
60000-100000.....	27,9	20,0	26,4
100000-150000.....	24,7	25,5	24,8
150000-225000.....	14,7	19,1	15,6
225000-350000.....	9,1	14,3	10,1
350000-600000.....	5,1	8,6	5,8
600000-1500000.....	3,0	3,2	3,0
1500000 et +.....	1,1	0,8	1,1
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.13 : Répartition des dépenses (en %) selon la dpa et le sexe du chef de ménage

	SEXE		TOTAL
	MASCULIN	FEMININ	
	%	%	%
Dépense annuelle par tête			
moins de 60000.....	5,7	2,5	5,1
60000-100000.....	16,8	10,8	15,8
100000-150000.....	21,0	19,2	20,7
150000-225000.....	16,9	19,7	17,4
225000-350000.....	14,9	19,0	15,6
350000-600000.....	11,2	15,7	12,0
600000-1500000.....	8,5	9,6	8,7
1500000 et +.....	5,0	3,4	4,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.4 - Répartition des dépenses selon le niveau d'instruction du CM

Quatre niveaux d'instruction ont été identifiés:

Aucun niveau;
 Primaire;
 Secondaire et
 Supérieur.

Il existe des écarts importants entre les dépenses moyennes par tête selon le niveau d'instruction. C'est chez les CM de niveau supérieur que la DPA est plus élevée (4 920 308 F), elle est plus faible chez les "sans instruction" (1 206 636 F). Soit environ quatre fois plus (voir tableau n° 4.14). Avec la distribution des individus la tendance reste le même avec une différence plus importante (près de 5 fois plus).

Les ménages ayant une DPA inférieure à 100 000 F représentent 46% chez les "sans instruction", 26 % pour le niveau primaire, 9% pour le secondaire et 3% pour le supérieur. Par contre la proportion des ménages ayant une DPA supérieure à 600.000 F suit l'évolution inverse, elle est respectivement de l'ordre de 1%, 5%, 18% et 45% (voir tableau n° 4.16).

Les mêmes évolutions sont obtenues en travaillant avec la répartition de population. En effet, avec moins de 100 000 F les pourcentages obtenus pour les différents niveaux sont respectivement

53%, 30%, 4% et 3%. A l'autre extrémité de la distribution (plus de 600 000 F), ils font 1%, 2%, 8% et 30% (voir tableau n° 4.15).

Les indices des deux distributions évoluent en sens inverse: celui de la population croît avec le niveau d'instruction tandis que celui des ménages décroît. Plus le niveau d'instruction est bas, plus les tailles moyennes sont élevées (Tableau 4.14).

Tableau n° 4.14 : Répartition des ménages, de la population et dépenses annuelles (en millions) selon le niveau d'instruction du cm

NIVEAU D'INSTRUCTION	MENAGE		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES		MOYENNE PAR		INDICE DE CONCENTRATION	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN	PERSONNE	MENAGE
AUCUN	598 227	76,9	6 161 207	78,1	721 842,0	62,1	117 159	1 206 636	0,34	0,36
PRIMAIRE	85 617	11,0	833 959	10,5	148 236,2	12,7	177 750	1 731 387	0,38	0,27
SECONDAIRE	65 138	8,4	607 326	7,7	180 786,5	15,5	297 676	2 775 438	0,39	0,20
SUPERIEUR	17 589	2,3	151 209	1,9	86 543,3	7,4	572 342	4 920 308	0,42	0,21
ND.	11 360	1,4	130 556	1,8	254 839	2,3	195 195	2 243 301	0,40	0,29
TOTAL	777 931	100,0	7 884 257	100,0	1 162 891,9	100,0	147 495	149 485 852	0,41	0,31

Tableau n° 4.15 : Répartition de la population (en %) selon la dpa et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Niveau d'instruction					TOTAL
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
	%	%	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête						
moins de 60000....	19,3	12,7	0,8	0,9	12,5	16,7
60000- 100000....	33,8	17,2	9,9	2,0	27,0	29,5
100000- 150000....	26,9	25,7	14,7	7,3	12,2	25,2
150000- 225000....	11,7	22,6	25,3	14,9	20,0	14,1
225000- 350000....	5,8	13,3	27,4	13,9	9,7	8,5
350000- 600000....	1,9	6,7	13,6	31,1	17,8	4,1
600000-1500000....	0,4	1,5	7,1	24,6	0,9	1,5
1500000 et +	0,1	0,3	1,3	5,3	0,0	0,3
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n°4.16 : Répartition des ménages (en %) selon la dpa et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Niveau d'instruction					TOTAL
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
	%	%	%	%	%	
Dépense annuelle par tête						
moins de 60000....	15,3	10,6	1,2	1,1	11,1	13,2
60000- 100000....	30,9	15,3	7,6	1,7	19,1	26,4
100000- 150000....	27,5	23,4	8,8	2,2	18,3	24,8
150000- 225000....	14,4	20,3	21,0	11,5	14,5	15,6
225000- 350000....	7,7	16,3	24,7	10,0	11,3	10,1
350000- 600000....	2,9	9,2	19,2	28,2	22,7	5,8
600000-1500000....	1,1	3,7	12,8	30,2	2,9	3,0
1500000 et +	0,2	1,4	4,7	15,1	0,0	1,1
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n°4.17 : Répartition des dépenses (en %) selon la dpa et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Niveau d'instruction					TOTAL
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
	%	%	%	%	%	
Dépense annuelle par tête						
moins de 60000....	7,4	3,3	0,1	0,1	3,0	5,1
60000-100000....	22,6	7,8	2,8	0,1	11,8	15,8
100000-150000....	27,6	18,0	6,1	1,8	7,6	20,7
150000-225000....	18,0	23,1	16,0	4,9	19,1	17,4
225000-350000....	13,2	20,5	26,2	6,3	13,0	15,6
350000-600000....	6,7	16,4	19,8	24,4	42,1	12,0
600000-1500000....	2,8	7,5	19,8	38,7	3,5	8,7
1500000 et +	1,7	3,5	9,2	23,6	0,0	4,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.5 - Distribution des dépenses selon le groupe socio-économique du CM

Les groupes socio-économiques sont au nombre de huit (08):

- Employeurs et indépendants non agricoles
- Employeurs et indépendants de l'agriculture, élevage et forêt
- Cadres supérieurs
- Professions intermédiaires
- Ouvriers
- Employés
- Chômeurs
- Inactifs

Ces groupes ont été formés en combinant la profession principale exercée, le statut dans la profession et la branche d'activités. La répartition de ménages, de la population et des dépenses est donnée dans le tableau n° 4.18.

Les moyennes de dépenses par personne sont plus élevées chez les CM salariés: Cadres supérieurs (381 371 F), employés (288 918 F), professions intermédiaires (286 340 F) et ouvriers (165 377 F) que chez les employeurs et indépendants (agricoles: 93 095 F/non agricoles: 165 345F), les Chômeurs (120 734 F) et les inactifs (164 359 F).

Avec les moyennes par ménage, cet ordre change, les employeurs et indépendants non agricoles et les inactifs et passent devant les ouvriers.

Si l'on considère les extrémités des distributions c'est à dire les classes les plus défavorisées et les plus nanties. On prend les ménages dépensant moins de 100 000F par tête et par an et ceux réalisant plus de 600 000F par tête et par an.

Dans chaque groupe socio-économique on a respectivement:

Population (voir tableau n° 4.19) :

- Employeurs et indépendants non agricoles :	33,6%	et	1,3%
- Employeurs et indépendants de l'agriculture, élevage et forêt :	46,8%	et	0,2%
- Cadres supérieurs :	6,6%	et	18,3%
- Professions intermédiaires :	16,6%	et	4,9%
- Ouvriers :	27,5%	et	1,2%
- Employés :	15,8%	et	7,0%
- Chômeurs :	55,5%	et	0,7%
- Inactifs :	32,6%	et	1,3%

Ménages (voir tableau n° 4.20):

- Employeurs et indépendants non agricoles :	28,4%	et	4,4%
- Employeurs et indépendants de l'agriculture, élevage et forêt :	60,2%	et	0,3%
- Cadres supérieurs :	3,9%	et	30,9%
- Professions intermédiaires :	12,0%	et	11,7%
- Ouvriers :	21,5%	et	5,9%
- Employés :	7,8%	et	15,5%
- Chômeurs :	44,8%	et	3,5%
- Inactifs :	29,1%	et	3,4%

Tableau n° 4.18 : Répartition des ménages, de la population et dépenses annuelles (en millions) selon le groupe socio-économique du CM

GROUPE SOCIO- ECONOMIQUE	MENAGE		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES		MOYENNE PAR		INDICE DE CONCENTRATION	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN	PERSO NNE	MENAGE
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT NON-AGRICOLE	166 555	21,4	1 602 234	20,3	264 922,0	22,8	165 345	1 590 598	0,37	0,28
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT AGRICOLE	317 248	40,8	3 415 064	43,3	317 925,4	27,3	93 095	1 002 135	0,31	0,23
CADRE SUPERIEUR	35 370	4,5	349 730	4,4	133 376,8	11,5	381 371	3 770 902	0,41	0,20
PROFESSION INTERMEDIAIRE	12 300	1,7	126 702	1,7	36 279,9	3,1	286 340	2 949 585	0,34	0,21
OUVRIERS	54 155	7,0	452 660	5,7	74 859,7	6,4	165 377	1 382 323	0,33	0,16
EMPLOYES	24 848	3,2	214 988	2,7	62 113,9	5,4	288 918	2 499 755	0,40	0,25
CHOMEURS	21 846	2,8	197 295	2,5	23 820,2	2,1	120 734	1 090 369	0,39	0,24
INACTIF	128 580	16,5	1 355 991	17,2	222 862,2	19,1	164 354	1 733 257	0,36	0,28
ND.	17 028	2,1	169 593	2,2	26 731,8	2,3	157 623	1 569 873	0,38	0,32
TOTAL	777 931	100,0	7 884 257	100,0	1 162 891,9	100,0	147 495	149 485 852	0,41	0,34

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n° 4.19 : Répartition de la population (en %) selon la dpa et le groupe socio-économique du chef de ménage

	Groupe socio-économique									ND	TOTAL
	Employeurs et Indépendants non agricoles	Employeurs et indép agri, élev, et forêt	Cadres supérieurs	Profession intermédiaire	Ouvriers	Employés	Chômeurs	Inactifs			
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête											
moins de 60000....	10,1	26,5	0,0	0,0	7,8	0,9	22,4	10,8	12,8	16,7	
60000- 100000....	23,5	40,3	6,6	16,6	19,7	14,9	33,1	21,8	28,0	29,5	
100000- 150000....	30,9	23,5	13,7	9,7	31,3	15,5	20,8	27,6	25,1	25,2	
150000- 225000....	19,6	6,3	19,7	21,9	22,6	25,7	9,8	21,1	15,7	14,1	
225000- 350000....	8,7	2,8	26,0	28,8	12,5	19,1	12,0	12,7	9,6	8,5	
350000- 600000....	5,8	0,5	15,7	18,2	4,8	16,9	1,2	4,7	6,3	4,1	
600000-1500000....	1,0	0,1	15,9	3,3	1,2	6,7	0,7	1,0	2,6	1,5	
1500000 et +	0,3	0,1	2,4	1,5	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau n° 4.20 : Répartition des ménages (en %) selon la dpa et le groupe socio-économique du chef de ménage

	Groupe socio-économique									ND	TOTAL
	Employeurs et Indépendants non agricoles	Employeurs et indép agri, élev, et forêt	Cadres supérieurs	Profession intermédiaire	Ouvriers	Employés	Chômeurs	Inactifs			
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dépense annuelle par tête											
moins de 60000....	7,4	22,2	0,0	0,0	6,2	1,1	16,5	8,7	11,5	13,2	
60000- 100000....	21,0	38,0	3,9	12,0	15,3	6,7	28,3	20,4	27,2	26,4	
100000- 150000....	28,4	26,1	7,4	8,9	25,1	15,2	20,1	26,3	21,7	24,8	
150000- 225000....	21,4	8,7	15,9	19,5	23,2	24,5	14,6	19,5	16,2	15,6	
225000- 350000....	11,1	4,0	20,1	28,1	15,8	18,9	13,0	14,5	11,7	10,1	
350000- 600000....	7,3	0,7	21,7	19,8	8,5	18,2	3,9	7,3	8,0	5,8	
600000-1500000....	2,1	0,2	22,9	7,2	5,8	14,1	3,5	2,0	3,7	3,0	
1500000 et +	1,3	0,1	8,0	4,5	0,1	1,4	0,0	1,4	0,0	1,1	
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n° 4.21 : Répartition des dépenses selon la dpa et le groupe socio-économique du chef de ménage

	Groupe socio-economique									TOTAL
	Employeurs et Indépendants non agricoles	Employeurs et indép agri, élev, et forêt	Cadres supérieurs	Profession intermédiaire	Ouvriers	Employés	Chômeurs	Inactifs	ND	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dépense annuelle par tête										
moins de 60000....	3,0	12,7	0,0	0,0	2,1	0,1	6,9	2,9	3,6	5,1
60000- 100000....	11,4	33,2	1,4	5,2	10,1	4,5	21,4	10,6	15,0	15,8
100000- 150000....	23,2	29,6	4,3	4,6	23,1	6,5	20,5	20,6	19,2	20,7
150000- 225000....	21,9	11,7	9,7	14,6	24,6	16,4	15,0	23,3	18,1	17,4
225000- 350000....	14,2	7,3	19,3	30,2	20,3	18,5	26,2	21,1	15,4	15,6
350000- 600000....	15,1	2,3	18,4	26,8	11,9	26,5	4,4	12,5	16,7	12,0
600000-1500000....	5,6	0,7	34,0	8,3	6,8	25,4	5,7	4,8	12,1	8,7
1500000 et +	5,5	2,5	12,9	10,2	1,1	1,9	0,0	4,1	0,0	4,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En raisonnant en termes de ménages, la concentration des dépenses est plus faible avec les employeurs et indépendants de l'agriculture, élevage et forêt ($i = 0,31$) alors qu'elle est plus forte chez les cadres supérieurs ($i = 0,40$). En travaillant sur la distribution entre individus, on retrouve les ouvriers avec un indice de concentration égal à 0,16 et les employeurs et indépendants non agricoles et les inactifs avec chacun 0,28.

3. LA STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION

La structure des dépenses de consommation est décrite selon le milieu et les caractéristiques des ménages en ses différentes composantes que sont les principales fonctions de consommation:

Produits alimentaires, boisson et tabacs
 Articles d'habillement et chaussures
 Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles
 Ameublement, équipement ménager et entretien courant
 Santé
 Transport et communication
 Loisirs, spectacles et culture
 Enseignement
 Hôtels, cafés et restaurants
 Autres biens et services

On analysera également la principale fonction de consommation qui est le groupe Produits alimentaires, boisson et tabacs avec ses différentes composantes selon les mêmes critères qui sont retenus. On pourra évaluer l'importance de l'autoconsommation des produits alimentaires.

La dépense de consommation moyenne par personne⁷ et par an des ménages s'élève à 132 295 francs environ. C'est à la consommation alimentaire que les ménages consacrent la plus grande partie, soit 70 381 francs par personne et par an correspondant à une part de l'ordre de 53%. Les 47% qui restent, vont à la consommation non alimentaire.

C'est le groupe logement, eau, électricité et autres combustibles qui détient la part la plus importante de ces dépenses de consommation non alimentaire, avec 20,3% environ de l'ensemble du budget.

A l'alimentation et aux dépenses liées au logement est consacré 73% environ des dépenses de consommation.

L'habillement vient en troisième position avec une dépense moyenne par tête et par an de 10 477 francs et une part dans la consommation égale à 8,1%.

Les parts des autres groupes de dépenses n'excèdent pas 5% et sont réparties comme suit: Ameublement, équipements ménagers et entretien courant 4,8%; transport et communication 4,2%; santé 3,4%; Enseignement 1,4%; loisirs, spectacles et culture 0,6%; Hôtels, café et restaurants 0,6%; enfin, autres biens et services 3,4%.

3.1 - La structure des dépenses de consommation selon le milieu

La dépense de consommation moyenne par personne et par an passe de 88 473F en milieu rural à 167 046 F dans les autres villes et 229 566F à Dakar. L'écart est assez important entre le milieu rural et l'ensemble de la zone urbaine. Les ménages ruraux ne sont pas encore descendus à la limite des 50% pour le coefficient budgétaire des dépenses d'alimentation (69,1%). Cette part de l'alimentation semble décroître avec le degré d'urbanisation (45,6%: autres villes et 40,1% à Dakar). Les besoins alimentaires préoccupent plus le monde rural.

7. L'équivalent de cet indicateur n'a pas pu être obtenu dans le rapport préliminaire de l'ESP. Il serait intéressant de savoir son évolution sur la période.

Quand on considère les dépenses non alimentaires, on remarque toujours la prédominance des dépenses consacrées au logement et à l'habillement dans les trois milieux.

Les autres dépenses atteignent moins de 5% sauf à Dakar où l'ameublement et le transport ont franchi cette barre. L'ordre d'importance dans les dépenses a changé:

La santé (2,8%) vient avant le transport (2,6%) en milieu rural et à Dakar. La situation est restée la même dans les autres villes.

Tableau n° 4.22 : Structure des dépenses de consommation par fonction par milieu de résidence

Fonction de consommation	Dakar	Autres Centres Urbains	Milieu Rural	Ensemble
	%	%	%	%
Produit Alimentaire, boissons et tabacs	40,1	45,6	69,1	53,2
Articles d'habillement et chaussures...	10,0	7,2	7,0	8,1
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles.....	24,0	28,6	12,4	20,3
Ameublement, équipement ménager et entretien courant.....	5,9	4,9	3,9	4,8
Santé.....	3,9	4,0	2,8	3,4
Transport.....	6,0	4,1	2,6	4,2
Loisirs, spectacles et culture.....	1,1	0,5	0,2	0,6
Enseignement.....	2,6	1,4	0,3	1,4
Hôtels, cafés et restaurants.....	1,4	0,2	0,1	0,6
Autres biens et services.....	5,0	3,6	1,6	3,4
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.2 - La structure des dépenses de consommation sans les valeurs de l'autoconsommation

Il a été jugé utile de présenter la structure des dépenses selon les fonctions de consommation, sans prendre en compte les valeurs de l'autoconsommation (valeurs des produits agro-pastoraux et des valeurs locatives des logements occupés par leurs propriétaires).

La répartition des dépenses selon ces fonctions s'est ainsi modifiée sensiblement. Les parts des postes "produits alimentaires, boissons et tabacs" et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" sont passées respectivement de 53.2 % à 57.4 % et de 20.3 % à 9.9 %.

Ces modifications n'ont pas manqué d'avoir une incidence sur les coefficients budgétaires des autres groupes. Ainsi, la répartition des fonctions non alimentaires se présente comme suit: "Articles d'habillement et chaussures" 10.0 % au lieu 8.1 %; "Ameublement, équipement ménager et entretien courant" 6.0 % au lieu de 4.8 %; "Santé" 4.3 % au lieu de 3.4 %; Transport 5.1 % au lieu de 4.2 %; enseignement 1.7 % au lieu de 1.6 %; hôtels cafés et restaurants 0.8 % au lieu de 0.6 % et enfin, "autres biens et services" 4.1% au lieu de 3.4 % . Le poste "Loisirs, spectacles et culture n'a pas varié, il est resté à 0.6 % . Ces changements sont plus ou moins profonds d'un milieu à l'autre.

Tableau n° 4.23 : Structure des dépenses de consommation (sans l'autoconsommation) par fonction et par milieu de résidence

Fonction de Consommation	Dakar	Autres Centres Urbains	Milieu Rural	Ensemble
	%	%	%	%
Produit Alimentaire, boissons et tabacs.....	45,1	55,2	71,9	57,4
Articles d'habillement et chaussures..	11,3	8,9	9,5	10,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles.....	14,3	13,2	3,0	9,9
Ameublement, équipement ménager et entretien courant.....	6,6	5,9	5,3	6,0
Santé.....	4,4	4,9	3,8	4,3
Transport.....	6,8	5,0	3,5	5,1
Loisirs, spectacles et culture.....	1,3	0,6	0,2	0,6
Enseignement.....	2,9	1,7	0,5	1,7
Hôtels, cafés et restaurants.....	1,6	0,2	0,1	0,8
Autres biens et services.....	5,7	4,4	2,2	4,1
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

4. LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'alimentation reste un des postes essentiels du budget des ménages. La part des dépenses alimentaires dans la dépense totale qui est de 53,2 % dans l'ensemble du pays décroît en sens inverse du degré d'urbanisation:

- 69,1% dans le milieu rural,
- 45,6% dans les autres centres urbains
- 40,1% dans la zone urbaine de Dakar.

Les dépenses alimentaires qui sont les dépenses les plus régulières ont été désagrégées selon la nature des produits suivant 11 postes : pains et céréales; huiles et graisses; poisson; viande; légumes; sucre; fruits; pommes de terre, manioc et autres tubercules; lait-fromage-oeufs; sel, autres produits.

Tableau n° 4.24 : Consommation de produits alimentaires selon le milieu de résidence (en millions)

TOTAL Produits %	Dakar Urbain		Aut.centres urbains		Milieu rural	
	montant	%	montant	%	montant	%
pains et céréales..... 37.3	43520	30.3	32163	31.7	111850	40.4
huiles et graisses.... 11.3	18097	12.6	13392	13.2	27409	9.9
poisson..... 8.6	17235	12.0	10957	10.8	16335	5.9
viande..... 9.0	17092	11.9	9638	9.5	20487	7.4
légumes..... 11.8	16805	11.7	12885	12.7	32116	11.6
sucre..... 7.5	9336	6.5	7812	7.7	22149	8.0
fruits..... 2.0	2585	1.8	1623	1.6	6091	2.2
pom.de ter.manioc aut. tubercules..... 1.7	3447	2.4	2334	2.3	2769	1.0
lait,from.oeufs..... 4.8	7325	5.1	4768	4.7	13012	4.7
sel,aut.pdt.alim..... 7.5	9337	5.7	5885	5.8	24640	8.9
TOTAL..... 100.0	143629	100.0	101458	100.0	276858	100.0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En examinant ce tableau, on remarque d'après cette structure que c'est le poste "pains et céréales" qui accapare la part la plus importante du budget alimentaire avec un pourcentage global de 37.3% réparti selon les proportions suivantes par milieu de résidence: 30.3% pour la strate Dakar Urbain; 31.7% pour la strate Autres Centres Urbains et 40,4% pour le Milieu Rural. Ce poste renferme, entre autres, toutes les variétés de céréales transformées ou en l'état.

D'autres dépenses se dégagent par leur importance dans le budget comme le poisson; les légumes; la viande; les huiles et graisses; et le sucre. Ainsi, suivant les parts dans le budgétaire alimentaire on peut constituer 3 grandes catégories de dépenses.

La première catégorie est constituée par le groupe de produits ayant une part dans le budget alimentaire supérieure à 10 %. Il s'agit pour l'ensemble :

- des pains et céréales;
- des huiles et graisses et
- des légumes qui pèsent pour plus de la moitié du budget des ménages soit 60.4 %.

La seconde catégorie est formée de produits dont la part budgétaire est comprise entre 5% et 10% , on y rencontre :

- la viande;
- le poisson;
- le sucre;
- le sel et les autres produits alimentaires.

Cette deuxième catégorie représente presque le tiers des dépenses soit exactement 32,6 %.

La troisième catégorie couvre les produits qui participent pour moins de 5 % dans la structure du budget des ménages.

On y classe les postes suivants:

- le lait, fromages, oeufs
- les fruits
- les pommes de terre, manioc, autres tubercules

Cette catégorie représente 7 % dans le budget d'ensemble.

Ce regroupement par classe révèle une grande variabilité dans le comportement des ménages par rapport à l'alimentation suivant le milieu de résidence.

C'est ainsi que la première catégorie englobe cinq postes pour la strate de Dakar qui sont :

- les pains et céréales
- les huiles et graisses
- le poisson
- la viande
- les légumes.

Certains de ces produits changent de catégorie en fonction du milieu. Les produits qu'on retrouve dans cette première catégorie quel que soit le milieu sont :

- les pains et céréales
- les légumes

La constance de ces deux postes par le niveau de leurs parts respectives donne une indication de la base alimentaire des plats sénégalais.

Ce classement est à peu près le même avec les données de l'ESP, les céréales dominent toujours, elles sont suivies du poisson, des condiments (légumes), de l'huile et du sucre. La viande, seule, n'apparaît pas à ce niveau. Des différences notables ont également été notées en fonction du milieu.

La DPA de la consommation alimentaire⁸ a enregistré, de 1991 à 1994, une hausse de 1,2 % par an, inférieure à celle observée pour l'indice du poste "Alimentation"⁷ qui est de 10,5% sur la même période. La valeur réelle de la consommation alimentaire a baissé d'environ 9 %.

8. La DPA donnée par l'ESP égale à 52 885 francs contre 54 809 francs pour l'ESAM après avoir enlevé l'autoconsommation. La DPA avec l'autoconsommation est de 66 201 francs.

⁷ C'est le poste "Alimentation" de l'indice des prix à la consommation calculé à Dakar (type africain base 100 en 1967)

5. L'AUTOCONSOMMATION DE PRODUITS AGRO-PASTORAUX

Une valorisation des produits agricoles et d'élevage a été intégrée au niveau de poste de dépenses. Cette autoconsommation s'élève à 89 814 millions soit 17,7 % de l'ensemble des dépenses alimentaires et se répartit entre les différents postes comme suit:

Tableau n° 4.25 : Consommation de produits alimentaires et part de l'autoconsommation (en millions)

Produits	Dépenses	Autoconsommation		TOTAL	
	Valeur	Valeur	Part %		
Céréales.....	151580	35953	19,2	40,0	187533
Viande.....	35365	11852	25,1	13,2	47217
Poisson.....	44527	-	-	-	44527
Lait, from. oeufs.	19406	5699	22,7	6,3	25105
Huiles et graisses	41287	17611	29,9	19,6	58898
Fruits.....	8497	1802	17,5	2,0	10299
Légumes.....	51237	10569	17,1	11,8	61806
Pom. de terre manioc autres tubercules.	8234	316	3,7	0,4	8550
Sucre.....	39297	-	-	-	39297
Sel, Aut. pdt. alim	18628	6012	24,4	6,7	24640
TOTAL.....	418058	89814	17,7	100,0	507872

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Cette autoconsommation provient par ordre d'importance des céréales, de la viande et des légumes. Au niveau de chaque produit, ce sont les huiles et graisses et la viande qui sont les plus autoconsommées avec des parts respectives de 29,9 % et 25,1 % par rapport aux dépenses consacrées à ces postes. Les deux autres produits qui suivent, sont le groupe lait-oeufs (22,7 %) et les céréales (19,2 %). Les parts des fruits et légumes tournent autour de 17 % pour chaque poste.

6. LES DEPENSES NON ALIMENTAIRES

Les dépenses non alimentaires représentent à peu près plus du tiers du budget des ménages consacré à la satisfaction de leurs besoins de consommation. Il s'agira ici d'examiner la structure des fonctions de consommation de cette partie du budget des ménages sénégalais.

6.1 - Les dépenses relatives au logement

Cette catégorie regroupe toutes les dépenses relatives au logement comme les loyers bruts, les dépenses d'entretien et de réparation, les autres services relatifs au logement (eau) et les dépenses d'électricité, gaz et autres combustibles.

Comme on l'a déjà constaté, la part prise par ces dépenses est importante, mais diminue quand on y en retranche la valeur des loyers fictifs pour les ménages propriétaires ou logés gratuitement.

La part des loyers fictifs dans le poste "loyers bruts" est de 79,4 % pour l'ensemble du pays, elle varie naturellement suivant le milieu selon l'importance du nombre de ménages propriétaires⁹ de leurs logements. En effet, cette part est de 65,5 % à Dakar, 80,2 % dans les autres villes et 99,6 % dans le milieu rural.

9. Voir le statut d'occupation dans la 3ème partie

Ainsi cette part, qui s'élève à 20,3%, n'est réellement que de 9,9% si on élimine les loyers fictifs. La structure des dépenses d'habitation change pour la même raison: les ménages ne consacrent que 4/10 du budget d'habitation aux loyers bruts au lieu de plus 4/5. Le milieu rural n'y met pas plus de 2%. Les dépenses afférentes à l'entretien et aux réparations ne sont pas importantes. Elles font moins de 1% dans les deux situations, quel que soit le milieu.

Sans les loyers fictifs, les dépenses d'habitation sont dominées par les dépenses d'énergie (électricité, gaz et autres combustibles) qui passent à 43,3% au lieu de 17,0%. Les dépenses d'eau qui faisaient moins de 10% se retrouvent à 16,3% (Dakar 13,3% au lieu de 6,8% autres villes 16,5% au lieu de 6,2% et milieu rural 64,8% au lieu de 5,9%).

Tableau n° 4.26 : Structure des dépenses relatives au logement

Postes	Dakar urbain %	Aut.cent.urbain %	Milieu rural %	TOTAL %
loyers bruts.....	72,4	77,6	82,2	76,5
ent. et reparaat.	0,1	0,1	0,2	0,1
autres serv. relat. au logement.....	6,8	6,2	5,9	6,4
Elect,gaz et aut. combustibles....	20,7	16,1	11,7	17,0
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.2 - Les dépenses d'habillement

Les dépenses d'habillement présentent un grand intérêt, par le fait qu'elles constituent, après les dépenses liées au logement l'une des principales fonctions de consommation. Ces dépenses sont consacrées essentiellement à l'acquisition d'articles d'habillement (tissus d'habillement, vêtements et articles vestimentaires et accessoires) et de chaussures.

Les poids de ces deux types d'articles n'est pas très variable en fonction du milieu, ils sont proches de 84% et 16%.

Tableau n° 4.27 : Structure des dépenses d'habillement

Postes	Dakar urbain %	Aut.cent.urbain %	Milieu rural %	TOTAL %
Artic. d'habil....	82.4	84.4	87.0	84.4
Artic. chaussants.	17.6	15.6	13.0	15.6
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.3 - Les dépenses de Santé

On distingue les médicaments et autres produits pharmaceutiques des services médicaux produits dans les hôpitaux et en dehors des hôpitaux. La part la plus importante des dépenses de santé va vers l'achat de médicaments et autres produits pharmaceutiques (Ensemble: 64,2%, Dakar 59,5%, et autres villes: 62%, milieu rural: 71,2%).

Les services extra-hospitaliers viennent en deuxième lieu par leur importance en retenant un peu plus du quart pour l'ensemble (Dakar: 29,6%, autres villes: 22,8%, milieu rural: 24,6%).

Les dépenses faites dans les hôpitaux paraissent faibles: 9,6% pour l'ensemble, 11% à Dakar, 15,2% dans les autres villes et 3,5% en milieu rural.

Les prises en charge par les assurances, les employeurs ou une tierce personne pourraient contribuer à la sous-estimation de ce sous-groupe.

Enfin, les soins gratuits dispensés dans certaines structures de santé n'ont pas été intégrés dans l'estimation de ce poste.

Tableau n° 4.28 : Structure de dépense de santé

Postes	Dakar urbain %	Aut.cent.urbain %	Milieu rural %	TOTAL %
Médicaments et aut. prod. pharm.....	59.4	62.0	71.8	64.2
Serv. méd. extra- hospitaliers.....	29.6	22.8	24.6	26.2
Servi. des hôpitaux	11.0	15.2	3.5	9.6
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.4 - Les dépenses d'Enseignement

Ce groupe est constitué par les services d'enseignement, les fournitures scolaires et les services subsidiaires de l'enseignement (cantines scolaires, services d'hébergement et autres services).

Il est dominé par les services d'enseignement (ensemble: 58,3%, Dakar: 58,7%, autres villes: 62,7%) sauf en milieu rural où ils atteignent 46,4%. Les fournitures scolaires sont prépondérantes dans ce milieu (52,66%) et ont la deuxième part dans cette partie des dépenses de consommation (ensemble: 29,6%, Dakar: 24,4% et autres villes: 34,8%).

Les services subsidiaires de l'enseignement représentent environ 12% pour l'ensemble (Dakar: 16,9%, autres villes: 2,5% et milieu rural: 1,0%).

Tableau n° 4.29 : Structure des dépenses d'enseignement

Postes	Dakar urbain %	Aut. centres urbains %	Milieu rural %	TOTAL %
Serv. d'enseignement	58.7	62.7	46.4	58.3
Fournit. scolaires..	24.4	34.8	52.6	29.6
Serv. subsid. de l'enseignement.....	16.9	2.5	1.0	12.1
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.5 - Les dépenses d'ameublement et d'équipement du ménage

La part la plus importante (58,5%) de ces dépenses va à l'achat de biens et services pour l'entretien du ménage. Les meubles viennent en deuxième lieu par leur importance dans ce budget en retenant 17,2%, ils sont suivis par la vaisselle et la verrerie à 10,5%. Le reste des dépenses (appareil de chauffage et cuisine, article ménager en textile et outillage pour maison) du groupe représente environ 14%.

Cette répartition reste à peu près la même selon le milieu de résidence.

Tableau n° 4.30 : Structure des dépenses d'ameublement et d'équipement du ménage

Postes	Dakar %	Aut. centre urbain %	Milieu rural %	TOTAL %
Meubles, art. d'ameub...	16,8	18,3	17,0	17,2
Articles menagers en textile....	8,3	7,1	10,8	8,8
App. chauff. et cuisine.	5,4	5,7	1,5	4,2
Verrerie, vaiss.....	5,2	9,0	18,8	10,5
Outill. pour maison.....	0,3	0,6	1,5	0,8
Biens et serv. pour entretien.....	64,1	59,3	50,4	58,5
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.6 - Les dépenses de transport

Il s'agit essentiellement de paiement de service de transport, d'achat et d'utilisation de véhicules. Les frais de transport en commun sont plus importants (67,3%) que les dépenses consacrées au transport privé (32,7%). On a 62,4% et 37,6% à Dakar, 61,2% et 38,8% dans les autres villes, 83,0% et 17,0% en milieu rural.

Tableau n° 4.31 : Structure des dépenses de transport

Postes	Dakar urbain %	Aut. centres urbains %	Milieu rural %	TOTAL %
Achats de véhicules....	14,6	24,5	5,3	14,5
Util. des véhic person.	23,0	14,2	11,7	18,2
Serv. de transport.....	62,4	61,2	83,0	67,3
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.7 - Les dépenses de loisirs, spectacles et culture

Cette fonction fait moins de 1% dans le budget des ménages. Les dépenses afférentes à l'acquisition d'appareils et d'accessoires de loisirs sont plus importantes, les frais de réparation y sont incorporés. Elles dépassent partout les 4/5 de l'ensemble.

Le reste de ces dépenses est constitué des services récréatifs et culturels et la presse, librairie et papeterie: ensemble (5,2%); Dakar (4,4%); autres villes (10,0%) et milieu rural (3,1%).

Tableau n° 4.32 : Structure des dépenses de loisirs, spectacles et culture

Postes	Dakar urbain %	Aut. centres urbains %	Milieu rural %	TOTAL %
App. et acces. loisirs réparation.....	81,8	80,7	85,7	82,1
Serv. récré. et cult...	13,8	9,3	11,2	12,7
Presse, librai. et pap	4,4	10,0	3,1	5,2
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

6.8 - Les dépenses d'hôtels, café et restaurants

Ce budget fait moins de 1% dans celui des ménages. Il est à plus de 97% constitué de services de restaurants et débit de boissons. Les services d'hébergement varient entre 0 et 2%.

Tableau n°4.33 : Structure des dépenses d'hôtels, cafés et restaurants

Postes	Dakar urbain %	Aut. centres urbains %	Milieu rural %	TOTAL %
Rest. et déb. de boiss.	97,9	100,0	97,7	98,0
Serv. d'hébergement....	2,1	0,0	2,3	2,0
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

5.9 - Les autres biens et services non classés ailleurs

Ce groupe est assez hétérogène. L'importance des postes varie selon le milieu. Dans l'ensemble, les soins personnels sont importants (36,9%), viennent ensuite les effets personnels non déclarés ailleurs (n.d.a.) (35,5%) qui sont suivis de frais de communications (téléphone, etc.), (19,2%) et les services non déclarés ailleurs (8,4%).

Ils se suivent dans cet ordre à Dakar avec respectivement: 44,7%, 30,4%, 20,7% et 4,1%. Celui-ci change dans les autres centres urbains, en effet les effets personnels (33,6%) devancent les soins personnels (31,7%) tandis qu'en milieu rural non seulement les effets viennent avant les soins mais les frais de communication sont à 6,3% derrière les autres services n.d.a. (20,4%).

Tableau n° 4.34 : Structure des dépenses des autres biens et services non classés ailleurs

Postes	Dakar urbain %	Aut.cent.urbain %	Milieu rural %	TOTAL %
Soins personnels.....	44,7	31,7	21,8	36,9
Effets pers. n.d.a....	30,4	33,6	51,5	35,5
Communications.....	20,7	26,9	6,3	19,2
Aut. services n.d.a..	4,2	7,9	20,4	8,4
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

7. LES AUTRES DEBOURSEMENTS DES MENAGES

Du champ des dépenses totales (consommation et transferts) sont exclus, les dépôts en banque, les cotisations aux tontines, les remboursements des emprunts, les dépenses d'investissement (formation brute de capital fixe ou fbcf), les achats de certains biens (terres agricoles, terrains à bâtir, actions) et le paiement des services (location des terres agricoles).

Les dépenses d'investissement des ménages sont composées des achats de logements, des dépenses de constructions ou grosses réparations et de la valeur des équipements des unités de production acquis au cours des 12 derniers mois.

La moyenne par ménage estimée pour ces opérations s'élève à 109 843 F. L'épargne (dépôts en banque et cotisations aux tontines) constitue la part la plus importante (38,6%) de ces opérations. Viennent, ensuite par ordre d'importance, l'investissement (37,2%) et le remboursement de dettes (19,2%). Les dépenses pour l'acquisition des biens fonciers n'atteignent pas 5% (4,8%).

En milieu rural, les dépenses d'investissement et le remboursement d'emprunts constituent l'essentiel des déboursements. Ces deux dépenses représentent respectivement 57,4% et 22,6% pour un montant global d'environ 20 milliards. L'épargne fait 19,1%. Les autres opérations n'ont pas chacune 1%.

Dans les autres villes, la fbcf (48,8%) et l'épargne prédominent, le paiement des dettes (19,1%) suit. A part les achats de terrains à bâtir (2,6%), les autres transactions ont des poids presque nuls.

La situation qui vient d'être décrite, prévaut également à Dakar, en effet, on identifie l'épargne (50,5%), l'investissement (23,7%) et le paiement des dettes (17,7%) comme ayant les parts les plus importantes. Le foncier à bâtir et agricole détient 7,8%.

Tableau n° 4.35 : Structure des autres déboursements selon le milieu de résidence

Autres déboursements	DAKAR	AUTRES CENTRES URBAINS	MILIEU RURAL	TOTAL
	%	%	%	%
Remboursement d'emprunt.....	17,7	19,1	22,6	19,2
Epargne formelle.....	23,8	5,0	6,4	15,6
Cotisation tontine.....	27,0	24,5	12,7	23,0
Achat d'action.....	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat terres agricoles.....	2,3	0,0	0,0	1,3
Achat terrains à bâtir.....	5,5	2,6	0,0	3,5
Loyers payés pour les terres agricoles.....	0,0	0,0	0,8	0,2
Formation brut de capital fixe.....	23,7	48,8	57,4	37,2
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

PARTIE V

**REVENU ET AUTRES RESSOURCES
DES MENAGES**

1. INTRODUCTION

Dans la partie précédente, il a été fait une évaluation et une analyse des niveaux des dépenses des ménages. Elle donne une approche de la répartition des dépenses entre les différents groupes de la population. Ce travail devrait être fait sur la base du revenu. L'obtention de ce dernier est une tâche délicate avec la méfiance et la difficulté des gens pour déclarer leurs revenus. Cependant, l'enquête a tenté une approche des ressources provenant des différentes activités des membres du ménage.

La présentation de ces résultats comprend trois tableaux. Après avoir défini les tranches de revenus annuels par ménage, les deux premiers tableaux comportent des informations sur la distribution selon la population ou le nombre de ménages par milieu de résidence. Le dernier porte sur la formation du revenu par les différentes sources données par définition.

Le revenu total du ménage dans l'ESAM est égal à la somme des recettes des unités de production non agricole, de la valeur des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la cueillette, du revenu de la propriété (loyers imputés des logements habités par leurs propriétaires, des individus, des loyers de logement et matériel de production), de la rémunération des salariés, le revenu provenant des coopératives de production et les transferts reçus.

De même que les autres déboursments, les autres sources qui ne sont pas prises en compte dans le revenu, doivent être tabulées et présentées. Cela sera fait dans la dernière partie.

2. LE REVENU DES MENAGES

Le revenu annuel est défini par tranches. Il en a été retenu huit (8):

moins de		100 000
100 000	-	300 000
300 000	-	600 000
600 000	-	1 000 000
1 000 000	-	2 000 000
2 000 000	-	5 000 000
5 000 000	-	10 000 000
10 000 000	et +	

La distribution des revenus est faite sur la base de la répartition de la population (tableau n° 5.1) et des ménages (tableau n° 5.2). Il sera présenté quelques caractéristiques statistiques de ces deux distributions pour l'ensemble du Sénégal et les trois strates retenues: Dakar, autres centres urbains et le milieu rural.

2.1 - La population

Moyenne: Le revenu moyen par tête annuell¹⁰ estimé est de 220 950 F environ. Le PNB par tête⁸ est de 253 306 F en 1994 et de 279 456 F en 1995. La période de collecte est à cheval sur ces deux années. De 416 423 F à Dakar et 403 098 dans les autres centres urbains, la moyenne passe à 100 038 F en milieu rural.

Médiane: 50 % de la population ont un revenu annuel inférieur à 975 839 F. Elle est estimée à 2 175 325 F à Dakar, 1 930 328 F dans les autres centres urbains et seulement 600 000 F en milieu rural.

Tableau n° 5.1: Répartition de la population (en %) par tranche de revenu annuel et par milieu de résidence

10. Il semble un peu hasardeux de tenter une comparaison avec les résultats de l'ESP aussi bien des caractéristiques des distributions de revenu que de la structure. Car il existe une différence fondamentale dans la méthodologie de collecte et dans les nomenclatures utilisées.

¹¹ Cf. Comptes économiques 1991-1997. Données provisoires.

Direction de la Prévision et de la Statistique.

REVENU ANNUEL TOTAL	DAKAR	AUTRES CENTRES URBAINS	MILIEU RURAL	TOTAL
moins de 100 000..	3,1	0,6	3,6	3,1
100 000-300000.....	3,4	2,1	21,1	14,0
300 000-600 000....	8,0	10,3	25,3	18,9
600 000-1000 000...	10,7	14,3	16,6	14,9
1000 000-2000 000..	23,6	24,4	18,6	20,7
2000 000-5000 000..	30,2	28,2	10,8	18,0
5000 000-10 000 000	14,7	8,9	2,1	6,0
10 000 000 et +....	6,3	11,2	1,9	4,4
T O T A L.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Mode: La classe modale du revenu annuel total pour l'ensemble du Sénégal est entre 100 000 F et 300 000 F. Le milieu urbain n'a une seule classe, celle de Dakar est dans la tranche de "moins de 100 000", tandis que celle des autres villes est dans l'intervalle 300 000 F-600 000 F. La distribution des revenus du milieu rural a le même mode que la distribution nationale.

2.2 - Les ménages

Moyenne: Le revenu moyen annuel par ménage calculé est de 2 231 867 F. Il est plus élevé en milieu urbain, soit 3 769 093 F à Dakar et 3 873 423 F dans les autres villes contre 1 075 662 seulement dans la zone rurale.

Médiane: 50 % des ménages ont un revenu annuel inférieur à 763 758 F. Elle varie sensiblement selon le milieu de résidence. De 472 093 F en milieu rural, elle passe à 154 176 F dans les autres villes et à 1 604 348 F à Dakar.

Environ 43,9 % des ménages ont moins 600 000 de revenu par an, soit 50 000 par mois. Ce quantile correspond à 22,4 % à Dakar, 19,5 % dans le reste du milieu urbain et 61,0 % en milieu rural.

Tableau n° 5.2: Répartition des ménages (en %) par tranche de revenu annuel et par milieu de résidence

TRANCHE DE REVENU ANNUEL TOTAL	DAKAR	AUTRES CENTRES URBAINS	MILIEU RURAL	ENSEMBLE
moins de 100 000..	5,3	1,4	6,2	5,0
100 000-300 000....	5,6	3,5	29,0	18,6
300 000-600 000....	11,5	14,6	25,8	20,3
600 000-1000 000...	13,7	16,7	14,7	14,9
1000 000-2000 000..	23,0	25,5	15,0	18,8
2000 000-5000 000..	25,1	24,3	6,9	14,5
5000 000-10 000 000	11,1	6,7	1,4	4,7
10 000 000 et +....	4,7	7,3	1,0	3,2
T O T A L.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Mode: Avec les ménages, les classes modales du revenu annuel total sont restés les mêmes.

2.3 - Les composantes du revenu des ménages

L'examen de la valeur moyenne par ménage selon les différentes composantes du revenu (tableau n° 5.3) montre que la principale source de revenu des ménages reste les unités de production non agricoles (UPNA). La structure lui attribue un poids de presque 28 % de l'ensemble. Ces unités

sont suivies par la rémunération des salariés qui fait 24 % environ. Ces deux sources constituent plus de la moitié du revenu total.

L'autre partie des composantes est dominée par les transferts reçus par le ménage et les revenus de la propriété avec des poids équivalents respectivement à 19 % et 13 % environ.

L'aspect le plus surprenant dégagé par la structure des revenus est la faiblesse du revenu agricole (3,2 %). Il est dépassé de loin par l'élevage (11,2 %).

Si on considère la situation géographique des ménages, l'ordre d'importance dans la constitution du revenu change:

Dans les autres villes, cependant, cet ordre se maintient avec le UPNA qui représente 42,9 %. Les trois sources qui suivent ont des poids proches de la moyenne nationale. Cela entraîne des contributions inférieures à 1 % pour chacune des autres composantes: le revenu de l'élevage, le revenu de la chasse et de la cueillette, le revenu agricole et le revenu des coopératives de production.

En milieu rural, les ressources non agricoles prédominent également (39.2 %). L'agriculture et l'élevage ont un poids de 22.7 %. Chacune de ces activités a respectivement 10.9 % et 11.8 %.

Les transferts restent toujours importants (18,0 %), les salaires et les revenus de la propriété font moins de 10 % (8 % et 9.5 % respectivement).

A Dakar, l'ordre d'importance est tout autre. En effet, les salaires viennent en première position avec 35,6 %. Le revenu de l'élevage vient ensuite avant les transferts avec 19,8 % contre 18,8 %. Cette situation pourrait être la conséquence du développement de l'élevage de la volaille dans la région¹¹. La part des revenus de la propriété reste appréciable, elle atteint les 15 %. Les autres sources détiennent chacune moins de 10 %.

11. Cf. 8ème partie: le bétail dans le patrimoine des ménages

Tableau n° 5.3: Valeur moyenne, par ménage, des composantes du revenu selon le milieu de résidence

COMPOSANTES	DAKAR		AUTRES CENTRES URBAINS		MILIEU RURAL		ENSEMBLE	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Revenu des UPNA	318 033	8,4	1 959 885	42,9	422 065	39,2	623 213	27,9
Revenu de l'élevage	746 294	19,8	8 206	0,2	126 791	11,8	250 319	11,2
Revenu de la chasse et de la cueillette	142	0,0	950	0,0	3 210	0,4	2 058	0,2
Revenu des tâcherons	77 846	2,1	33 979	0,9	23 386	2,2	38 230	1,7
Revenu agricole	8 995	0,3	9 239	0,2	117 109	10,9	71 178	3,2
Rémunération des Salariés	1 343 101	35,6	939 597	24,3	86 068	8,0	544 147	24,4
Revenu des Coopératives	174	0,0	99	0,0	500	0,0	347	0,0
Revenu de la Propriété	567 093	15,0	460 553	11,9	102 672	9,5	279 978	12,5
Transferts reçus	707 410	18,8	760 913	19,6	193 858	18,0	422 397	18,9
Revenu moyen annuel	3 769 093	100,0	3 873 423	100,0	1 075 662	100,0	2 231 867	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3. LES AUTRES RESSOURCES DES MENAGES

Les ressources s'élèvent en moyenne par ménage et par an à 135 592 F. Cette moyenne est plus élevée en milieu urbain, soit 402 488 F à Dakar et 106 563 dans les autres villes contre 35 718 F en milieu rural.

Ces ressources qui complètent le revenu des ménages sont dominés par l'utilisation de l'épargne (retrait de compte et tontines) et l'emprunt. Ces deux éléments font ensemble 88 %. La vente des biens du ménage contribue pour 4,1 %. L'héritage et les jeux de hasard suivent avec 5,0 % et 2,9 % respectivement

Tableau n° 5.4: Valeur moyenne, par ménage, des autres ressources selon le milieu de résidence (en %)

AUTRES RESSOURCES	DAKAR	AUTRES CENTRES URBAINS	MILIEU RURAL	ENSEMBLE
	%	%	%	%
Dettes annulées...	0,0	0,0	0,4	0,0
Héritage.....	4,4	3,2	9,5	5,0
Jeux de hasard....	3,0	2,0	2,9	2,9
Vente de biens....	2,6	10,5	5,1	4,1
Retrait de compte.	35,4	19,1	6,3	28,6
tontine.....	13,9	21,3	11,9	14,7
Emprunts.....	40,7	43,8	63,9	44,7
T O T A L.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

PARTIE V

**REVENU ET AUTRES RESSOURCES
DES MENAGES**

1. INTRODUCTION

Les transferts sont une des composantes du revenu ou des dépenses des ménages. Ils se pratiquent par tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie. Les transferts volontaires, qui se distinguent des transferts sous contraintes (impôt, taxes, etc.) font l'objet de cette présente analyse.

L'ESAM distingue trois grandes catégories de transferts : les repas, les transferts en espèce et les transferts en nature. Au Sénégal, les dons en nourriture (repas) sont des pratiques très courantes. C'est pour apprécier la part de ces repas qu'ils ont été détachés des transferts en nature.

Les transferts se pratiquent, généralement, sous forme de cadeaux, dons ou de soutien familial. Ces cadeaux et dons interviennent à des occasions telles que les fêtes et les cérémonies familiales (mariage, baptême, deuil,...). Il peut être fait en guise de soutien à la famille. Toute personne exerçant une activité lucrative, est tenue d'apporter un soutien financier à sa famille en particulier à ses parents. Les enfants ont une dette morale envers leurs parents. Ils versent régulièrement une pension alimentaire, qui représente une forme de sécurité sociale. Ainsi avoir de nombreux enfants c'est s'assurer un avenir heureux pour les personnes âgées.

Les données relatives aux transferts sont issues de questions rétrospectives sur les douze derniers mois précédant l'enquête. Les opérations entre les membres d'un même ménage ne sont pas pris en compte.

2. LE NIVEAU ET LA NATURE DES TRANSFERTS VERSES ET RECUS

2.1 - Le niveau des transferts

Le montant total des transferts versés au Sénégal s'élève à 89,4 milliards de FCFA tandis que celui des transferts reçus est de 182,6 milliards de FCFA (Tableau n° 6.1).

Les transferts volontaires versés sont inégalement répartis au niveau des strates. En effet, partie urbaine de la région de Dakar verse à elle seule 54 % des transferts, le milieu rural 26 % et les autres centres urbains 20 %.

En ce qui concerne les transferts reçus, la strate de Dakar urbain reçoit 39% du montant des transferts, le milieu rural 37 % et les autres centres urbains 24%.

Les ménages sénégalais reçoivent plus de transferts qu'ils n'en versent. En effet, le solde du montant des transferts (reçus moins versés), est positif (+93, 2 milliards de FCFA) quelle que soit la strate considérée (tableau n° 6.1).

Il est cependant plus faible à Dakar (+23,1 milliards de FCFA) qu'en milieu rural (+25,6 milliards). L'écart est plus important dans les centres urbains (+44,5 milliards de FCFA).

Tableau n° 6.1: Répartition des transferts volontaires (versés et reçus) selon le milieu (en millions de FCFA)

MILIEU	RECUS	%	VERSEES	%	SOLDE
DAKAR.....	71 516	39.2	48 429	54.2	+23 087
AUTRE URBAIN.....	43 659	23.9	18 011	20.1	+25 648
RURAL.....	67 435	36.9	22 975	25.7	+44 460
TOTAL.....	182 610	100.0	89 415	100.0	+93 195

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.2 - La structure des transferts

L'analyse des transferts effectués par les ménages sénégalais, permet d'identifier trois grandes catégories. Il s'agit des transferts en nature, en espèce et les repas. En considérant le tableau n° 6.2 ci-dessous, on constate que: 80,7 % des transferts sont versés en espèce; 17,8% en nature et seulement 1,5% en repas. Cette tendance se vérifie au niveau des strates.

Tableau n° 6.2 : Répartition des transferts volontaires versés selon la nature et le milieu (en %)

MILIEU	ESPECES	NATURE	REPAS	TOTAL
DAKAR.....%	84.7	14.3	1.0	100
AUTRE URBAIN.%	80.1	17.5	2.4	100
RURAL.....%	72.5	25.5	2.0	100
TOTAL.....%	80.7	17.8	1.5	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

A Dakar les transferts en espèce versés sont plus importants (84,7%) que les transferts en nature (14,3%). Dans les autres centres urbains, 80,1% de transferts en espèce versés contre 17,5% en nature. En milieu rural, on note 72,5% de transferts en espèce versés contre 25,5% en nature. On constate une diminution des transferts versés en nature avec l'urbanisation. En ce qui concerne les transferts en repas, les autres centres urbains offrent plus de repas (2,4%) que le milieu rural (2%). Dakar ne verse qu'une faible proportion (1%).

Les transferts reçus se répartissent comme suit :77,3% espèces; 22,3% en nature et 0,4% en repas (Tableau 6.3). Par rapport au montant global de transferts reçus, la proportion de transferts en repas est presque négligeable. La situation se présente de la même manière dans les différentes strates.

Tableau n° 6.3 : Répartition du montant des transferts volontaires reçus selon la nature et le milieu (en %)

MILIEU	ESPECES	NATURE	REPAS	TOTAL
DAKAR..... %	75.2	24.3	0.5	100
AUTRE URBAIN %	80.9	18.8	0.3	100
RURAL..... %	77.0	22.5	0.5	100
TOTAL..... %	77.3	22.3	0.4	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3. LES CARACTERISTIQUES DU DONATEUR ET DU BENEFICIAIRE

Les caractéristiques du donateur et du destinataire varient selon la nature des transferts, le milieu et le type de membre.

3.1 - Répartition du montant des transferts versés selon la nature et le niveau de dépense par tête

Le montant des transferts versés augmente avec le niveau de dépense par tête des ménages jusqu'à 350 000 FCFA, au delà il baisse régulièrement (Tableau n°6.4). C'est dans la tranche de dépense 225-350 000 FCFA qu'on retrouve le montant maximum de transfert que peut supporter le Sénégalais. Cette tendance, reflète celle des différentes catégories de transferts sauf le repas. En effet, pour cette dernière catégorie, la dépense maximale se situe dans la tranche de dépense 150-225 000 FCFA. La priorité est ainsi accordée aux transferts en espèces et en nature. Le montant moyen de transferts versé par ménage et par an s'élève à 114 939 F dont 92 720 F en espèces, 20 964 F en nature et 1 755 F pour les repas.

Tableau n° 6.4: Montant des transferts volontaires versés selon le niveau de dépense par tête et la nature (en millions fcfa)

DEP./TETE	ESPECES	NATURE	REPAS	TOTAL
moins de 60000.....	1 509	563	15	2 087
60000- 100000.....	5 732	2 144	271	8 147
100000- 150000.....	9 399	2 944	276	12 619
150000- 225000.....	10 850	2 208	384	13 442
225000- 350000.....	13 569	2 578	163	16 310
350000- 600000.....	12 873	2 541	92	15 506
600000-1500000.....	11 211	1 898	138	13 247
1500000 et plus.....	6 987	1 044	26	8 057
TOTAL.....	72 130	15 920	1 365	89 415

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.2 - Répartition du montant des transferts reçus selon le niveau de dépense par tête et le milieu

Selon le niveau de dépense par tête, le montant des transferts reçus augmente jusqu'à 150 000 FCFA, à partir de là il baisse (Tableau n°6.5). Ainsi, au delà de 150 000 FCFA de dépense, on note que plus le niveau de dépense est élevé moins les ménages reçoivent des transferts. En fait le niveau de dépenses par tête traduit le pouvoir d'achat des ménages.

Le ménage sénégalais reçoit en moyenne 234 347 FCFA par an de transferts qui se répartissent ainsi: 181 354 FCFA en liquide, 52 363 FCFA en nature et 1 018 FCFA de repas.

Tableau n° 6.5: Montant des transferts volontaires reçus (en millions) selon le niveau de dépense par tête ménage et la nature

DEP./TETE	ESPECES	NATURE	REPAS	TOTAL
moins de 60000.....	4 253	2 037	18	6 308
60000-100000.....	21 109	7 602	159	28 870
100000-150000.....	31 431	8 484	236	40 151
150000-225000.....	28 990	6 091	127	35 208
225000-350000.....	28 474	5 681	77	34 232
350000-600000.....	14 269	6 590	97	20 956
600000-1500000.....	10 730	2 815	63	13 608
1500000 et plus.....	1 825	1 435	14	3 274
TOTAL.....	141 081	40 735	791	182 607
Moyenne/ménage (fcfa)..	181 354	52 363	1 018	234 734

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En valeur absolue, les montants versés et reçus par les ménages les plus favorisés (dépense par tête plus élevée) sont plus faibles. Les liens de solidarité seraient-ils plus forts chez les moins nantis?

3.3 - Répartition du montants des transferts selon la strate et le type de membre

Le type de membre est défini par rapport aux liens de parenté avec le CM. La répartition des transferts est analysée suivant le type de membre et les liens qui les unissent aux individus ou aux institutions donateurs ou bénéficiaires. Le type de membre du ménage est défini par rapport aux liens de parenté avec le CM. Le tableau n° 6.6 indique que le CM de droit, les époux(ses), les enfants et les autres parents ont les participations les plus élevées des transferts versés. En effet, sur un montant de 89 milliards de FCFA environ, 46,2 % sont donnés par le CM de droit; 17,5 % par les époux(ses); 10,7 % par les enfants et 11,1 % par les autres parents. Les autres membres financent moins de 6 % chacun. On peut remarquer la faible contribution des CM de fait (1,7 %) qui sont généralement des femmes dont les maris ne vivent pas dans le ménage. La situation reste la même quel que soit le milieu.

Les principaux bénéficiaires des transferts versés par le ménage sont les autres parents, les parents, les amis et les époux(ses). Ils reçoivent respectivement 29,8 %; 19,3 %; 14,4 % et 13,8 %. Suivent de très près les personnes sans lien particulier avec le donateur avec 9,1 %. Les transferts aux institutions (administrations, ONG,...) font moins de 1 % du total. Cette répartition est variable suivant le milieu, elle reste proche de l'ensemble en milieu urbain où on retrouve aux premiers rangs les mêmes bénéficiaires. Tandis qu'en milieu rural ceux qui donnent aux ménages sont moins généreux envers les parents (4,7 %) et les époux(ses) (6,8 %) au profit des autres parents (46,6 %), des amis 19,1 %) et des non-parents (10,5 %).

Tableau n° 6.6: Montant des transferts volontaires versés selon type de membre donateur et le bénéficiaire
(en %)

DONATEUR DANS LE MENAGE				
MEMBRE	DAKAR	AUT. URBAINS	RURAL	ENSEMBLE
	%	%	%	%
CM DE DROIT.....	48.4	52.0	37.1	46.2
CM DE FAIT.....	1.4	2.3	1.7	1.7
EPOUX(SES).....	16.3	17.4	21.2	17.8
ENFANTS.....	10.7	9.2	11.7	10.7
PARENTS.....	0.7	0.4	1.6	0.9
FRERES/SOEURS.....	6.6	4.6	4.7	5.7
BEAUX-ENFANTS.....	0.4	0.2	1.2	0.5
BEAUX-PARENTS.....	3.6	3.7	5.7	4.2
AUT. PARENTS.....	11.5	8.8	11.	11.1
SANS LIENS.....	0.4	1.4	3.2	1.2
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0
RELATION AVEC LE BENEFICIAIRE				
PARENTS.....	25.6	20.6	4.7	19.3
EPOUX(SES).....	15.5	18.0	6.8	13.8
ENFANTS.....	5.4	2.1	2.8	4.0
FRERES/SOEURS.....	7.2	5.7	5.4	6.4
BEAUX-PARENTS.....	1.6	3.3	3.8	2.5
AUT. PARENTS.....	24.1	23.8	46.6	29.8
AMI.....	7.6	14.5	19.1	14.4
SANS LIENS.....	7.6	11.6	10.5	9.1
ADM./ONG.....	0.9	1.3	0.0	0.6
AUTRE.....	0.0	0.0	0.0	0.0
ND.....	0.0	0.1	0.3	0.1
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Par ailleurs, le tableau 6.7 montre que les principaux bénéficiaires des transferts reçus par le ménage sont le CM de droit, les enfants, les époux(ses) et les autres parents. Ces quatre types de membre perçoivent respectivement 37,8 %; 16,6 %; 13,6 % et 10,4 %. Les modifications dans la répartition s'observent dans les autres centres urbains où les CM de fait ont une part supérieure à la moyenne d'ensemble 13,8 contre 7,5 %, il en est de même pour les beaux-enfants en milieu rural 11,3 % contre 6,1 %. Les époux(ses), les enfants, les autres parents, les amis et les frères et soeurs distribuent les plus grandes parties des transferts aux membres du ménage. Les époux(ses) se retrouvent à la première position avec 25,5 %, suivent les enfants 18,6 %; les amis 14,9 %; les autres parents 14,3 % et les frères et soeurs 12,7 %. Par contre les parents, les non-parents, les beaux parents et les institutions donnent respectivement 3,4 %; 8,2 % 1,3 % et 0,1 % des transferts reçus par les ménages. Cette tendance est confirmée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau n° 6.7: Montant des transferts volontaires (en %) reçus selon le type de membre bénéficiaire et le donateur

BENEFICIAIRE DANS LE MENAGE				
MEMBRE	DAKAR	AUT. URBAINS	RURAL	
ENSEMBLE	%	%	%	%
CM DE DROIT.....	31.4	37.3	44.9	37.8
CM DE FAIT.....	6.9	13.8	4.2	7.5
EPOUX(SES).....	13.5	13.0	14.2	13.6
ENFANTS.....	21.4	17.4	11.0	16.6
PARENTS.....	1.4	0.7	2.0	1.5
FRERES/SOEURS.....	8.5	2.8	2.4	4.9
BEAUX-ENFANTS.....	2.2	4.4	11.3	6.1
BEAUX-PARENTS.....	0.6	0.3	0.7	0.5
AUT. PARENTS.....	13.0	9.5	8.1	10.4
SANS LIENS.....	1.1	0.8	1.2	1.1
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0
RELATION AVEC LE DONATEUR				
PARENTS.....	5.1	2.5	2.3	3.4
EPOUX(SES).....	21.5	36.3	22.9	25.5
ENFANTS.....	13.1	20.8	22.9	18.6
FRERES/SOEURS.....	14.4	9.1	13.1	12.7
BEAUX-PARENTS.....	1.3	1.8	1.1	1.3
AUT. PARENTS.....	13.1	11.5	17.4	14.3
AMI.....	21.3	11.5	10.4	14.9
SANS LIENS.....	9.2	5.7	8.6	8.2
ADM./ONG.....	0.1	0.0	0.2	0.1
AUTRE.....	0.9	0.8	0.8	0.9
ND.....	0.0	0.0	0.3	0.1
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

L'importance des montants et la répartition des transferts volontaires montrent que la solidarité et l'entraide sont des valeurs qui survivent en dépit de la situation économique difficile que connaît le pays ces dernières années. Sont-elles des éléments stabilisateurs pour le Sénégal ?

3.4 - Répartition du montant des transferts selon le lieu de résidence donateur/bénéficiaire

Les transferts résultent, généralement, de l'éloignement d'un membre de la famille et témoignent d'un esprit de solidarité entre les différents membres de famille. Ils se traduisent par des envois d'argent, de produits ou des repas. Les flux ont lieu dans une même ville ou village, de la ville à la campagne, de la campagne vers la ville, d'un autre pays vers le Sénégal et réciproquement.

L'analyse des transferts versés selon le lieu de résidence du destinataire (tableau n°6.8) montre que les principaux destinataires résident dans une même ville ou un même village (56,7 %), une autre ville (20,1 %) et un autre village (19,6%). Les transferts destinés à d'autres pays sont plus faibles (2,9 %).

On note un comportement variable selon le milieu urbain ou rural. En effet, près de 59% des transferts versés à Dakar sont destinés aux ménages résidant dans la même ville. Les 18,7 % sont dans une autre ville, 16,8 % dans un village et 4,9 % hors du Sénégal. En milieu rural, 48,3 % des transferts versés sont destinés aux ménages habitant le même village, 24,5 % à ceux d' autre village, 15,1 % à ceux d'une autre ville et 0,8 % ceux d'un autre pays. A Dakar, les transferts versés vont en grande partie aux ménages résidents dans la même ville tandis qu'en milieu rural, ils vont aux ménages d'autres villes. Cette différence de comportement vient du fait que la

majeure partie des actifs du milieu rural sont absents du fait de l'exode rural ou de la migration externe.

Tableau n° 6.8: Montant des transferts volontaires versés selon le milieu du bénéficiaire et la strate (en %)

MILIEU	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	TOTAL %
MEME VILLE/VILLAGE...	58,3	48,3	59,2	56,7
AUTRE VILLE.....	18,7	30,3	15,1	20,1
AUTRE VILLAGE.....	16,8	20,7	24,5	19,6
ETRANGER.....	4,9	0,3	0,8	2,9
ND.....	0,9	0,3	0,3	0,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Par ailleurs, la répartition des transferts reçus selon le lieu de résidence du donateur (Tableau n°6.9) montre que : 34,5 % des transferts reçus sont offerts par des ménages résidents dans une autre ville; 34,3 % résident dans la même ville et près de 26 % dans un autre pays, c'est-à-dire de l'extérieur du Sénégal. Ainsi, on note que plus du quart des transferts reçus sont financés par des ménages résidents à l'étranger.

La crise économique et les mesures de l'ajustement structurel ont affecté le revenu et les dépenses de la plupart des ménages. De telle sorte qu'ils ne sont plus en mesure de satisfaire l'ensemble de leurs besoins, alors ils font recours aux parents émigrés.

A Dakar les transferts reçus sont offerts par les ménages résidents dans la même ville (55,5%), à l'étranger (30,8%) ou dans une autre ville (11,6 %). En milieu rural, par contre, les principaux donateurs habitent un autre village (47,4%), un autre pays (15,8%) ou le même village (16,6%). Dans les autres centres urbains, les transferts reçus sont offerts principalement par les ménages résidents dans une autre ville (52,2%), dans la même ville (26,8%) et d'autres pays (15,8%).

Tableau n° 6.9: Montant des transferts volontaires reçus selon le lieu de résidence du donateur et la strate (en %)

MILIEU	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	TOTAL %
MEME VILLE/VILLAGE....	55,5	26,8	16,6	34,3
AUTRE VILLE.....	11,6	52,2	47,4	34,5
AUTRE VILLAGE.....	1,1	4,4	8,2	4,5
ETRANGER.....	30,8	15,8	26,5	25,6
ND.....	1,0	0,8	1,3	1,1
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

4. PARTS MOYENNES DES TRANSFERTS DANS LES REVENUS ET LES DEPENSES DES MENAGES

4.1 - Parts moyennes de transferts reçus dans les revenus des ménages selon l'activité du CM

Les transferts reçus occupent une part importante dans les revenus des ménages. Quelle que soit l'activité du CM, 21.3 % du revenu des ménages viennent des transferts (tableau n°6.10). Ils sont liés au statut social. Ces parts s'élèvent à 51,9 % chez les ménages dirigés par les personnes au foyer, à 34,5 % chez les autres inactifs, 31,0 % chez les étudiants et 30,5 % chez les chômeurs. Les ménages des occupés reçoivent des transferts de près de 18% de leur revenu.

Les parts chez les bénéficiaires des transferts reçus sont variables selon les strates urbaine ou rurale. En effet, à Dakar les parts moyennes les plus importantes sont notées chez les personnes au foyer, les chômeurs, les étudiants ou personnes en formation, les autres inactifs et les retraités. Leurs ménages perçoivent respectivement 52,2 %; 44,8 %; 37,4 %; 33,2 % et 27,7 %. Tandis qu'en milieu rural, ce sont les personnes au foyer (54%), les autres inactifs (40%), les retraités (30%), les accidentés/malades (28%) et les chômeurs (19%) qui profitent relativement plus des transferts reçus.

Tableau n° 6.10: Parts moyennes des transferts reçus dans les revenus selon l'activité du CM (en %)

ACTIVITE	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	TOTAL %
OCCUPE.....	20,4	13,1	18,2	17,8
CHOMEUR.....	44,8	26,1	19,2	30,5
ETUDE/FORMATION.....	37,4	52,5	9,2	31,0
PERSONNE AU FOYER.....	52,2	49,5	53,9	51,9
RETRAITE/AGE.....	27,7	23,1	29,7	26,9
MALADE/ACCIDENTE.....	25,1	12,7	28,4	25,6
AUTRE INACTIF.....	33,2	15,0	39,8	34,5
TOTAL.....	25,6	18,7	20,4	21,3

Source: D.P.S./ESAM/94-95

4.2 - Parts moyennes des transferts versés dans les dépenses totales selon l'activité du CM

Les transferts versés constituent une composante des dépenses des ménages. En effet 5,7 % des dépenses des ménages sont destinés aux transferts (Tableau n° 6.11). Cette proportion est plus importante à Dakar où elle est de 9,1 % contre 5,2 % dans les autres centres urbains et 4,4 % en

milieu rural. Les parts moyennes de Dakar sont supérieures à l'ensemble du Sénégal pour chaque type de ménage. L'autre partie du milieu urbain enregistre les parts les plus faibles. Les parts les plus importantes sont notées chez les occupés (5,8%), les étudiants ou personnes en formation (5,7%), les personnes au foyer (5,5%) et les retraités/personnes âgées (5,4%). A Dakar les groupes qui versent plus de transferts sont les étudiants ou personnes en formation (11%), les occupés 10% et les personnes au foyer (7,5%). Tandis qu'en milieu rural, on a les personnes au foyer (6,5%), les occupés (4,4%) et les retraités/personnes âgées (4%).

Tableau n° 6.11: Parts moyennes des transferts volontaires versés dans les dépenses totales selon l'activité du CM (en %)

ACTIVITE	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	TOTAL %
OCCUPE.....	10,1	5,8	4,4	5,8
CHOMEUR.....	5,3	3,4	4,1	4,4
ETUDE/FORMATION.....	11,3	1,2	1,4	5,7
PERSONNE AU FOYER...	7,5	2,7	6,5	5,5
RETRAITE/AGE.....	6,9	4,9	4,1	5,4
MALADE/ACCIDENTE.....	6,6	3,3	3,7	4,4
AUTRE INACTIF.....	4,6	2,0	2,4	3,1
TOTAL.....	9,1	5,2	4,4	5,7

Source: D.P.S./ESAM/94-95

PARTIE VII

LE CREDIT ET L'EPARGNE
DES MENAGES

1. INTRODUCTION

Les différentes formes de crédit et d'épargne existant au Sénégal sont répertoriées selon le système formel ou informel.

Le système formel concerne les banques et les autres institutions financières, les coopératives, les sociétés d'assurances. A ce niveau, l'accès au crédit est très difficile, car le système d'intermédiation financière est basé sur un cadre législatif et réglementaire qui protège l'épargnant et doit respecter certaines contraintes dues à la politique monétaire et du crédit édictée par les pouvoirs publics.

A côté du système formel il y a l'informel. Ce système regroupe les associations tontinières, les personnes physiques, les commerçants, les employeurs et les groupements développant des réseaux de solidarité. Contrairement à la première catégorie, cet ensemble est régi par des règles souples et adaptées aux pouvoirs financiers de la clientèle. Dans ce système, une multitude de pratiques d'épargne et de crédit se développe.

L'objectif de cette étude est d'analyser le comportement des ménages sénégalais en matière de crédit et d'épargne. L'étude se présente en trois parties: le crédit des ménages; l'épargne formelle et les tontines.

2. LE CREDIT DES MENAGES

2.1 - Le niveau des emprunts selon le milieu

Le comportement des ménages en matière de crédit varie en fonction du milieu. Ainsi, si on considère le montant des crédits déclarés (Tableau n° 7.1), on constate que sur un volume global de 47 milliards de FCFA, 64 % sont octroyés aux ménages dakarois, 15 % à ceux des autres centres urbains, alors que 21 % sont dévolus au milieu rural. Le crédit déclaré par les ménages dakarois est nettement plus important que celui du milieu rural.

2.2 - Les emprunts selon la source de financement

Pour mieux apprécier les différences de comportement entre les sources de financements, on va faire la comparaison selon le montant des emprunts (tableau n° 7.1) d'une part et le nombre d'emprunts (Tableau n° 7.2) par chacune d'autre part. Ainsi, quel que soit le milieu, on note des différences entre les sources de financement. La répartition du montant des emprunts selon la source de financement montre que les autres institutions financières assurent 28,3 % du montant total des emprunts; les parents/amis 24,8 % les commerçants 22,3 % et les banques 13,7 %. Les coopératives, les ONG et les employeurs octroient environ le même pourcentage (2%) tandis que l'Etat ne donne que 1,1 %.

Tableau n° 7.1: Répartition des montants des emprunts au cours des 12 derniers mois selon la source et le milieu (en %)

SOURCE	DAKAR %	AUT. URB %	RURAL %	ENSEMBLE %
BANQUE.....	17,6	14,0	2,0	13,7
SOCIETE D'ASSURANCE..	0,0	0,1	0,1	0,0
AUT. INST. FINANC....	42,2	4,2	3,8	28,3
ETAT.....	0,0	0,0	5,2	1,1
ONG.....	1,5	3,1	1,4	1,7
COOPERATIVE.....	0,2	1,2	7,2	1,9
PARENT/AMI.....	15,8	22,6	52,8	24,8
EMPLOYEUR.....	1,6	6,3	0,3	2,0
COMMERCANT.....	17,9	43,3	20,8	22,3
EXPLOITANT AGRICOLE..	0,2	0,8	0,9	0,5
AUTRE.....	3,0	4,2	5,5	3,7
ND.....	0,0	0,2	0,0	0,0
TOTAL.....	100,0 (63.7)	100,0 (14.6)	100,0 (21.7)	100,0 (100.0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

A Dakar les principales sources de financement selon le montant distribué sont les autres institutions financières (42%), les commerçants (18%) et les banques (18%). Dans les autres centres urbains, les commerçants (43%) apparaissent en première position, les parents/amis (23%) suivent et en troisième position il y a les banques (14%). En milieu rural les parents/amis (52,8%) et les commerçants (20,8%) sont les principales sources de financement.

Par ailleurs, la comparaison des sources de financement selon le nombre d'emprunts (Tableau n° 7.2) révèle que quelle que soit la strate considérée, les parents et les amis deviennent la plus importante source de crédit, face aux difficultés d'accès au crédit des banques et des coopératives. Ils financent le plus grand nombre d'emprunts (58,9 %). Ce crédit est accordé sous forme d'aide financière, souvent sans intérêt et sans garantie. Le groupe des commerçants, constitué généralement de fournisseurs et de boutiquiers, octroie plus de 20 % des prêts, à des conditions avantageuses pour le ménage. Ces derniers donnent généralement des produits et de l'argent aux ménages qui remboursent à la fin de chaque mois. La proportion des crédits financés par l'Etat est généralement très faible (1 %).

Tableau n° 7.2: Répartition du nombre d'emprunts au cours des 12 derniers mois selon la source et le milieu (%)

SOURCE	DAKAR %	AUT. URB %	RURAL %	ENSEMBLE %
BANQUE.....	4,1	1,7	0,5	1,6
SOCIETE D'ASSURANCE..	0,1	0,2	0,1	0,1
AUT. INST. FINANC....	1,0	1,1	2,5	1,9
ETAT.....	0,1	0,1	1,7	1,0
ONG.....	0,5	0,7	1,4	1,0
COOPERATION.....	0,4	0,7	5,4	3,3
PARENT/AMI.....	59,7	49,0	61,5	58,9
EMPLOYEUR.....	3,8	3,2	0,3	1,7
COMMERCANT.....	23,3	36,8	20,9	24,2
EXPLOITANT AGRICOLE..	0,9	0,2	1,5	1,1
AUTRE.....	6,0	6,1	4,2	5,1
ND.....	0,1	0,2	0,0	0,1
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Ainsi, le rôle des parents/amis et commerçants dans l'octroi de crédits s'est affirmé et a permis de satisfaire une partie de la demande en crédits. Toutefois les ressources de ces dernières étant très limitées, il y a émiettement du crédit.

A Dakar près de 60 % des crédits octroyés aux ménages sont financés par les parents ou amis. Les commerçants octroient 23 % des crédits déclarés. A côté, les crédits accordés par l'Etat restent faibles (0,1 %). En milieu rural les parents ou amis financent 61,5 % des crédits, les commerçants près de 21 % et 1,7% pour l'Etat. Dans les autres centres urbains, la situation est la même qu'à Dakar: 49 % des crédits sont financés par les parents ou amis, 36,8 % par les commerçants et 0,1% par l'Etat.

En général lorsqu'il s'agit du nombre et du montant, l'ordre n'est pas le même pour l'octroi des crédits. Les parents/amis sont toujours en tête dans le premier cas tandis que les banques et autres institutions financières occupent le premier rang dans le second. Cela veut dire qu'en moyenne, les montants en jeu sont moins élevés pour le crédit informel.

2.3 - La durée de remboursement des emprunts

Le tableau n°7.3, montre que sur un montant global de 47 milliards de FCFA d'emprunts déclarés par les ménages sénégalais, 24 milliards sont des prêts à moyen terme (6 à 12 mois), soit un pourcentage de près de 52 %. Les prêts à court terme (1 à 6 mois) représentent 43 % du montant global, tandis que les prêts à long terme (12 mois et plus) ne sont que de 5%.

La comparaison des sources de financement selon la durée, (Tableau 7.3) montre que 66 % du montant total des prêts octroyés par les banques sont des prêts à court terme, le long terme ne représentant que 1 %. 71% du montant des prêts accordés par les commerçants sont à court terme avec seulement 5% pour le long terme. Chez les exploitants agricoles, les prêts à court terme s'élèvent à 66% et 2% de prêt à long terme. Pour les coopératives, les pourcentages sont de 45 % pour le court terme et 9% pour le long terme. Par contre, pour les ONG, on observe la situation inverse, 52 % des prêts sont à long terme et 27 % pour le court terme. Pour les autres institutions financières, 92 % des crédits sont à moyen terme et 8% pour le court terme. De façon générale, les prêts consentis aux ménages durent, en moyenne, 7,9 mois.

Tableau n° 7.3: Répartition du montant d'emprunts (%) selon la durée (en mois) et la source

SOURCE	1 à 6 mois %	6 à 12 mois %	12 mois et + %	TOTAL %
BANQUE.....	66	33	1	100
SOCIETE D'ASSURANCE..	41	17	42	100
AUT. INST. FINANC....	8	92	0	100
ETAT.....	39	60	1	100
ONG.....	27	21	52	100
COOPERATION.....	45	46	9	100
PARENT/AMI.....	48	43	9	100
EMPLOYEUR.....	38	62	0	100
COMMERCANT.....	71	24	5	100
EXPLOITANT AGRICOLE..	66	32	2	100
AUTRE.....	38	55	7	100
ND.....	0	0	0	0
TOTAL.....	43	52	5	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.4 - Les caractéristiques des débiteurs

Quel que soit le sexe le montant des crédits augmente avec l'âge des débiteurs jusqu'à 45 ans, ensuite il y a une diminution entre 45-49 ans et 50-54 ans. La classe d'âge la plus endettée est celle des 55-59 ans. A partir de 60 ans il y a une baisse régulière jusqu'à 75 ans et + (Tableau n° 7.4). Les pourcentages les plus élevés se retrouvent chez les personnes qui ont acquis un certain nombre d'années d'activité.

La comparaison par sexe montre que le profil de la distribution chez les hommes est identique à celui de l'ensemble. Chez les femmes, la diminution est régulière de 10-14 ans à 75 ans et plus avec un maximum entre 40 et 44 ans.

Tableau n° 7.4: Répartition du montant des emprunts selon l'âge et le sexe du débiteur (%)

AGES	MASCULIN %	FEMININ %	TOTAL %
10-14.....	0,0	0,1	0,0
15-19.....	0,2	1,0	0,3
20-24.....	0,6	3,6	1,1
25-29.....	2,8	6,7	3,3
30-34.....	7,5	16,9	8,8
35-39.....	13,4	13,9	13,5
40-45.....	12,9	27,3	14,9
45-49.....	9,1	11,7	9,4
50-54.....	11,3	11,0	11,3
55-59.....	36,2	3,8	31,6
60-64.....	2,4	2,1	2,4
65-69.....	2,3	0,9	2,1
70-74.....	0,9	0,7	0,9
75 et +.....	0,4	0,3	0,4
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La répartition du montant des emprunts (tableau n° 7.5) au cours des douze derniers mois selon la situation dans la profession du débiteur et la source révèle que les employeurs, les indépendants et les salariés sont les principaux débiteurs. En effet, sur un montant global de 47 milliards de FCFA d'emprunts déclarés, 33,3 % vont aux employeurs; 32,6 % aux indépendants et 25,6 % aux salariés. Cette répartition privilégie les personnes qui semblent être les plus solvables.

Si on s'intéresse à la source des emprunts, selon le débiteur, on constate que le montant des emprunts est fortement influencé par la situation dans la profession du débiteur. L'attribution de crédit varie selon les sources de financement. Comme nous l'avons déjà signalé, les banques ont un système de crédit très réglementé nécessitant des garanties solides. Par conséquent, leurs financements ne peuvent être destinés qu'aux personnes solvables. Ainsi, 40,2 % du montant octroyé aux salariés sont financés par les banques; 63,8 % du montant des chômeurs sont octroyés par les parents ou amis et 40,0% du montant total des emprunts des indépendants viennent des commerçants. Les autres institutions financières financent 77,4 % des emprunts des employeurs.

Tableau 7.5 : Montant des emprunts (%) au cours des 12 dernières mois selon la situation dans la profession du débiteur et la source

Source	Situation dans la profession											TOTAL %
	Tacheron %	Indépendant %	Employeur %	Salarié %	Aide familial %	Stagiaire %	Apprenti %	Autre %	Chômeur %	Inactif %	Non déterminé %	
Banque.....	0,4	1,3	8,2	40,2	-	-	-	1,8	-	2,6	5,1	13,7
...	(-)	(3,1)	(20,1)	(75,4)	(-)	(-)	(-)	(0,2)	(-)	(0,9)	(0,3)	(100,0)
Société	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	0,1	-	-
Assurance.....	(-)	(41,9)	(-)	(41,4)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(16,7)	(-)	(100,0)
Coopérative.....	-	4,6	0,5	0,2	-	-	-	-	-	2,3	-	1,9
...	(-)	(81,6)	(9,4)	(3,2)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(5,8)	(-)	(100,0)
Etat.....	-	3,5	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-	1,1
...	(-)	(99,5)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(0,5)	(-)	(100,0)
O.N.G.....	-	4,4	-	0,8	0,9	-	-	-	5,8	0,7	-	1,7
...	(-)	(82,6)	(-)	(11,7)	(0,3)	(-)	(-)	(-)	(3,5)	(1,9)	(-)	(100,0)
Autre institut financier.	6,7	4,1	77,4	4,5	-	-	-	0,5	-	1,2	-	28,3
...	(1,1)	(4,7)	(90,9)	(4,1)	(-)	(-)	(-)	(0,1)	(-)	(0,2)	(-)	(100,0)
Parent ou ami.....	56,9	35,1	7,7	22,7	52,2	-	80,5	91,9	63,8	56,7	36,8	24,8
...	(1,1)	(46,2)	(10,4)	(23,4)	(1,0)	(-)	(0,3)	(2,8)	(2,7)	(10,8)	(1,3)	(100,0)
Employeur.....	5,3	0,1	-	7,6	-	-	-	-	-	-	-	2,0
...	(1,2)	(1,4)	(-)	(97,4)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(100,0)
Commerçant.....	20,0	40,0	5,8	19,3	40,8	69,9	18,0	5,2	25,9	27,5	45,4	22,3
...	(0,4)	(58,6)	(8,7)	(22,2)	(0,9)	(0,1)	(-)	(0,2)	(1,2)	(5,9)	(1,8)	(100,0)
Exploitant agricole.....	-	0,9	0,2	0,2	-	-	-	-	-	0,5	1,3	0,5
...	(-)	(64,3)	(14,2)	(14,0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(5,0)	(2,5)	(100,0)
Autre.....	10,8	5,9	0,1	4,4	6,1	30,1	1,5	0,6	4,6	7,8	11,4	3,7
...	(1,4)	(52,1)	(0,7)	(30,6)	(0,8)	(0,3)	(-)	(0,1)	(1,3)	(9,9)	(2,8)	(100,0)
Non déterminé.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	-	-
...	(-)	(-)	(-)	(7,8)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(92,2)	(-)	(100,0)
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
...	(0,5)	(32,6)	(33,3)	(25,6)	(0,5)	(-)	(0,1)	(0,7)	(1,1)	(4,7)	(0,9)	(100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.5 - L'utilisation des emprunts

Si on considère la répartition du montant des emprunts selon l'usage et la source (tableau n° 7.6), on constate que les 25,5% sont destinés aux besoins des unités de production des ménages (marchandises 12,5%; équipement 7,0%; intrants 3,5% et autres 2,5%), 17,7% aux dépenses de consommation, 8,8 % aux biens d'équipement ménagers et seulement 2,9 % aux dépenses de cérémonies. Le remboursement d'autres emprunts et l'immobilier font 8,3% et 5,9% respectivement. Si on prend individuellement chaque type de dépense, on note que les ménages sénégalais s'endettent en priorité pour les biens de consommation.

La comparaison par source montre que sur l'ensemble des emprunts financés par les banques, 21,5% sont destinés à l'immobilier 4,6 % aux biens de consommation des ménages et seulement 0,3 % au remboursement d'emprunt. En ce qui concerne les emprunts financés par les coopératives, 63,7 % sont destinés aux intrants agricoles et 13,3 % aux équipements agricoles. Elles jouent donc un rôle important dans le domaine agricole. L'Etat quant à lui réserve 69,3 % des emprunts aux intrants agricoles et seulement 0,2 % pour les biens de consommation.

Tableau 7.6 : Montant des emprunts (%) au cours des 12 dernières mois selon l'usage et la situation dans la profession du débiteur

	Source												TOTAL %
	Banque	Société d'assurance	Coopérative	Etat	O.N.G	Autre instituti on financière	Parent ou ami	Employeur	Commerçant	Exploitant agricole	Autre	Non déterminé	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Usage													
Equipement agricole.....	-	-	13,3	4,6	4,5	0,3	1,0	-	0,3	-	0,4	-	0,8
Equipement non agricole..	16,9	-	1,5	-	-	0,5	8,7	-	7,0	-	-	-	6,2
Intrants agricoles.....	1,1	41,9	63,7	69,3	1,8	1,3	1,3	-	0,2	2,2	9,3	-	3,2
Intrants non agricoles...	-	-	-	20,3	1,5	-	0,1	-	-	-	-	-	0,3
Marchandises..... ..	5,1	-	0,4	-	10,7	1,4	6,6	0,6	41,2	42,6	6,8	-	12,5
Autres besoins d'exploit.	-	16,7	7,5	3,9	21,3	2,4	3,0	-	2,1	3,4	0,5	-	2,5
Dépenses immobilières....	21,5	-	-	-	52,5	1,5	1,3	7,9	2,4	-	17,0	-	5,9
Biens d'équipement ménag.	16,7	-	3,6	-	-	-	11,8	15,2	12,3	0,4	13,6	7,8	8,8
Dépenses de consommation.	4,6	-	2,0	0,2	1,4	0,5	37,4	43,3	27,6	19,4	12,5	10,0	17,7
Cérémonies..... ..	0,1	-	3,3	1,6	2,0	-	8,0	14,3	1,6	17,5	1,3	82,3	2,9
Remboursement d'emprunt..	0,3	-	-	-	-	2,1	0,9	-	0,1	-	0,8	-	0,9
N.D. ou plusieurs usages.	24,5	3,1	0,4	-	2,5	-	14,3	2,9	3,4	-	15,2	-	8,3
Autre..... ..	9,2	38,2	4,5	-	1,7	90,0	5,0	15,8	1,8	14,4	22,5	-	30,0
TOTAL..... ..	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3. L'EPARGNE FORMELLE DES MENAGES

L'épargne formelle se distingue des tontines par la manière de gérer les fonds. Ainsi, l'épargne formelle est gérée par des institutions financières reconnues par les pouvoirs publics tandis que les tontines ne sont reconnues que par les différents participants.

Les principaux types de comptes d'épargne formelle utilisés au Sénégal sont: la caisse d'épargne, les comptes bancaires (comptes ordinaires et l'épargne-logement), les chèques postaux etc..

3.1 - La situation des comptes dans les banques et les autres institutions financières selon le type et le milieu

Le niveau actuel de l'épargne dans les banques et autres institutions financières s'élève à 59,7 milliards de FCFA (tableau n° 7.7). Les 83 % de ce montant sont dans les comptes en banque (ordinaires 74 % et épargne-logement 9 %); la Caisse d'épargne en a mobilisé 13 %; les Chèques postaux gardent 3%. Les banques et la Caisse d'épargne ont bénéficié des montants les plus importants.

Tableau n° 7.7 : Niveau actuel des comptes selon le type et la milieu (en millions de FCFA)

COMPTE	DAKAR	%	AUT. URBAINS	%	RURAL	%	TOTAL	%
Caisse épargne...	6 732	13	652	22	629	16	8 013	13
Epargne-logement.	5 148	10	120	4	21	1	5 289	9
Compte Banque....	39 758	75	1 847	63	2 875	73	44 480	74
Chèques Postaux..	1 266	2	79	3	158	4	1 503	3
Autre.....	0	0	230	8	229	6	459	1
TOTAL.....	52 904	100	2 928	100	3 912	100	59 744	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En comparant les strates, on constate que le comportement des ménages sénégalais en matière d'épargne diffère selon le milieu. Le niveau de l'épargne est plus élevé à Dakar urbain qu'en milieu rural. En effet, sur un montant global de 59,7 milliards de FCFA; 52,9 milliards de FCFA sont épargnés à Dakar ce qui représente un pourcentage de 89 %. Dakar la capitale du pays connaît une forte concentration des activités économiques ce qui donne lieu à une forte population d'épargnants. Par ailleurs, le niveau des comptes est de 3,9 milliards (6 %) en milieu rural et 2,9 milliards (5%) dans les autres centres urbains.

A Dakar 85% de l'épargne se trouvent en Banque (comptes ordinaires et épargne-logement), 13 % à la Caisse d'épargne, 10% et 2% pour les Chèques postaux. En milieu rural, 74% du montant épargné est gardé en Banque, 16% à la caisse d'épargne, et 4% aux chèques postaux. Le niveau des comptes destiné au logement est faible en milieu rural (1 %).

3.2 - La variation des comptes dans les banques et autres institutions financières selon le type et le milieu

La variation des comptes s'obtient par la différence entre le montant actuel déclaré et celui d'il y a douze (12) mois.

L'examen du tableau n° 7.8, révèle que dans l'ensemble les variations des comptes sont négatives pour les différents types de comptes sauf pour l'épargne logement (+869 millions de FCFA). Elles sont de -16,6 milliards de FCFA pour les comptes ordinaires en banques, -783 millions pour la caisse d'épargne, -373 millions pour les chèques postaux et -26 millions pour les autres comptes.

Tableau n° 7.8: Variation des comptes dans les banques et autres institutions financières sur les 12 derniers mois selon le type et le milieu de résidence (en millions de FCFA)

COMPTE	DAKAR	AUT. URBAINS	RURAL	TOTAL
Caisse épargne....	-627	-314	+158	-783
Epargne logement..	1 054	-128	-57	+869
Compte Banque.....	-15 259	-1 611	+314	-16 556
Chèques Postaux...	-249	-119	-5	-373
Autre.....	0	+73	-99	-26
TOTAL.....	-15 081	-2 099	+311	-16 869

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Cette variation négative des comptes sur les douze derniers mois, montre que les citadins ont dans l'ensemble déséparné, contrairement aux ruraux. La variation des comptes selon la strate est positive en milieu rural (+311 millions de FCFA) négative dans les autres centres urbains (-2,1 milliards) et à Dakar (-15,1 milliards). La période de collecte des données de l'ESAM se situe après la dévaluation, cela peut pousser les ménages à recourir à cette épargne pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.

3.3 - La situation des comptes et les caractéristiques du propriétaire

En considérant la répartition du niveau des comptes selon le sexe (Tableau n° 7.9), on remarque que le niveau des comptes des hommes est nettement plus élevé que celui des femmes, quelle que soit la strate. En effet, sur le montant total déclaré, le niveau de compte des hommes représente 87 %, contre 13 % pour les femmes. Cette situation s'expliquerait par le fait que les hommes sont plus nombreux dans les activités économiques et disposent de revenus plus réguliers.

Tableau n° 7.9: Niveau actuel des comptes selon le type et le sexe du propriétaire

COMPTE	MASCULIN	%	FEMININ	%	ENSEMBLE	%
Caisse épargne.....	6644	83	1369	17	8013	100
Epargne logement...	4903	93	386	7	5289	100
Compte Banque.....	38820	87	5660	13	44480	100
Chèques Postaux....	1295	86	208	14	1503	100
Autre.....	359	78	101	22	460	100
TOTAL.....	52021	87	7724	13	59745	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Pour tous les types de compte, les proportions dépassent 75 % en faveur des hommes. Pour l'épargne-logement, les hommes sont presque les seuls à épargner (93%). Les hommes utilisent plus le système d'épargne formel que les femmes.

La variation des comptes est négative quel que soit le sexe (Tableau n° 7.10). Cependant elle est plus forte chez les hommes (-15 223 millions) que pour les femmes (-1 646 millions).

Tableau n° 7.10: Variation des comptes sur les 12 derniers mois selon le type de compte et le sexe du propriétaire (en millions de FCFA)

COMPTE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Caisse épargne.....	-670	-113	-783
Epargne logement...	+1 088	-219	+869
Compte Banque.....	-15 133	-1 424	-16 557
Chèques Postaux....	-515	+142	-373
Autre.....	+7	-33	-26
TOTAL.....	-15 223	-1 647	-16 870

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Cet écart entre les sexes se maintient, quel que soit le type de compte, sauf pour les autres types de compte et l'épargne-logement. En effet, pour ces derniers la variation de l'épargne est positive pour les hommes et négative pour les femmes. Pour les chèques postaux, les femmes ont une variation de compte positive (+142 millions).

Le niveau des comptes des ménages du Sénégal varie selon la situation dans la profession. La propension à épargner dépend du revenu, qui devient à son tour un élément influent sur le niveau des comptes (Tableau n° 7.11).

Tableau n° 7.11: Niveau des comptes selon la nature et la situation dans la profession du propriétaire

SITUATION	CAISSE EPARGNE	EPARGNE LOGEMENT	BANQUE	CHEQUES POST.	AUTRES	TOTAL
TACHERON.....	87	53	45	0	0	185
%	(47,0)	(28,6)	(24,4)	(0,0)	(0,0)	(100,0)
INDEPENDANT..	2 654	172	2 308	118	240	5 492
%	(48,3)	(3,1)	(42,0)	(2,2)	(4,4)	(100,0)
EMPLOYEUR....	454	3	16 460	10	47	16 974
%	(2,6)	(0,0)	(97,0)	(0,1)	(0,3)	(100,0)
SALARIE.....	3 594	4 930	17 474	478	164	26 640
%	(13,5)	(18,5)	(65,6)	(1,8)	(0,6)	(100,0)
AIDE-FAMILIAL	19	27	3 316	0	8	3 362
%	(0,6)	(0,8)	(98,6)	(0,0)	(0,2)	(100,0)
STAGIAIRE....	17	0	0	0	0	17
%	(100,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(100,0)
APPRENTI.....	8	0	0	0	0	8
%	(100,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(100,0)
CHOMEUR.....	25	17	128	6	0	176
%	(14,2)	(9,6)	(72,7)	(3,5)	(0,0)	(100,0)
INACTIF.....	989	10	2 343	891	0	4 233
%	(23,4)	(0,2)	(55,4)	(21,0)	(0,0)	(100,0)
AUTRE.....	42	72	1 525	0	0	1 639
%	(2,6)	(4,4)	(93,0)	(0,0)	(0,0)	(100,0)
ND.....	126	0	880	0	0	1 006
%	(12,5)	(0,0)	(87,5)	(0,0)	(0,0)	(100,0)
TOTAL.....	8 015	5 284	44 479	1 503	459	59 732
%	(13,4)	(8,8)	(74,5)	(2,5)	(0,8)	(100,0)

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Ainsi, les plus forts pourcentages de l'épargne formelle sont concentrés chez les salariés (44,6 %) les employeurs (28,4 %) et les indépendants. Il faut noter la part des inactifs qui est de 7,1 % et qui atteste d'un passé récent d'activité.

Les banques recueillent la plus grande proportion de cette épargne (83,3 %), vient immédiatement la Caisse d'épargne avec 13,4 %. A part les stagiaires et les apprentis qui utilisent exclusivement la Caisse d'épargne

tous les autres épargnent en majorité en banque: aide-familial (99,4 %), employeurs (97,0 %) salariés (84,1 %) chômeurs (82,3 %) et inactifs (55,6%). Les indépendants et les tâcherons utilisent la Caisse d'épargne et les banques pour respectivement 48,3 % et 47,0 %. Ce classement pourrait s'expliquer par la faiblesse des revenus et les conditions d'ouverture des comptes qui sont moins dures à la Caisse d'épargne (montants exigés à l'ouverture et le minimum par versement moins élevés).

4. LES TONTINES

Les tontines sont des formes d'épargne collective, très répandues au Sénégal. Les membres cotisent périodiquement de l'argent ou des produits. Ces cotisations sont versés aux membres à tour de rôle. Elle remplissent une fonction de prévoyance et de crédit au sein des groupements. Les motivations des différents participants sont fonction des objectifs du groupe. Ils peuvent être très diversifiés : financement de dépenses de consommation ou d'investissement, achat d'ustensiles de cuisine, acquisition de biens d'équipement, etc. Les formes d'épargne varient selon le type de groupement. L'appartenance à une tontine garantit une assistance ou un prêt en cas de besoin dûment constaté.

4.1 - La participation aux tontines

Selon les résultats de l'ESAM, le montant total cotisé par les participants est de l'ordre de 19,7 milliards de F avec une cotisation moyenne mensuelle, par ménage de 2 106 FCFA. Cette moyenne est variable selon le milieu. Elle atteint 5 720 F à Dakar, 2 523 F dans les centres urbains et 489 F en milieu rural. Le pourcentage des ménages participant au moins à une tontine est de 42,2 (Tableau 7.12). Plus d'un (1) ménage sur deux (2) est enregistré en milieu urbain (Dakar: 63,8 % et autres centres urbains: 51,7 %) contre environ trois (3) sur dix (10) en milieu rural. Le taux de participation (nombre de participations par ménage) au Sénégal est de 1,1. L'écart entre les différentes strates n'est pas très important: Dakar (1,9), autres centres urbains (1,2) et milieu rural (0,7).

Tableau n° 7.12: Indicateurs sur les tontines selon le milieu

Indicateurs	DAKAR	AUT. URBAINS	RURAL	TOTAL
Pourcentage de ménages participant au moins à une tontine	63,8	51,7	30,2	42,2
Cotisation moyenne mensuelle, par ménage	5 720	2 523	489	2 108
Taux de participation	1,9	1,2	0,7	1,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

4.1 - Les montants cotisés et les caractéristiques du participant

Au Sénégal, les tontines sont généralement pratiquées par les femmes, contrairement aux autres pays d'Afrique. En effet, sur un montant total de 19,7 milliards (tableau n° 7.13) cotisé par les ménages, 14 milliards proviennent des femmes, soit 71 % du montant total.

Au niveau des strates, on constate que plus de la moitié des sommes cotisées appartiennent aux femmes. Cette tendance est plus forte en milieu rural où 80 % du montant total provient des femmes. Dans les autres centres urbains, la proportion est de 76 % contre 24%. A Dakar, elle est de 68% contre 32%.

De façon générale, la participation aux tontines dépend du montant moyen mensuel des cotisations et du pouvoir d'achat du participant. Par conséquent, les femmes vont s'intéresser plus aux tontines que les hommes, du fait qu'elles exercent en général le petit commerce qui leur procure des revenus

faibles. Cette forme d'épargne leur permet ainsi de mettre en commun cet argent, afin de faire des réalisations importantes

Tableau n° 7.13: Répartition des montants cotisés au cours des 12 derniers mois selon le milieu et le sexe du participant (en millions de FCFA)

MILIEU	MASCULIN	%	FEMININ	%	TOTAL	%
DAKAR.....	4 015	31,9	8 558	68,1	12 573	100
AUTRES URBAINS.	1 074	24,1	3 391	75,9	4 465	100
RURAL.....	537	20,5	2 087	79,5	2 624	100
TOTAL.....	5 626	28,6	14 036	71,4	19 662	100

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La répartition du montant cotisé au cours des douze derniers mois, selon la situation dans la profession (Tableau n° 7.14) montre que les principaux participants aux tontines sont: les indépendants (36 %) les salariés(30 %) et les inactifs (26 %).

Les employeurs cotisent 2,5% et les aides familiaux 2% du montant total. La proportion cotisée par les autres reste négligeable (1%).

Au niveau des strates la situation est similaire mais avec des proportions variables. A Dakar, les groupes dominants sont: les indépendants (32%); les salariés (33%) et les inactifs (25%). Pour ce même groupe, la proportion est de: 31%, 34% et 30% dans les autres centres urbains et 62%, 7% et 22% en milieu rural. On note une faible participation des salariés (7%) en milieu rural.

Tableau n° 7.14: Répartition des montants cotisés(%) au cours des 12 derniers mois selon la situation dans la profession du participant et le milieu (en %)

SITUATION	DAKAR %	AUT. URBAINS %	RURAL %	TOTAL %
TACHERON.....	0,3	0,3	0,0	0,3
INDEPENDANT.....	31,6	31,4	62,4	35,6
EMPLOYEUR.....	3,6	0,9	0,0	2,5
SALARIE.....	33,2	33,6	6,8	29,7
AIDE-FAMILIAL....	1,7	0,6	6,0	2,0
STAGIAIRE.....	0,1	0,0	0,0	0,1
APPRENTI.....	0,5	0,9	0,0	0,6
CHOMEUR.....	0,7	0,7	1,5	0,8
INACTIF.....	25,1	28,9	22,3	25,6
AUTRE.....	1,0	2,2	0,0	1,1
ND.....	2,2	0,5	1,0	1,7
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Au sein du ménage, on constate, de façon générale, que les époux(ses) (33%), les CM de droit (23,6%) et les enfants (15%) sont les principaux participants aux tontines (Tableau n° 7.15). Les beaux enfants (6,8%), les autres parents (6,8%) et les frères/soeurs (5,2%) participent de façon modérée. Les CM de fait n'ont cotisé que 4,3% du montant total.

Tableau n° 7.15: Répartition des montants cotisés au cours des douze derniers mois selon le type de participant (%)

PARTICIPANT	DAKAR %	AUT. URBAINS %	RURAL %	TOTAL %
CM DE DROIT.....	24,6	28,1	11,4	23,6
CM DE FAIT.....	2,8	8,6	4,4	4,3
EPOUX(SES).....	31,3	34,8	38,8	33,1
ENFANTS.....	16,0	14,7	10,3	15,0
PARENTS.....	1,5	0,4	1,0	1,2
FRERES/SOEURS.....	6,8	2,1	2,8	5,2
NEVEUX/NIECES.....	2,7	1,3	1,8	2,3
BEAUX-PARENTS.....	0,1	0,7	0,4	0,3
BEAUX-ENFANTS.....	6,8	2,3	14,9	6,8
PETITS-ENFANTS.....	0,4	0,7	0,8	0,5
AUTRES PARENTS.....	6,7	5,2	10,2	6,8
SANS LIEN.....	0,3	1,1	3,2	0,9
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

A Dakar, ce sont les époux(ses) (31%) qui s'intéressent le plus aux tontines, ensuite les CM de droit (25%) et les enfants (15%). Cette tendance se dessine dans les autres centres urbains, où les principaux participants sont les époux(ses) (34,8%), les CM de jure (28,1%) et les enfants (14,7%). En milieu rural, les époux(ses) cotisent 38,8% du montant total, les beaux enfants suivent avec 14,9%. Les CM de droit (11%), les enfants(10%) et les autres parents(10%) totalisent presque le même pourcentage.

3.2 - L'utilisation des montants distribués

Les montants distribués par les tontines, servent principalement, à financer les biens de consommation (23,2%) et d'équipement du ménage (14,8%) (tableau 7.16). Le reste du montant est réparti de la façon suivante : 7,4 %

pour l'achat de marchandises; 7,4% pour les dépenses de cérémonies; 6,5% pour l'immobilier; 4% pour les autres besoins d'exploitation et seulement 1,4% pour le remboursement d'emprunts. La part destinée aux activités agricoles est négligeable : 0,8% en équipement agricole; 0,4% en équipement non agricole et 0,1 % en intrant agricole.

Cette situation reflète celle de Dakar et des autres centres urbains. En effet, à Dakar l'argent distribué est destiné principalement à la consommation (23%) et à l'équipement (15%) du ménage. Dans les autres centres urbains, on a près de 24 % pour les biens de consommation et 14% en équipement.

Tableau n° 7.16: Répartition des montants distribués au cours des 12 derniers mois selon l'utilisation et le milieu du participant (en %)

UTILISATION	DAKAR %	AUT. URBAINS %	RURAL %	TOTAL %
EQUIPEMENT AGRICOLE.....	1,2	0,1	0,0	0,8
EQUIPEMENT NON AGRICOLE....	0,4	0,2	0,6	0,4
INTRANTS AGRICOLES.....	0,0	0,0	0,6	0,0
MARCHANDISE.....	8,2	1,6	13,3	7,4
AUT. BESOINS D'EXPLOITATION..	5,1	2,0	1,7	4,0
DEPENSES IMMOBILIERES.....	6,3	10,6	0,0	6,5
BIENS D'EQUIPEMENTS.....	15,4	14,2	12,6	11,8
CONSOMMATION.....	23,3	23,5	22,0	23,2
CEREMONIE.....	4,5	7,1	23,1	7,4
REMBOURSEMT. D'EMPRUNT.....	0,5	4,3	0,8	1,4
ND/PLUSIEURS.....	28,4	30,5	15,8	27,2
AUTRES.....	6,7	5,9	9,5	6,9
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Par contre, en milieu rural, les participants utilisent les montants distribués pour le financement des cérémonies (23%), l'achat de biens de consommation (22%), de marchandises (12%) et de biens d'équipement (13%).

L'analyse du montant des tontines distribué selon l'utilisation, montre que quel que soit le sexe, les participants utilisent l'argent en priorité pour les biens de consommation (32%) et ensuite pour les biens d'équipement (20%). (Tableau n° 7.17)

L'utilisation des montants cotisés est différente selon le sexe. En effet, le montant distribué aux femmes, est destiné en priorité aux biens de consommation (35%) ensuite aux biens d'équipement (23%) et enfin aux cérémonies (13%). Tandis que les hommes utilisent 24% de leur montant en biens de consommation, 16% en dépenses immobilières et 14% en biens d'équipement.

Tableau n° 7.17: Répartition des montants distribués au cours des 12 derniers mois selon l'utilisation et le sexe du participant (en %)

UTILISATION	MASCULIN %	FEMININ %	ENSEMBLE %
EQUIPEMENT AGRICOLE.....	2,6	0,0	0,8
EQUIPEMENT NON AGRICOLE....	0,7	0,3	0,4
INTRANTS AGRICOLES.....	0,0	0,1	0,0
MARCHANDISE.....	10,5	6,1	7,4
AUT. BESOINS D'EXPLOITATION..	10,3	1,2	4,0
DEPENSES IMMOBILIERES.....	12,3	3,7	6,5
BIENS D'EQUIPEMENTS.....	11,0	16,4	14,8
CONSOMMATION.....	18,9	25,0	23,2
CEREMONIE.....	3,4	9,0	7,4
REMBOURSEMT. D'EMPRUNT.....	0,9	1,7	1,4
ND/PLUSIEURS.....	21,8	29,6	27,2
AUTRE.....	7,3	6,7	6,9
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

La part réservée aux biens d'équipement (14%) est plus importante chez les hommes que chez les femmes (2%).

Le montant des tontines destiné aux équipements agricoles et non agricoles est d'autant plus faible pour les femmes que pour les hommes. En équipement agricole, les hommes dépensent 3,4% du montant qui leur sont distribués, contre 0,1% pour les femmes; tandis qu'en équipement non agricole, c'est 0,9% pour les hommes et 0,4% pour les femmes.

Par ailleurs, il est à signaler que la totalité des montants déclarés (12 millions de FCFA) pour les intrants agricoles est financée par les femmes. Et pourtant ce montant représente une proportion négligeable (0,16%) du montant global distribué à ces dernières.

De façon générale, on peut dire que le mécanisme des tontines, permet aux ménages sénégalais d'atténuer l'effet de la crise économique et de surmonter tant bien que mal les contraintes liées à l'accès au crédit. Cependant, il faut voir que le montant et surtout le caractère contraignant des cotisations limitent les disponibilités des ménages pour d'autres dépenses. En effet, une des règles essentielles des tontines est le respect du montant et de la date du versement des cotisations.

PARTIE VIII

LE PATRIMOINE DES MENAGES

1. INTRODUCTION

Au Sénégal, le stock de patrimoine traduit le souci de se prémunir contre d'éventuelles périodes difficiles. C'est en quelque sorte une épargne de précaution ou une assurance-vie des ménages.

La notion de patrimoine est sujette à discussion. Par définition, elle englobe, pour une période donnée, l'ensemble des avoirs du ménage diminués de ses dettes. Le champ du patrimoine renferme, dans cette analyse, les biens fonciers (terres agricoles et terrains à bâtir), les biens immobiliers (propriétés résidentielles et non résidentielles), le bétail et les valeurs mobilières. En ce qui concerne la dernière catégorie, seules les actions sont prises en compte.

Sont donc exclus certains biens durables du ménage (automobiles, mobilier, parure, oeuvres d'art,...) et une partie du patrimoine professionnel (matériel et stock). De même les dettes ne seront pas prises en compte dans l'analyse du patrimoine des ménages. La notion de patrimoine des ménages traitée ne recoupe donc pas la notion de patrimoine traditionnel utilisée en comptabilité nationale.

Il convient de préciser que l'ambition de la présente étude n'est pas de traiter du patrimoine valorisé. Elle se concentre plutôt sur la caractérisation des ménages détenteurs.

2. LES BIENS FONCIERS

Les ménages détenteurs de biens fonciers représentent 61,1 %. Près de 55 % détiennent des terres agricoles et 7,3 % possèdent des terrains à bâtir. Les ménages ont, en moyenne, 3,07 biens fonciers, soit 2,98 terres agricoles et 0,08 terrain à bâtir. La part des terrains d'habitation est relativement faible du fait que c'est un bien non stable. Ils sont constructibles et sont achetés, généralement, pour l'acquisition d'un logement.

2.1 - Les biens fonciers et le lieu de résidence

L'observation des données relatives à la répartition des biens fonciers selon la strate appelle plusieurs remarques. A Dakar, l'écrasante majorité des ménages ne possède ni de terrains d'habitation, ni de terres agricoles (83,1 %). Seulement 14,5% des ménages déclarent avoir des terrains d'habitation et 3,8% possèdent des terres agricoles. Ainsi, l'agriculture ne constitue pas l'activité principale des ménages de Dakar. Dans les autres centres urbains, les ménages n'ayant aucun bien foncier représentent 67,7%, ceux qui ont des terrains d'habitation font 16,9%. Près de 18,4% possèdent des terres agricoles. En zone rurale, comme on pouvait s'y attendre, la possession de terres agricoles est plus fréquente (88,2%). Plus de 9 champs sur 10 sont exploités par leur propriétaire¹². Par contre une infime partie des ménages ruraux déclare avoir des terrains d'habitation (1,2%). Dans cette zone, 11,3% des ménages n'ont aucun bien foncier.

Lorsqu'on considère la répartition des biens fonciers selon le milieu, on remarque que les 0,21 biens fonciers de Dakar sont constitués de 0,16 terrains d'habitation. Cette moyenne est respectivement de 0,20 dans les autres centres urbains et de 0,01 en zone rurale. Il est clair, d'après les statistiques, que l'importance des terres agricoles décroît avec l'urbanisation.

12. Voir 9ème partie sur les terres agricoles

Tableau 8.1: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien foncier par milieu

BIENS FONCIERS	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	ENSEMBLE %
TERRE AGRICOLE.....	3,8	18,4	88,2	55,1
TERRAIN A BATIR.....	14,5	16,9	1,2	7,3
BIENS FONCIERS.....	16,9	32,3	88,7	61,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.2: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le milieu

BIENS FONCIERS	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	ENSEMBLE %
TERRE AGRICOLE.....	0,05	0,42	5,03	2,98
TERRAIN A BATIR.....	0,16	0,20	0,01	0,08
BIENS FONCIERS.....	0,21	0,62	5,04	3,07

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.2 - Les biens fonciers, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction du CM.

Tous les biens fonciers confondus, le profil selon l'âge du CM est croissant avec un maximum entre 65 et 74 ans puis légèrement décroissant à 75 ans et plus. Le pourcentage de ménages propriétaires varie de 51,3 % entre 15-24 ans à 73,1 à 65-74 ans. Le nombre moyen va de 1,7 par ménage à 4,2. pour les mêmes classes d'âges. Ce même le profil est observé pour les terres agricoles. Cependant pour le foncier à bâtir le maximum se situe à 35-44 ans (11,1 %). Le nombre moyen est presque nul à 15-24 ans et 75 ans et plus. Il reste constant pour les autres classes d'âges.

L'évolution pour l'ensemble des biens et des terres agricoles fait penser à celle que la théorie du cycle de vie prête à la possession du patrimoine par groupes d'âges. Celle des terrains à bâtir traduit le processus d'accession au logement qui est le projet principal de beaucoup de Sénégalais et qui est marqué par la durée de vie active. La mi-parcours se situe autour de 35 ans.

Tableau 8.3: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien foncier selon l'âge du CM

AGES	TERRE AGRICOLE %	TERRAIN A BATIR %	BIENS FONCIERS %
15-24 ANS.....	49,6	1,8	51,3
25-34 ANS.....	50,3	5,4	55,3
35-44 ANS.....	44,9	11,1	54,7
45-54 ANS.....	55,1	8,3	61,8
55-64 ANS.....	59,0	4,9	62,5
65-74 ANS.....	68,6	5,8	73,1
75 ANS ET +.....	66,7	2,6	67,8
ND.....	0,0	35,3	35,3
ENSEMBLE.....	55,1	7,3	61,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.4: Nombre moyen de biens foncier par ménage selon l'âge du cm

AGES	TERRE AGRICOLE	TERRAIN A BATIR	BIENS FONCIERS
15-24 ANS.....	1,7	0,0	1,7
25-34 ANS.....	2,4	0,1	2,5
35-44 ANS.....	2,3	0,1	2,4
45-54 ANS.....	2,8	0,1	2,9
55-64 ANS.....	3,5	0,1	3,6
65-74 ANS.....	4,2	0,1	4,3
75 ANS ET +.....	3,6	0,0	3,6
ND.....	0,0	0,4	0,4
ENSEMBLE.....	3,0	0,1	3,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le profil selon le sexe du CM laisse apparaître que les ménages dont le chef est de sexe masculin possèdent relativement plus de biens fonciers que ceux dirigés par des femmes: 60,9 % contre 31,1 % pour les terres agricoles; 7,5% contre 6,4% pour les terrains d'habitation.

Les ménages dirigés par des hommes possèdent un portefeuille foncier qui est composé en moyenne d'au moins trois (3) terres agricoles et d'un terrain à usage d'habitation celui de leurs homologues de sexe féminin compte moins d'une unité par ménage pour chacun des deux biens.

Tableau 8.5: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien foncier selon le sexe du CM

SEXE	TERRE AGRICOLE %	TERRAIN A BATIR %	BIENS FONCIERS %
MASCULIN.....	60,9	7,5	67,0
FEMININ.....	31,1	6,4	36,9
ENSEMBLE.....	55,1	7,3	61,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.6: Nombre moyen de biens foncier par ménage selon le sexe du CM

SEXE	TERRE AGRICOLE	TERRAIN A BATIR	BIENS FONCIERS
MASCULIN.....	3,47	0,09	3,56
FEMININ.....	1,01	0,07	1,08
ENSEMBLE.....	2,98	0,08	3,06

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le profil selon le niveau d'instruction du CM montre que l'instruction est très déterminante dans la constitution du patrimoine foncier des ménages. En effet, plus le niveau d'éducation du CM est élevé, plus grande est la proportion de ménages déclarant être en possession de terrains d'habitation (3,7 % à 28,4 %). Par contre, le phénomène inverse s'observe lorsqu'il s'agit de possession de terres agricoles. Autrement dit, plus le niveau d'instruction du CM augmente, moins important est le pourcentage de ménages ayant des terres agricoles (64,7 % à 10,7 %). Cela se confirme avec la composition moyenne par ménage du patrimoine foncier.

Tableau 8.7: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien foncier selon le niveau d'instruction du CM

INSTRUCTION	TERRE AGRICOLE %	TERRAIN A BATIR %	BIENS FONCIERS %
AUCUN.....	64,7	3,7	67,5
PRIMAIRE.....	29,0	13,8	40,3
SECONDAIRE.....	14,1	23,4	36,1
SUPERIEUR.....	10,7	28,4	34,4
ND.....	47,7	20,9	65,3
ENSEMBLE.....	55,1	7,3	61,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.8: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le niveau d'instruction du CM

INSTRUCTION	TERRE AGRICOLE	TERRAIN A BATIR	BIENS FONCIERS
AUCUN.....	3,57	0,04	3,61
PRIMAIRE.....	1,34	0,16	1,50
SECONDAIRE.....	0,59	0,25	0,84
SUPERIEUR.....	0,18	0,38	0,56
ND.....	2,75	0,21	2,96
ENSEMBLE.....	2,98	0,08	3,06

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.3 - Les biens fonciers, la dépense par tête et le groupe socio-économique du CM

Globalement le volume du patrimoine foncier décroît sensiblement avec la dépense annuelle par tête (revenu). Les terres agricoles semblent être le bien des moins nantis. En effet, les ménages qui ont moins de 100 000 fcfa par tête et par an possèdent en moyenne plus de 4 unités. Ils représentent plus de 76 % à ce niveau. La tendance inverse se dessine avec le foncier à bâtir avec des taux de possession plus faible et un nombre moyen par ménage inférieur à l'unité. Cette situation pourrait s'expliquer par le mode d'acquisition des terres de culture qui peut être l'héritage ou la donation.

Tableau 8.9: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien foncier selon la dépense par tête du ménage

DEP./TETE	TERRE AGRICOLE %	TERRAIN A BATIR %	BIENS FONCIERS %
moins de 60 000....	88,2	0,9	88,3
60- 100 000.....	76,2	1,9	77,1
100- 150 000.....	60,6	6,1	65,1
150- 225 000.....	32,7	7,8	39,6
225- 350 000.....	21,9	15,6	36,0
350- 600 000.....	10,3	24,8	33,6
600-1 500 000.....	9,7	24,4	31,5
1 500 000 ET +.....	7,4	18,0	21,7
ENSEMBLE.....	55,1	7,3	61,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.10: Nombre moyen de biens foncier par ménage selon la dépense par tête

DEP./TETE	TERRE AGRICOLE	TERRAIN A BATIR	BIENS FONCIERS
moins de 60 000....	4,93	0,01	4,94
60- 100 000.....	4,35	0,02	4,37
100- 150 000.....	3,32	0,06	3,38
150- 225 000.....	1,47	0,08	1,55
225- 350 000.....	0,98	0,19	1,17
350- 600 000.....	0,43	0,32	0,75
600-1 500 000.....	0,21	0,25	0,46
1 500 000 ET +.....	0,18	0,21	0,39
ENSEMBLE.....	2,98	0,08	3,06

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le foncier professionnel joue un rôle important, les ménages d'employeurs ou d'indépendants agriculteurs ont un taux de possession de plus de 95 %. Cela traduit le mode de faire-valoir dominant qui est l'appropriation personnelle¹³. Ces ménages accumulent en moyenne plus de 5 terres. Chez les salariés, les cadres supérieurs et professions intermédiaires sont à plus de 40 % propriétaires de biens fonciers. La concentration est plus forte encore pour les ménages des "sans-emplois". Les chômeurs et les inactifs ont des taux de 36,5 % et 49,8 % respectivement. A ces taux correspondent des moyennes de 2,87 et 1.61 unités par ménage. Le taux de possession de terrains à bâtir est plus important chez les salariés: cadres supérieurs (31,3 %) employés (22,1 %) professions intermédiaires (18,0 %) et ouvriers (13,2%).

13 Voir 9^{ème} partie sur les terres agricoles.

Tableau 8.11: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien foncier selon le groupe socio-économique (GSE) du CM

GSE	TERRE AGRICOLE %	TERRAIN A BATIR %	BIENS FONCIERS %
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT			
NON AGRIC.....	31,1	8,2	37,9
EMPLOYEUR ET INDEP. AGRIC.			
ELV. ET FORET.....	95,0	1,6	95,4
CADRE SUP.....	13,5	31,3	43,6
PROFESS. INTERM.....	23,1	18,0	41,0
OUVRIERS.....	13,7	13,2	25,6
EMPLOYES.....	9,2	22,1	28,3
CHOMEURS.....	43,1	7,3	49,8
INACTIFS.....	30,6	6,9	36,5
ND.....	53,5	9,6	62,0
ENSEMBLE.....	55,1	7,3	61,1

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.12: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le groupe socio-économique du CM (gse)

GSE	TERRE AGRICOLE	TERRAIN A BATIR	BIENS FONCIERS
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT			
NON AGRIC.....	1,21	0,09	1,31
EMPLOYEUR ET INDEP. AGRIC.			
ELV. ET FORET.....	5,56	0,02	5,58
CADRE SUP.....	0,47	0,38	0,85
PROFESS. INTERM.....	1,26	0,18	1,44
OUVRIERS.....	0,42	0,14	0,56
EMPLOYES.....	0,13	0,26	0,39
CHOMEURS.....	2,80	0,07	2,87
INACTIFS.....	1,53	0,08	1,61
ND.....	2,34	0,10	2,44
ENSEMBLE.....	2,98	0,08	3,06

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3. LES BIENS IMMOBILIERS

Les biens immobiliers des ménages sont composés de maisons résidentielles (occupées par le ménage), d'autres maisons non résidentielles, d'appartements et de locaux pour les activités de production. La distinction n'est pas faite entre l'immeuble luxueux de la ville et la case en paille de la campagne.

Les données indiquent qu'il y a plus de ménages ayant un bien immobilier que de ménages propriétaires de bien foncier. Les premiers représentent 78,9 % contre 61,1 pour les seconds. Ces 78,9 % sont le fait des ménages qui ont déclaré être propriétaires de leur logement.

Si l'on considère tous les biens immobiliers, la moyenne par ménage est de 0,81 qui se répartit en 0,76 maison résidentielle et 0,05 maison non résidentielle. Les appartements et les locaux pour les activités économiques sont moins courants.

3.1 - biens immobiliers et lieu de résidence

A Dakar, environ cinq ménages sur dix sont propriétaires d'un bien immobilier contre sept dans les autres villes et neuf dans le milieu rural. Le portefeuille immobilier est mieux garni en milieu urbain. Celui des dakarois contient 0,60 bien dont 0,48 maison occupé par ménage, 0,10 maison non occupé par ménage, 0,01 appartement et 0,01 local pour les activités productives. Ces deux derniers biens n'existent presque pas en milieu rural et dans les autres villes. En revanche les types de maison font chacun 0,90 et 0,01 et 0,67 et 0,08 respectivement dans ces deux zones.

Tableau 8.13: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien immobilier

MILIEU	BIEN IMMOBILIERS	
	%	
DAKAR.....	52,8	
AUTRES URBAINS.....	72,4	
RURAL.....	91,8	
ENSEMBLE.....	78,9	

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.14: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le milieu

MILIEU	BIENS IMMOBILIERS				Ensemble
	Maison résident.	Maison non résident.	Appartement	Local Activité économique	
DAKAR.....	0,48	0,10	0,01	0,01	0,60
AUTRE URBAINS...	0,67	0,08	0,00	0,00	0,75
RURAL.....	0,90	0,01	0,00	0,00	0,91
ENSEMBLE.....	0,76	0,05	0,00	0,00	0,81

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.2 - biens immobiliers, âge, sexe et éducation

La possession d'un bien immobilier semble être corrélée avec l'âge du CM. En effet, plus le chef de ménage est âgé, plus grande est la proportion de ménages ayant un bien immobilier. On constate que deux jeunes ménages (15-24 ans) sur dix disposent de ce type de bien contre neuf pour leurs aînés de 75 ans et plus. Le même profil se dégage pour les biens fonciers avec des taux moins importants. A part la classe d'âges 15-24 ans qui a 0,02, les moyennes de maisons non résidentielles par ménage sont très proches. Elles varient entre 0,04 à 0,07.

Tableau 8.15: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien immobilier selon l'âge du CM

BIENS IMMOBILIERS	
AGES	%
15-24 ANS.....	52,2
25-34 ANS.....	66,2
35-44 ANS.....	68,4
45-54 ANS.....	80,1
55-64 ANS.....	87,6
65-74 ANS.....	92,1
75 ANS ET +.....	91,8
ND.....	0,0
ENSEMBLE.....	78,9

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.16: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon l'âge du CM

BIENS IMMOBILIERS					
AGES	Maison	Maison non	Appartement	Local	Ensemble
	résident.	résident.	Activité	économique	
15-24 ANS.....	0,52	0,02	0,00	0,00	0,54
25-34 ANS.....	0,60	0,07	0,00	0,00	0,67
35-44 ANS.....	0,65	0,06	0,00	0,00	0,71
45-54 ANS.....	0,77	0,05	0,00	0,00	0,82
55-64 ANS.....	0,86	0,04	0,00	0,00	0,90
65-74 ANS.....	0,90	0,05	0,00	0,00	0,95
75 ANS ET +.....	0,90	0,05	0,00	0,01	0,96
ND.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENSEMBLE.....	0,76	0,05	0,00	0,00	0,82

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le profil selon le sexe du CM montre que le nombre d'hommes propriétaires est relativement plus important que celui des femmes de même statut (respectivement 80,9 % contre 70,8 %). En revanche les moyennes par ménage sont identiques, s'agissant des maisons qui ne sont pas occupées par le ménage.

Tableau 8.17: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien immobilier selon le sexe du CM

BIENS IMMOBILIERS	
SEXE	%
MASCULIN.....	80,9
FEMININ.....	70,8
ENSEMBLE.....	78,9

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.18: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le sexe du CM

BIENS IMMOBILIERS					
SEXE	Maison résident.	Maison non résident.	Appartement Local	Activité économique	Ensemble
MASCULIN.....	0,78	0,05	0,00	0,00	0,83
FEMININ.....	0,68	0,05	0,00	0,00	0,73
ENSEMBLE.....	0,76	0,05	0,00	0,00	0,81

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Lorsqu'on prend en compte le niveau d'instruction, il apparaît que 83,4 % des chefs de ménage dépourvus d'instruction sont propriétaires de biens. Ceux qui ont atteint le niveau supérieur représentent 59,7 %. Cela indique que ces taux sont décroissants par rapport au niveau d'éducation. La possession d'appartements se note uniquement chez les ménages dont le chef a atteint les niveaux secondaire (0,01 en moyenne) et supérieur (0,02).

Tableau 8.19: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien immobilier selon le niveau d'instruction du CM

BIENS IMMOBILIERS	
INSTRUCTION	%
AUCUN.....	83,4
PRIMAIRE.....	70,3
SECONDAIRE.....	57,4
SUPERIEUR.....	59,7
ND.....	60,9
ENSEMBLE.....	78,9

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.20: Nombre moyen de biens par ménage selon le niveau d'instruction du CM

BIENS IMMOBILIERS					
INSTRUCTION	Maison résident.	Maison non résident.	Appartement Local	Activité économique	Ensemble
AUCUN.....	0,81	0,03	0,00	0,00	0,84
PRIMAIRE.....	0,67	0,07	0,00	0,00	0,74
SECONDAIRE.....	0,49	0,14	0,01	0,01	0,83
SUPERIEUR.....	0,45	0,33	0,02	0,00	0,98
ND.....	0,58	0,02	0,00	0,00	0,60
ENSEMBLE.....	0,76	0,05	0,00	0,00	0,81

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.3 - Biens immobiliers, la dépense par tête et le groupe socio-économique (gse)

Il est assez surprenant que les ménages qui disposent de faibles revenus (dépense par tête) présentent des taux de possession plus élevés. Cela laisse penser que le mode d'acquisition est autre chose que l'achat. Mais la différence est marquée quand il s'agit d'accumuler plusieurs biens. On remarque, cependant, que les ménages qui disposent des revenus les plus élevés sont ceux qui le plus souvent possèdent une autre maison. En effet, les moyennes par tête croissent avec le niveau de dépense par tête.

Tableau 8.21: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien immobilier selon la dépense par tête du ménage

BIENS IMMOBILIERS	
DEP./TETE	%
moins de 60 000.....	91,8
60- 100 000.....	86,6
100- 150 000.....	80,6
150- 225 000.....	73,4
225- 350 000.....	68,8
350- 600 000.....	57,4
600-1 500 000.....	52,6
1 500 000 ET +.....	56,6
ENSEMBLE.....	78,9

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.22: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon la dépense par tête du ménage

BIENS IMMOBILIERS					
DEP./TETE	Maison	Maison non	Appartement	Local	Ensemble
	résident.	résident.	Activité	économique	
moins de 60 000...	0,90	0,01	0,00	0,00	0,91
60- 100 000.....	0,85	0,02	0,00	0,00	0,87
100- 150 000.....	0,79	0,03	0,00	0,00	0,82
150- 225 000.....	0,71	0,06	0,00	0,00	0,77
225- 350 000.....	0,66	0,07	0,01	0,00	0,74
350- 600 000.....	0,48	0,15	0,03	0,00	0,93
600-1 500 000.....	0,36	0,26	0,02	0,01	0,65
1 500 000 ET +.....	0,43	0,42	0,03	0,06	0,94
ENSEMBLE.....	0,76	0,05	0,00	0,00	0,81

Source: D.P.S./ESAM/94-95

En ce qui concerne les groupes socio-économiques, le classement suivant les taux de possession met les employeurs et indépendants (93,3 % pour les agriculteurs et 71,1 % pour ceux des autres secteurs) au premier rang. Ils sont suivis des "sans-emplois": inactifs (79,0 %) et chômeurs (65,5 %). Les salariés viennent ensuite dans l'ordre suivant: cadres supérieurs (61,9 %) professions intermédiaires (59,2 %) ouvriers (51,8 %) et employés (48,6 %). Le constat surprenant, c'est le nombre moyen de locaux destinés à l'activité de production qui avoisine zéro chez les employeurs et indépendants. Cela voudrait dire qu'ils mènent leurs activités dans des endroits loués ou empruntés, ou chez eux.

On retrouve tous les types de biens chez les cadres supérieurs. Les moyennes par ménage sont de 0,23 pour les maisons non résidentielles et 0,02 pour les appartements et les locaux.

Tableau 8.23: Pourcentage de ménages possédant au moins un bien immobilier selon le groupe socio-économique GSE du CM

BIENS IMMOBILIERS	
GSE	%
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT	
NON AGRIC.....	71,3
EMPLOYEUR ET INDEP. AGRIC.	
ELV. ET FORET.....	93,3
CADRE SUP.....	61,9
PROFESS. INTERM.....	59,2
OUVRIERS.....	51,8
EMPLOYES.....	48,6
CHOMEURS.....	65,5
INACTIFS.....	79,0
ND.....	81,4
ENSEMBLE.....	78,9

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.24: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le groupe socio-économique du CM

BIENS IMMOBILIERS					
DEP./TETE	Maison	Maison non	Appartement	Local	Ensemble
	résident.	résident.	Activité	Activité	
			économique	économique	
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT					
NON AGRIC.....	0,68	0,08	0,00	0,00	0,76
EMPLOYEUR ET INDEP.					
AGRIC. ELV. ET FORET.....	0,93	0,01	0,00	0,00	0,94
CADRE SUP.....	0,46	0,23	0,02	0,02	0,73
PROFESS. INTERM.....	0,59	0,04	0,00	0,01	0,64
OUVRIERS.....	0,45	0,08	0,00	0,00	0,53
EMPLOYES.....	0,40	0,09	0,01	0,00	0,50
CHOMEURS.....	0,63	0,05	0,00	0,00	0,68
INACTIFS.....	0,77	0,06	0,00	0,00	0,83
ND.....	0,78	0,07	0,00	0,00	0,85
ENSEMBLE.....	0,76	0,05	0,00	0,00	0,81

Source: D.P.S./ESAM/94-95

4. LE BETAIL DU MENAGE

Au Sénégal, le bétail constitue une richesse essentielle. Sa possession est non seulement une satisfaction personnelle mais aussi une source de prestige. L'enquête sénégalaise auprès des ménages a posé des questions sur le type de bétail possédé par le ménage. Rentrent dans la catégorie étudiée, les chevaux, les boeufs ou vaches, les moutons, les chèvres, les ânes, les chameaux, les porcs, les poules ou coqs. Environ un ménage sur deux a du bétail. Un ménage dispose en moyenne de 18,35 têtes dont 10,33 coqs ou poules. Cette situation serait dû au regain d'activité dans l'aviculture, surtout dans région de Dakar.

4.1 - Le bétail et le lieu d'habitation

Lorsqu'on considère le lieu de résidence, il apparaît que le milieu rural est mieux loti. Le rapport est de neuf ménages ruraux sur dix contre cinq dans les autres villes et un peu moins de trois à Dakar.

Dans la répartition par espèce on constate la prédominance des poules/coqs et le petit ruminant (moutons et chèvres) quel que soit le milieu: sur un total de 18,35 têtes en moyenne à Dakar, ces deux types comptent respectivement pour 17,1 et 0,65. Cette moyenne est de 3,98 (1,93 poules/coqs et 1,67 petits ruminants) dans les autres villes et 23,32 en milieu rural dont 10,32 et 7,72 respectivement. Les chevaux et les ânes sont quasiment inexistantes en milieu urbain. En revanche le bétail "utilitaire" (cheval et âne) fait en moyenne 1,40 par ménage en milieu rural.

Tableau 8.25: Pourcentage de ménages possédant du bétail selon le milieu

MILIEU	%
DAKAR.....	26,0
AUTRES URBAINS.....	52,1
RURAL.....	90,2
ENSEMBLE.....	67,8

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau 8.26: Nombre moyen de bêtes par ménage selon le milieu

BETAIL	DAKAR	AUT. URB.	RURAL	ENSEMBLE
CHEVAUX.....	0,00	0,00	0,91	0,53
BOEUFs.....	0,05	0,17	3,76	2,20
MOUTONS.....	0,61	1,27	4,04	2,70
CHEVRES.....	0,04	0,40	3,68	2,20
ANES.....	0,00	0,05	0,49	0,29
PORCS.....	0,01	0,16	0,09	0,08
CHAMEAUX.....	0,00	0,00	0,03	0,02
POULES/COQS.....	17,10	1,93	10,32	10,33
ENSEMBLE.....	17,81	3,98	23,32	18,35

Source: D.P.S./ESAM/94-95

5. LES VALEURS MOBILIERES: LES ACTIONS

Les statistiques montrent qu'une minorité de ménages sénégalais possède des actions puisqu'elle ne représente que 0,4% de l'ensemble de la population. Les ménages ne diversifient que faiblement leur patrimoine financier. Les facteurs explicatifs de ce comportement des ménages pourraient être: la faiblesse des revenus, l'absence de bourse des valeurs, le manque d'information et le caractère risqué de ce type de placement.

5.1 - Les actions et le milieu

L'étude de la possession des actions selon la strate fait apparaître que la plupart des détenteurs d'actions se trouvent à Dakar (1,1%). Ils sont respectivement de 0,5% dans les autres centres urbains et presque inexistantes en zone rurale (0,1%).

Tableau 8.27: Pourcentage de ménages possédant une action selon le milieu

MILIEU	%
DAKAR.....	1,1
AUTRES URBAINS.....	0,5
RURAL.....	0,1
ENSEMBLE.....	0,4

Source: D.P.S./ESAM/94-95

5.2 - Les caractéristiques des ménages détenteurs d'action

Il ressort de la répartition selon le sexe du CM que les détenteurs d'actions sont le plus souvent des hommes (0,5%) que des femmes (0,1%). Ces femmes sont présentes à Dakar.

Tableau 8.28: Pourcentage de ménages possédant au moins une action selon le sexe du CM

SEXE	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	ENSEMBLE %
MASCULIN.....	1,3	0,8	0,1	0,5
FEMININ.....	0,3	0,0	0,0	0,1
ENSEMBLE.....	1,1	0,5	0,1	0,4

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le profil selon la dépense annuelle par tête, comme d'ailleurs on pouvait s'y attendre, montre que ce sont les ménages ayant les dépenses les plus élevées qui sont les plus grands détenteurs d'actions (7,6 %). La possession semble dépendre de la richesse des ménages. En effet, dans la région de Dakar où sont concentrées les activités économiques, 10,8 % des ménages ayant des dépenses annuelles par tête dépassant 1 500 000 francs CFA possèdent au moins une action. Par contre, dans les autres centres urbains, seulement 1,7 % des ménages dépensant entre 600 000 et 1 500 000 F par tête annuellement détiennent des actions.

Tableau 8.29: Pourcentage de ménages possédant une action selon la dépense par tête du ménage

DEP./TETE	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	ENSEMBLE %
moins de 60 000....	0,0	0,0	0,0	0,0
60- 100 000.....	0,0	0,0	0,0	0,0
100- 150 000.....	0,0	0,3	0,3	0,2
150- 225 000.....	0,0	0,7	0,0	0,2
225- 350 000.....	0,9	0,7	0,0	0,6
350- 600 000.....	2,1	1,0	0,0	1,5
600-1 500 000.....	2,7	1,7	0,0	2,3
1 500 000 ET +.....	10,8	0,0	0,0	7,6
ENSEMBLE.....	1,1	0,5	0,1	0,4

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Il y a une opposition entre, d'une part, les cadres supérieurs, les professions intermédiaires, les inactifs et les indépendants non agricoles qui ont des revenus courants plus stables et, d'autre part, les indépendants agricoles, les ouvriers et les employés qui ont des revenus

plus aléatoires ou faibles. En effet, les statistiques montrent clairement que les détenteurs d'actions sont essentiellement des cadres supérieurs (3%). Ils sont suivis par les professions intermédiaires (0,9%), les chômeurs (0,8%), les inactifs (0,8%) et les indépendants non agricoles (0,4%).

Tableau 8.30: Pourcentage de ménages possédant une action selon le groupe socio-économique du CM

GES	DAKAR %	AUT. URB. %	RURAL %	ENSEMBLE %
EMPLOYEUR ET INDEPENDANT				
NON AGRIC.....	0,9	0,3	0,0	0,4
EMPLOYEUR ET INDEP. AGRIC.				
ELV. ET FORET.....	0,0	0,0	0,0	0,0
CADRE SUP.....	3,3	1,9	4,6	3,0
PROFESS. INTERM.....	1,7	0,0	0,0	0,9
OUVRIERS.....	0,0	0,0	0,0	0,0
EMPLOYES.....	0,0	0,0	0,0	0,0
CHOMEURS.....	2,0	0,0	0,0	0,8
INACTIFS.....	1,4	1,0	0,0	0,8
ND.....	0,0	0,0	0,0	0,0
ENSEMBLE.....	1,1	0,5	0,1	0,4

Source: D.P.S./ESAM/94-95

PARTIE IX

**LES UNITES DE PRODUCTION
DES MENAGES**

1. INTRODUCTION

Une connaissance aussi exacte que possible des unités de production des ménages constitue le préalable nécessaire à une intervention efficace sur le plan économique.

A ce titre l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) apporte une contribution importante. Elle offre une synthèse des résultats sur les caractéristiques de ces unités, notamment par l'analyse des facteurs tels que: la terre, le travail et le capital.

Le chapitre comprend deux parties qui distinguent le secteur agricole d'une part et le secteur non agricole d'autre part.

2. LES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLES

Les ménages qui s'adonnent aux activités agricoles se trouvent en majorité en milieu rural. Sur les 777 931 ménages, 451 500 soit 58 % ont cultivé la terre.

Parmi eux 7.000 vivent à Dakar, 27.000 dans les autres villes et 45.000 en milieu rural, soit respectivement 4 %, 18 % et 88%.

2.1 - La main-d'oeuvre

La population en âge de travailler des ménages agriculteurs fait 3,1 millions de personnes. Il s'agit de la population directement ou indirectement intéressée par les activités agricoles. En moyenne, le ménage agriculteur comprend 11,2 personnes. Ce nombre est quelque peu différent selon les strates: Dakar urbain 12,2, autres villes 10,6 et milieu rural 11,2. La moyenne nationale est de 10,2 personnes par ménage.

Le tableau par sexe et âge de la population en âge de travailler montre une relative insuffisance de la tranche 25-49 par rapport aux tranches plus jeunes. La distribution, pour l'ensemble du pays, est identique à celle du milieu rural. On note également que les femmes sont plus nombreuses pour cette même tranche. Le rapport de masculinité est de 143,2% en milieu rural.

Tableau n° 9.1: Répartition de la population en âge de travailler des ménages agriculteurs par sexe et âge (ensemble)

GROUPES D'AGES	HOMME %	FEMME %	ENSEMBLE %	RM
10 - 24 ans.....	52,5	45,7	48,8	99,4
25 - 49 ans.....	29,2	36,6	33,1	143,2
50 ans et +.....	18,3	17,6	18,1	110,5
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	114,2

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n° 9.2: Répartition de la population en âge de travailler des ménages agriculteurs par âge et sexe (milieu rural)

AGES	HOMME %	FEMME %	ENSEMBLE %	RM %
10-24 ans.....	52,2	45,2	48,5	100,0
25-49 ans.....	29,3	36,6	33,3	144,2
50 et +.....	18,5	18,2	18,2	113,6
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction des exploitants agricoles n'est pas élevé: 90% n'ont pas le niveau primaire (91,3 en milieu rural, 27,1 à Dakar et 72,4 % dans les autres villes). Il faut noter que 30 % des exploitants dakarois ont au moins le niveau secondaire contre 9 % dans les autres villes.

Tableau n° 9.3: Répartition des exploitants selon le niveau d'instruction et l'âge

INSTRUCTION	10-24 ans %	25-49ans %	50 ans et + %	TOTAL %
AUCUN.....	82,5	90,5	96,3	90,1
PRIMAIRE.....	13,8	6,9	2,5	7,3
SECONDAIRE.....	2,9	2,0	0,7	1,9
SUPERIEUR.....	0,0	0,1	0,2	0,2
ND.....	0,8	0,5	0,3	0,5
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Les jeunes sont mieux instruits. Le niveau est décroissant de 14 à 50 ans. Le niveau d'instruction peut être un facteur important et favorable à une campagne de vulgarisation de certaines méthodes culturelles.

Le niveau d'instruction varie selon le milieu de résidence. Il est très faible en milieu rural.

Tableau n°9.4: Répartition des exploitants le niveau d'instruction et le milieu

INSTRUCTION	DAKAR %	AUT.URBAINS %	RURAL %	ENSEMBLE %
AUCUN.....	27,1	72,4	91,3	90,1
PRIMAIRE.....	42,3	18,1	6,6	7,3
SECONDAIRE.....	15,3	9,3	1,5	1,9
SUPERIEUR.....	15,3	0,0	0,1	0,2
ND.....	0,0	0,2	0,5	0,5
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

2.2 - Les terres

La structure foncière pour l'ensemble des champs cultivés se présente ainsi:

- 90,8 % sont la propriété personnelle des cultivateurs eux-mêmes;
- 7,8 % sont des champs empruntés;
- 0,9 % champs sont reçus en location ;
- 0,5 % représente les autres droits de culture.

La répartition de ces droits est très différente suivant les strates : à Dakar, elle est respectivement de 53,0 %, 40,3 %, 5,8 % et 0,8 %.

Dans les autres villes, la distribution est la suivante: 76,4% ; 19,4% ; 2,8% et 1,4%.

La répartition en milieu rural est proche de celle de l'ensemble du pays. L'appropriation personnelle est la règle générale; plus de 50% des champs font partie du patrimoine des ménages qui les cultivent.

Il existe cependant, en milieu rural, environ 12% des ménages qui n'ont pas de terre leur appartenant. A Dakar on tend vers une distribution moins égalitaire des terres.

La dimension moyenne est relativement grande: 1,5 ha au niveau national.

Il faut préciser qu'il n'y a pas de différence appréciable entre les strates.

Tableau n° 9.5: Superficie moyenne des champs par milieu

DAKAR	AUT.URBAINS	RURAL	ENSEMBLE
Superficie en hectare			
1,48	1,52	1,49	1,49

Source: D.P.S./ESAM/94-95

67.3% des terres cultivées font moins de 1 ha. (Dakar; 73.8%; Autres villes : 73.3% et Milieu rural 67.0%).

Tableau n° 9.6: Répartition (en %) des champs exploités selon la superficie et le milieu

SUPERFICIE	DAKAR %	AUT.URBAINS %	RURAL %	ENSEMBLE %
<=0,5 ha.....	63,8	56,0	39,8	40,5
0,5-1 ha.....	10,0	20,3	27,2	26,8
1-2 ha.....	11,7	9,0	16,9	16,6
2-5 ha.....	7,9	7,9	11,6	11,4
5-10 ha.....	4,7	2,6	2,0	2,2
+ de 10 ha.....	1,9	4,2	2,5	2,5
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le tableau suivant donne les prix moyens de location d'un champ pratiqués entre juin 93 et juin 94.

Tableau n° 9.7: Prix moyen de la location d'un champ par milieu

DAKAR	AUT.URBAINS	RURAL	ENSEMBLE
Coût de la location en francs			
1845	607	739	768

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le prix moyen est plus élevé à Dakar où les terres sont plus rares. Il fait 3 fois celui des autres villes et 2,5 fois de celui du milieu rural.

Si l'on suppose qu'un hectare et demi (superficie moyenne d'un champ) a un rendement de 650 kg d'arachide à 100 Fcfa le kg. Le montant des locations fait moins de 1% de la récolte.

2.3 - L'équipement agricole

Les résultats portent sur le matériel nécessaire aux travaux champêtres, notamment la production, le transport des récoltes et leur stockage.

Ce sont quelque 49 % des ménages producteurs qui disposent de semoir. Le pourcentage de ceux qui travaillent avec une charrue est de 58 %. Ces deux équipements ne sont pas courant en milieu rural sénégalais. Ils y sont présents respectivement pour 62 et 63 %.

Environ 74 % des ménages agriculteurs ne disposent pas de charrette pour transporter les produits récoltés. En milieu rural, ils font 72 %. Les lieux de stockage sont encore plus rares dans l'ensemble de la sphère de production agricole (24 %), un peu moins d'un producteur sur quatre en dispose. Même le grenier est rare en milieu rural (26,8 %).

On note, de façon générale, que les agriculteurs des villes ne sont pas mieux lotis que leurs confrères de la zone rurale. Aucun des taux observé ne dépasse 25 %.

Tableau n° 9.8: Proportion (en %) de ménages disposant d'un type de matériel selon milieu

MATERIEL	DAKAR %	AUT.URBAINS %	RURAL %	ENSEMBLE %
Semoir.....	4,8	19,4	52,1	48,5
Charrue.....	3,5	23,9	62,7	58,4
Charrette.....	1,5	11,3	27,9	26,1
Grenier/Magasin.....	1,1	3,0	26,8	24,4

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3. LES UNITES DE PRODUCTION NON AGRICOLES (UPNA)

Le champ des UPNA n'englobe pas le "petit commerce" et les activités de transformation. Ces deux activités ont la particularité d'avoir un niveau de stock faible ou des denrées vite périssables. Elles s'exercent, généralement, par une seule personne à la maison.

Les entreprises ou activités autres que l'agriculture ou l'élevage constituent les UPNA. La non-prise en compte de ces activités a des incidences sur les résultats qui sont présentés.

3.1 - Les catégories d'activités

Le Sénégal compte, pour la période 94/95, 273.000 UPNA employant 572.000 personnes. Ces chiffres montrent l'importance économique de ces activités pour la population puisqu'environ près de 4 ménages sur 10 tirent tout ou une partie de leurs revenus d'une UPNA. Ainsi la répartition selon la branche d'activités des unités dénombrées fait apparaître une gamme d'activités composite. Près d'une UPNA sur trois est destinée aux activités commerciales (33.9 %).

Les activités manufacturières totalisent environ 31 % des unités recensées. Le secteur des services (restaurants et hôtels, transports et communications) rassemble moins de 10 % de l'effectif (8,7 %). Le secteur de la construction apparaît avec 5,5 % de signification numérique. La pêche représente 4,8 %.

Le tableau ci-dessous donne la densité de ces activités par rapport aux trois strates.

Tableau n° 9.9: Répartition des unités de production non agricoles selon l'activité et le milieu

ACTIVITES	DAKAR	%	AUT. URBAINS	RURAL	%	ENSEMBLE	%
AGRIC., ELEV. ET FORET		0,2			2,1		1,3
.....	133		871	1,5	2672	3677	
PECHE		0,8			5,8		4,8
.....	729		4841	8,5	7417	12987	
.....							
FAB. PROD. ALIM.		0,2			3,9		2,4
BOISSONS ET TABACS	204		1487	2,6	4933	6624	
BRANCHES MANUFACT		31,4			31,2		31,2
.....	27627		17592	30,8	39815	85034	
EAU, ELECTRICITE ET GAZ	-	-			-		0,0
.....			111	0,2		111	
B.T.P.		3,7			5,1		5,5
.....	3283		5223	9,1	6472	14977	
.....							
COMMERCE		36,7			35,1		33,9
.....	32294		15371	26,9	44818	92484	
.....							
RESTAURANTS ET HOTELS		7,8			0,6		3,0
.....	6870		543	0,9	740	8152	
TRANSPORTS ET		4,1			6,1		5,7
COMMUNICATIONS	3599		4193	7,3	7815	15607	
AUTR. BRANC. MARCHANDES		15,0			10,1		12,1
.....	13198		6917	12,1	12949	33065	
TOTAL		100,0			100,0		100,0
.....	87936		57150	100,0	127631	272717	
.....							

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.2 - Les caractéristiques des UPNA

Les UPNA sont quasiment exclues du système bancaire (0,5 %), leur capital est financé par l'épargne du ménage pour près de 56 %. L'emprunt chez un parent, les autres sources non définies, les tontines et la participation des associés viennent pour respectivement 18 %, 14 % et 2 %. La distribution est assez homogène selon les strates.

Environ 56 % des UPNA n'ont pas connu de cessation d'activité au cours des 12 derniers mois. Les raisons d'interruption sont réparties par ordre d'importance:

Manque de clients	26,6 %
Fermeture saisonnière	14,3 %
Accident/Maladie	11,8 %
Problème de famille	7,0 %
Problème d'argent	6,7 %
Pénurie de matériel	4,3 %

Près de 29 % de UPNA créées avant le début des programmes de redressement économique (1979) n'ont pas eu de difficulté à leur naissance. Les principales difficultés qui sont citées par les patrons sont la disponibilité du crédit (25,6 % de l'ensemble) et le manque de client (8,1 %).

Les mesures d'intervention de l'Etat et le manque de main-d'oeuvre ne semblent pas poser de problème. Elles représentent chacune moins de 1 %.

Environ 2 % des UPNA tiennent une comptabilité. Les activités de fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs et le BTP sont en tête avec 8,1 % et 4,8 %. Les autres proportions varient entre 0 et 2,6 % pour les autres branches.

En moyenne 4,3 % des unités sont enregistrées dans une chambre de métiers. Les mieux représentées sont dans les branches Agriculture, Elevage et forêt (18,5 %) et BTP (17,2 %). Cette faiblesse de l'affiliation ne signifie pas que ces unités ne sont pas fiscalisées, puisque 30,6 % payent la patente et des taxes.

Tableau n° 9.10: Répartition des unités selon la tenue d'une comptabilité et l'activité exercée

ACTIVITES	COMPTABILITE		TOTAL
	Avec %	Sans %	%
AGRIC., ELEV. ET FORET.....	0,0	100,0	100,0
PECHE.....	0,0	100,0	100,0
FAB. PROD. ALIM., BOISSONS ET TABACS ..	8,1	91,9	100,0
BRANCHES MANUFACT	0,9	99,1	100,0
EAU, ELECTRICITE ET GAZ.....	0,0	100,0	100,0
B.T.P.....	4,8	95,2	100,0
COMMERCE.....	2,6	97,4	100,0
RESTAURANTS ET HOTELS.....	2,0	98,0	100,0
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.....	2,2	97,8	100,0
AUTR. BRANC. MARCHANDES.....	2,0	98,0	100,0
TOTAL.....	2,2	97,8	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Tableau n° 9.11: Répartition des unités selon l'affiliation à une chambre de métiers et l'activité

ACTIVITES	AFFILIATION		TOTAL
	OUI %	NON %	%
AGRIC., ELEV. ET FORET.....	18,5	81,5	100,0
PECHE.....	3,1	96,9	100,0
FAB. PROD. ALIM., BOISSONS ET TABACS	0,0	100,0	100,0
BRANCHES MANUFACT.....	6,7	93,3	100,0
EAU, ELECTRICITE ET GAZ.....	0,0	100,0	100,0
B.T.P.....	17,2	82,8	100,0
COMMERCE.....	1,9	98,1	100,0
RESTAURANTS ET HOTELS.....	1,5	98,5	100,0
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS..	0,0	100,0	100,0
AUTR. BRANC. MARCHANDES.....	1,3	98,7	100,0
TOTAL.....	4,3	95,7	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

3.3 - La main-d'oeuvre

Le secteur est constitué d'unités dont la taille moyenne est de 2,3 emplois par unité et dont trois sur cinq fonctionnent avec une personne.

L'analyse de la composition de la main-d'oeuvre selon le statut professionnel met en évidence l'emploi accentué de non salariés (propriétaires, apprentis et aides familiaux), qui représente, en moyenne, 81 % des effectifs. La distribution n'est pas homogène. Dakar compte 79 % de non salariés contre 68 % dans les autres villes et 95 % en milieu rural.

La part des travailleurs soumis aux rapports salariaux a une importance relativement faible (11 %) ou nulle dans certaines activités, surtout en milieu rural. Elle varie entre 20 % à Dakar et 4 % en milieu rural.

Tableau n° 9.12: Répartition de la main d'oeuvre suivant selon le statut dans la profession et milieu

STATUT PROF.	DAKAR	%	AUT.URBAINS	%	RURAL	%	ENSEMBLE	%
PROPRIETAIRES....	99458	50,1	62568	34,5	132478	69,1	294504	51,5
AIDES FAMILIAUX..	25735	13,0	19630	10,8	34523	18,0	79888	14,0
APPRENTIS.....	32469	16,4	41878	23,1	16029	8,4	90377	15,8
SALARIES PERMA...	22370	11,3	5109	2,8	2599	1,4	30077	5,3
SALARIES TEMPOR..	17090	8,6	11003	6,1	5808	3,0	33901	5,9
AUTRES.....	1465	0,6	41053	22,7	394	0,1	42912	7,5
TOTAL.....	198587	100,0	181241	100,0	191831	100,0	571659	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Si l'on examine la composition de la main-d'oeuvre selon les activités, on constate que le BTP et la pêche sont plus utilisateurs de main-d'oeuvre. Leur effectif s'élève, en moyenne, à 4 travailleurs dont 1 salarié et 3 non-salariés pour le BTP et pour la pêche. Ce sont des activités qui demandent beaucoup d'effort physique.

Les activités restantes se situent au-dessous d'une moyenne de 3 travailleurs.

Le travail indépendant prédomine, quelle que soit l'ancienneté de l'unité (plus de 50 %). Entre 0 et 5 ans et 45 ans et + il atteint plus de 65%. Celles qui utilisent 2 travailleurs ou plus (36% dans l'ensemble) font plus de 30 % entre 5 et 45 ans.

Tableau n° 9.13: Répartition des unités selon la taille et le milieu

MILIEU	1 pers. %	2-5 pers. %	6-10 pers. %	11 et + %	TOTAL %	Moyenne
DAKAR.....	58,5	33,9	5,6	2,0	100,0	2,5
AUT.URBAINS...	53,8	32,3	9,1	4,8	100,0	3,3
RURAL.....	72,0	27,8	1,2	0,0	100,0	1,8
ENSEMBLE.....	63,4	30,7	4,2	1,7	100,0	2,3

Source: D.P.S./ESAM/94-95

Le tableau ci-dessous montre que le niveau d'instruction des propriétaires des unités de production est modeste. Près de 3 patrons sur 4 n'ont pas fréquenté l'école primaire.

Ce constat ne s'applique pas à toutes les strates: le taux est de 53 % à Dakar, 66 % dans les autres villes et 92 % dans la zone rurale respectivement.

Les personnes ayant atteint ou dépassé le niveau d'études primaires représente 12 % de la main-d'oeuvre totale.

Tableau n° 9.14: Répartition des patrons des unités selon le niveau d'instruction et le milieu

INSTRUCTION	DAKAR %	AUT.URBAINS %	RURAL %	ENSEMBLE %
AUCUN.....	53,2	65,5	92,0	74,0
PRIMAIRE.....	23,7	22,2	6,3	15,2
SECONDAIRE....	18,1	9,9	0,4	8,1
SUPERIEUR.....	4,1	0,4	0,0	1,4
ND.....	0,9	2,0	1,3	1,3
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: D.P.S./ESAM/94-95

LISTE DES TABLEAUX

2ème partie: Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages

- Tableau n° 2.1: Répartition de la population totale selon le sexe et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.2: Répartition de la population totale selon le sexe et l'âge
- Tableau n° 2.3: Répartition de la population totale selon le sexe et les grands groupes d'âges
- Tableau n° 2.4: Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe et la situation matrimoniale
- Tableau n° 2.5: Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe, l'âge et la situation matrimoniale
- Tableau n° 2.6: Répartition de la population totale selon la religion et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.7: Répartition de la population totale selon l'ethnie ou la nationalité et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.8: Répartition des ménages selon la taille et le lieu de résidence
- Tableau n° 2.9: Répartition de la population totale selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.10: Répartition de la population de 14 ans et plus selon le niveau d'alphabétisation et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.11: Répartition de la population de 6 ans et plus selon l'âge le niveau d'instruction et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.12: Répartition de la population de 6 ans et plus selon le diplôme le plus élevé obtenu et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.13: Répartition de la population en âge de travailler selon la situation par rapport à l'emploi et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.14: Répartition de la population active selon le milieu de résidence
- Tableau n° 2.15: Répartition de la population inactive selon le milieu de résidence
- Tableau n° 2.16: Taux de dépendance économique selon le milieu de résidence
- Tableau n° 2.17: Répartition de la population occupée selon la profession et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.18: Répartition de la population occupée selon la branche d'activité et le sexe et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.19: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et le milieu de résidence

- Tableau n° 2.20: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et l'âge
- Tableau n° 2.21: Répartition des chefs de ménages selon le sexe et les grands groupes d'âges (%)
- Tableau n° 2.22: Répartition des chefs de ménages selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.23: Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.24: Répartition des chefs de ménages selon la situation par rapport à l'emploi et le milieu de résidence
- Tableau n° 2.25: Répartition des chefs de ménages selon la branche d'activité et le sexe
- Tableau n° 2.26: Répartition des chefs de ménages selon le groupe socio-économique et le milieu de résidence

3ème partie : Habitation et Equipement des ménages

- Tableau n° 3.1: Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.2: Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage, le type de logement et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.3: Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.4: Répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.5: Répartition des ménages selon le nombre de pièces louées et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.6: Répartition des ménages selon le nombre de pièces mises à la disposition d'autres ménages et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.7: Répartition des ménages selon le nombre de pièces utilisées pour les activités économiques du ménage et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.8: Répartition des ménages selon l'ancienneté dans le logement actuel et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.9: Répartition des ménages selon l'indice de peuplement et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.10: Répartition des ménages selon les éléments de confort et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.11: Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.12: Répartition des ménages selon le combustible utilisé et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.13: Répartition des ménages selon le taux d'équipement par rapport à certains éléments de confort et le milieu de résidence
- Tableau n° 3.14: Répartition des ménages selon le taux d'effort locatif et le milieu de résidence

4ème partie : Dépenses et Consommation des ménages

- Tableau n° 4.1: Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales par tranches de dépenses par personne et par an
- Tableau n° 4.2: Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le milieu de résidence
- Tableau n° 4.3: Répartition de la population (en %) selon la DPA et le milieu de résidence
- Tableau n° 4.4: Répartition des ménages (en %) selon la DPA et le milieu de résidence
- Tableau n° 4.5: Répartition des dépenses annuelles (en %) selon la DPA et le milieu de résidence
- Tableau n° 4.6: Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon la taille du ménage
- Tableau n° 4.7: Répartition de la population (en %) selon la DPA et la taille du ménage
- Tableau n° 4.8: Répartition des ménages (en %) selon la DPA et la taille du ménage
- Tableau n° 4.9: Répartition des dépenses annuelles (en %) selon la DPA et la taille du ménage
- Tableau n° 4.10: Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le sexe du CM
- Tableau n° 4.11: Répartition de la population (en %) selon la DPA et le sexe du CM
- Tableau n° 4.12: Répartition des ménages (en %) selon la DPA et le sexe du CM
- Tableau n° 4.13: Répartition des dépenses annuelles (en %) selon la DPA et le sexe du CM
- Tableau n° 4.14: Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 4.15: Répartition de la population (en %) selon la DPA et le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 4.16: Répartition des ménages (en %) selon la DPA et le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 4.17: Répartition des dépenses annuelles (en %) selon la DPA et le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 4.18: Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 4.19: Répartition de la population (en %) selon la DPA et le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 4.20: Répartition des ménages (en %) selon la DPA et le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 4.21: Répartition des dépenses annuelles (en %) selon la DPA et le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 4.22: Structure des dépenses de consommation par fonction et par milieu de résidence du ménage
- Tableau n° 4.23: Structure des dépenses de consommation (sans l'autoconsommation) par fonction et par milieu de résidence du ménage
- Tableau n° 4.24: Consommation de produits alimentaires selon le milieu de résidence (en millions)

- Tableau n° 4.25: Consommation de produits alimentaires et part de l'autoconsommation (en millions)
- Tableau n° 4.26: Structure des dépenses relatives au logement
- Tableau n° 4.27: Structure des dépenses d'habillement
- Tableau n° 4.28: Structure des dépenses de santé
- Tableau n° 4.29: Structure des dépenses d'enseignement
- Tableau n° 4.30: Structure des dépenses d'ameublement et d'équipement du ménage
- Tableau n° 4.31: Structure des dépenses \ de transport
- Tableau n° 4.32: Structure des dépenses de loisirs, spectacles et culture
- Tableau n° 4.33: Structure des dépenses d'hôtels, cafés et restaurants
- Tableau n° 4.34: Structure des dépenses des autres biens et services non classés ailleurs
- Tableau n° 4.35: Structure des autres déboursements selon le milieu de résidence

5ème partie : Revenu et autres ressources des ménages

- Tableau n° 5.1: Population (en %) par tranche de revenu annuel et par milieu de résidence
- Tableau n° 5.2: Ménages (en %) par tranche de revenu annuel et par milieu de résidence
- Tableau n° 5.3: Valeur moyenne, par ménage, des composantes du revenu selon le milieu de résidence
- Tableau n° 5.4: Valeur moyenne, par ménage, des autres ressources selon le milieu de résidence

6ème partie : Les transferts volontaires des ménages

- Tableau n° 6.1: Répartition des transferts volontaires (versés et reçus) selon le milieu (en millions)
- Tableau n° 6.2: Répartition des transferts volontaires versés selon la nature et le milieu (en %)
- Tableau n° 6.3: Répartition du montant des transferts volontaires reçus selon la nature et le milieu (en %)
- Tableau n° 6.4: Montant des transferts volontaires versés selon le niveau de dépense par tête et la nature (en millions)
- Tableau n° 6.5: Montant des transferts volontaires reçus selon le niveau de dépense par tête et la nature (en millions)
- Tableau n° 6.6: Montant des transferts volontaires versés selon le type de membre donateur et le bénéficiaire (en %)
- Tableau n° 6.7: Montant des transferts volontaires reçus selon le type de membre bénéficiaire et le donateur (en %)
- Tableau n° 6.8: Montant des transferts volontaires versés selon les milieux de résidence du bénéficiaire et du donateur (en %)

- Tableau n° 6.9: Montant des transferts volontaires reçus selon les milieux de résidence du donateur et du bénéficiaire (en %)
- Tableau n° 6.10: Parts moyennes des transferts volontaires reçus dans les revenus selon l'activité du CM
- Tableau n° 6.11: Parts moyennes des transferts volontaires versés dans dépenses totales selon l'activité du CM

7ème partie: Le crédit et l'épargne des ménages

- Tableau n° 7.1: Répartition du montant des emprunts au cours des 12 derniers mois selon la source et le milieu de résidence (en %)
- Tableau n° 7.2: Répartition du nombre d'emprunts au cours des 12 derniers mois selon la source et le milieu de résidence (en %)
- Tableau n° 7.3: Répartition du montant des emprunts (en %) au cours des 12 derniers mois selon la durée (en mois) et la source
- Tableau n° 7.4: Répartition du montant des emprunts (en %) au cours des 12 derniers mois selon l'âge et le sexe du débiteur
- Tableau n° 7.5: Montant des emprunts (en %) au cours des 12 derniers mois selon la situation dans la profession du débiteur et la source
- Tableau n° 7.6: Montant des emprunts (en %) au cours des 12 derniers mois selon l'usage et la situation dans la profession du débiteur
- Tableau n° 7.7: Niveau actuel des comptes selon le type et le milieu de résidence (en millions)
- Tableau n° 7.8: Variation des comptes sur les 12 derniers mois selon le type et le milieu de résidence (en millions)
- Tableau n° 7.9: Niveau actuel des comptes selon le type et le sexe du propriétaire
- Tableau n° 7.10: Variation des comptes sur les 12 derniers mois selon le type et le sexe du propriétaire
- Tableau n° 7.11: Niveau actuel des comptes selon la situation dans la profession du propriétaire et le type
- Tableau n° 7.12: Indicateurs sur les tontines selon le milieu de résidence
- Tableau n° 7.13: Répartition du montant cotisés au cours des 12 derniers mois selon le milieu et le sexe du participant
- Tableau n° 7.14: Répartition du montant cotisés (en %) au cours des 12 derniers mois selon la situation dans la profession du participant et le milieu de résidence
- Tableau n° 7.15: Répartition du montant cotisés (en %) au cours des 12 derniers mois selon le type de membre du participant
- Tableau n° 7.16: Répartition du montant distribués (en %) au cours des 12 derniers mois selon l'utilisation et le type milieu de résidence du participant
- Tableau n° 7.17: Répartition du montant distribués (en %) au cours des 12 derniers mois selon l'utilisation et le sexe du participant

8ème partie: Le patrimoine des ménages

- Tableau n° 8.1: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien foncier par milieu de résidence
- Tableau n° 8.2: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le milieu de résidence
- Tableau n° 8.3: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien foncier selon l'âge du CM
- Tableau n° 8.4: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon l'âge du CM
- Tableau n° 8.5: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien foncier selon le sexe du CM
- Tableau n° 8.6: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le sexe du CM
- Tableau n° 8.7: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien foncier selon le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 8.8: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 8.9: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien foncier selon la dépense par tête du ménage
- Tableau n° 8.10: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon la dépense par tête du ménage
- Tableau n° 8.11: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien foncier selon le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 8.12: Nombre moyen de biens fonciers par ménage selon le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 8.13: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien immobilier selon le milieu de résidence
- Tableau n° 8.14: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le milieu de résidence
- Tableau n° 8.15: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien immobilier selon l'âge du CM
- Tableau n° 8.16: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon l'âge du CM
- Tableau n° 8.17: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien immobilier selon le sexe du CM
- Tableau n° 8.18: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le sexe du CM
- Tableau n° 8.19: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien immobilier selon le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 8.20: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le niveau d'instruction du CM
- Tableau n° 8.21: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien immobilier selon la dépense par tête du ménage
- Tableau n° 8.22: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon la dépense par tête

- Tableau n° 8.23: Pourcentage des ménages possédant au moins un bien immobilier selon le groupe socio-économique du CM
- Tableau n° 8.24: Nombre moyen de biens immobiliers par ménage selon le groupe socio-économique
- Tableau n° 8.25: Pourcentage des ménages possédant du bétail selon le milieu de résidence
- Tableau n° 8.26: Nombre moyen de bêtes par ménage selon le milieu de résidence
- Tableau n° 8.27: Pourcentage des ménages possédant au moins une action selon le milieu de résidence
- Tableau n° 8.28: Pourcentage des ménages possédant au moins une action selon le sexe du CM
- Tableau n° 8.29: Pourcentage des ménages possédant au moins une action selon la dépense par tête du ménage
- Tableau n° 8.30: Pourcentage des ménages possédant au moins une action selon le groupe socio-économique du CM

9ème partie: Les unités de production des ménages

- Tableau n° 9.1: Répartition de la population en âge de travailler des ménages agriculteurs par sexe et par âge (ensemble)
- Tableau n° 9.2: Répartition de la population en âge de travailler des ménages agriculteurs par sexe et par âge (milieu rural)
- Tableau n° 9.3: Répartition de la population en âge de travailler des ménages agriculteurs par niveau d'instruction et par âge (en %)
- Tableau n° 9.4: Répartition de la population en âge de travailler des ménages agriculteurs par niveau d'instruction et par milieu de résidence (en %)
- Tableau n° 9.5: Superficie moyenne des champs par milieu
- Tableau n° 9.6: Répartition des champs exploités selon la superficie et le milieu de résidence (en %)
- Tableau n° 9.7: Prix moyens de la location de champ par milieu
- Tableau n° 9.8: Proportion (en %) de ménages disposant d'un type de matériel selon le milieu.
- Tableau n° 9.9: Répartition des unités de production selon l'activité et le milieu
- Tableau n° 9.10: Répartition des unités de production selon le tenue de comptabilité et l'activité exercée (%)
- Tableau n° 9.11: Répartition des unités de production selon l'affiliation à une chambre de métiers et l'activité (%)
- Tableau n° 9.12: Répartition de la main d'oeuvre selon le statut dans la profession et le milieu
- Tableau n° 9.13: Répartition des unités de production selon la taille et le milieu d'activité (%)
- Tableau n° 9.14: Répartition des patrons des unités de production selon le niveau d'instruction et le milieu (%)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Enquête sur le revenu et les dépenses des ménages: Etudes techniques, Nations Unies, (New York 1992).
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL: Classification Internationale Type des Professions (C.I.T.P.), 1988, Genève.
- NATIONS UNIES: Classification Internationale Type par Industrie de toutes les branches d'activité économique (C.I.T.I.), New York 1969, Série M, n° 4, Rev 3, 12 décembre 1988.
- SERUZIER Michel: Construire les comptes de la nation, Paris Ministère de la Coopération, 1988.
- DUBOIS J-L. BLAIZEAU D.: Connaître les conditions de vie des ménages des pays en Développement, Tome 3, Analyser les résultats, Méthodologie, (Ministère de la Coopération et du Développement, 1990).
- CALOT G.: Cours de statistique descriptive, (Donod Décision, Paris, 1973).
- Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment. ILO manual on concepts and methods, (ILO, Geneva, 1990).
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988 (RGPH/88), Rapport National, Juin 1993, Résultats Définitifs, Direction de la Prévision et de la Statistique.
- République du Sénégal.
- Enquête Démographique et de Santé (EDS I), 1986. Direction de la Prévision et de la Statistique. République du Sénégal.
- Enquête Démographique et de Santé (EDS II), 1992/1993. Direction de la Prévision et de la Statistique. République du Sénégal.

- Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (RUMUAO), 1992, Résultats préliminaires, CERPOD, Bamako, Mali.
- Enquête Sur les Priorités (ESP, 1991), Rapport préliminaire, Février 1993, Direction de la Prévision et de la Statistique. République du Sénégal.
- Enquête Emploi, Sous-emploi, Chômage en milieu urbain, Avril-mai 1991, Région de Dakar, Rapport définitif, Direction de la Prévision et de la Statistique. République du Sénégal.
- Femmes Sénégalaises à l'horizon 2015, Population council, agent d'exécution, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, République du Sénégal, Dakar, Juillet 1993.
- Enquête Nationale sur le budget et la consommation des ménages: Institut National de la Statistique. (République de Tunisie, 1975).
- Consommation et dépenses des ménages: Premiers résultats, vol. 1, Rapport de synthèse, Direction de la statistique, (Royaume du Maroc, 1984-85).
- Revenu et patrimoine des ménages: n°1, Synthèse, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, (INSEE, Etudes économiques, édition 1995).
- Les transferts monétaires des ménages urbains, Banque d'Information Permanente sur les conditions de vie des ménages, Télégramme Enquête Budget-Consommation n° 09, Juillet 1992. (Direction de la Statistique, République Togolaise).
- Le crédit et l'épargne des ménages urbains, Banque d'Information Permanente sur les conditions de vie des ménages, Télégramme Enquête Budget-Consommation n° 08, Février 1992. (Direction de la Statistique, République Togolaise).
- NZEMEN M.: Estimation des flux financiers dans les tontines au Cameroun, Statéco n° 60, Décembre 1989, pp 37-54.
- MALDONADO C.: Petits producteurs urbains d'Afrique francophone, Bureau International du Travail, Programme mondial de l'emploi, (BIT, Première édition, 1987).